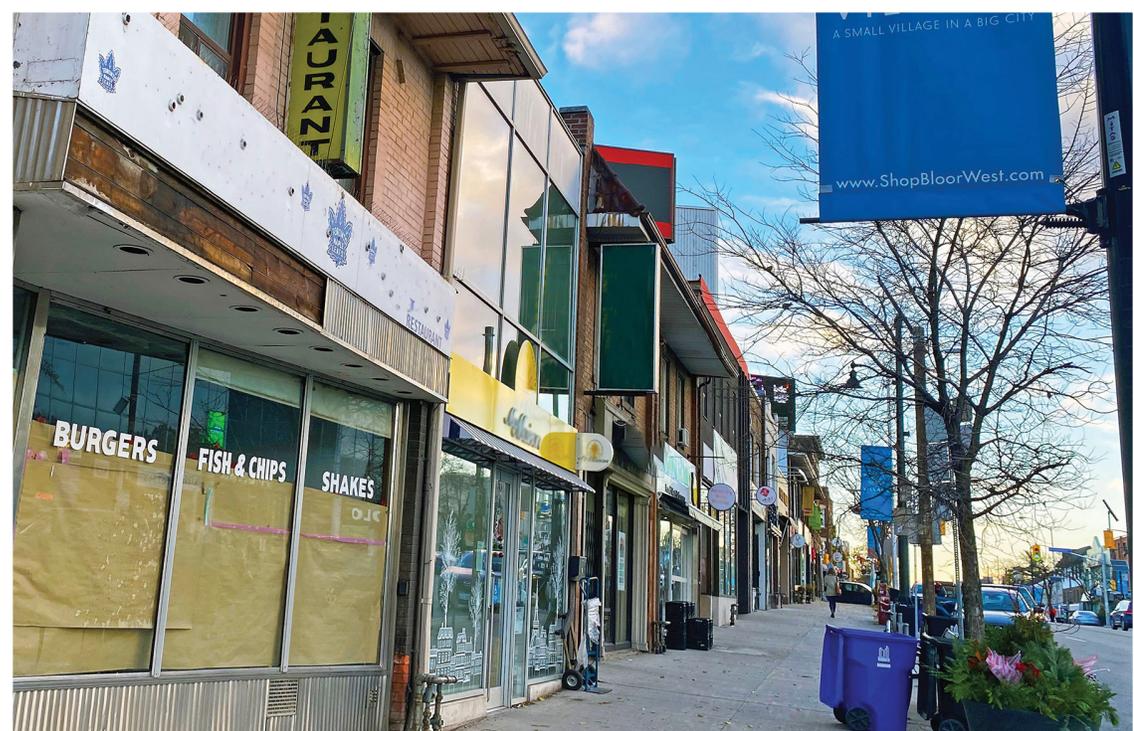




Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Audit de l'optimisation
des ressources :
Intervention
économique et
mesures de soutien
aux entreprises
en réponse à la
COVID-19



Décembre 2021

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du
Commerce

Ministère de l'Énergie

Ministère des Finances

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Secrétariat du Conseil du Trésor

Intervention économique et mesures de soutien aux entreprises en réponse à la COVID-19

1.0 Résumé

La pandémie de COVID-19 qui a frappé l'Ontario au début de 2020 a non seulement eu des répercussions considérables sur la vie et la santé des Ontariens, mais elle a aussi posé des défis de taille aux entreprises ontariennes. Une série de restrictions de santé publique visant à freiner la propagation du coronavirus a obligé de nombreuses entreprises à fermer temporairement leurs portes, à réduire leurs activités ou à mettre en place des mesures de santé publique. Les secteurs de l'hébergement, de la restauration, des arts, du divertissement et des loisirs ont été parmi les plus durement touchés : ils ont enregistré la plus forte baisse de revenus en 2020 par rapport à 2019. Trente-huit pour cent des entreprises des secteurs des arts, du divertissement et des loisirs sont demeurés fermés entre le début de la pandémie et janvier 2021, alors que les trois quarts des entreprises des secteurs de l'hébergement et de la restauration sont demeurés partiellement ouverts.

En janvier 2021, Statistique Canada indiquait que dans l'ensemble, seulement le tiers des entreprises ontariennes étaient demeurées complètement ouvertes depuis le début de la pandémie.

La Structure d'intervention économique, composée du premier ministre et de Conseil des ministres ainsi que de groupes et de comités auxiliaires, a été à la tête de l'intervention économique de la province. Cette structure a finalement permis de déterminer quelles entreprises étaient jugées essentielles et quels programmes étaient nécessaires pour aider les entreprises à poursuivre leurs activités malgré les restrictions de santé publique.

Pour alléger l'impact de la pandémie de COVID-19, la province de l'Ontario a annoncé en date du 31 mars 2021 une aide financière de 50,9 milliards de dollars, qui sera distribuée de 2020 à 2024. Le financement a été réparti entre les mesures de soutien au secteur des soins de santé et les mesures de soutien à l'économie. Les ministères provinciaux avaient alors reçu l'autorisation de verser environ 36,5 milliards de dollars, soit 72 % du total des engagements, desquels

Figure 1 : Programmes et initiative audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (en millions de dollars)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Programme/initiative	Ministère	Montant approuvé ¹	Total des paiements (31 juillet 2021)	Total des paiements audités (\$)	Total des paiements audités (%)
Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises		3 450,00	2 960,00	2 948,00	99,60 %
Services tiers autres que de conseil pour examiner les demandes à risque élevé dans le cadre du programme de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	4,22	1,97	1,97	100,00 %
Fonds L'Ontario, ensemble		100,00	40,66	29,68	73,00 %
Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes (remises pour l'EPI)		65,00	11,60	11,60	100,00 %
Digital Main Street		7,65	7,18	2,74	38,16 %
Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie	Ministère des Finances (remises pour les impôts fonciers)	905,00	194,94	194,94	100,00 %
	Ministère de l'Énergie (remises pour les coûts d'énergie)		145,10	145,10	100,00 %
Total		4 531,87	3 361,45	3 334,03	99,18 %
Autres mesures de soutien économique aux entreprises ²		6 700,08			
Total du soutien aux entreprises^{2,3}		11 231,95			

1. Représente les sommes approuvées du 25 mars 2020 au 31 juillet 2021.

2. Représente les sommes approuvées du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

3. Vous trouverez à l'annexe 11 une ventilation complète des mesures de soutien pour toutes les initiatives liées à la COVID-19 (y compris les initiatives non commerciales).

11,2 milliards étaient réservés aux entreprises. Sur ces 11,2 milliards de dollars, environ 4,5 milliards (40,2 %) ont été affectés aux cinq programmes et à une initiative que nous avons auditée (comme le montre la figure 1).

Notre audit portait sur l'intervention économique de la province en réponse à la pandémie de COVID-19 et sur ses répercussions sur les entreprises ontariennes. Nous avons audité la conception et

l'exécution de cinq programmes et d'une initiative qui ont fourni un soutien financier aux entreprises pendant la pandémie. Nous avons demandé des renseignements sur les dépenses aux ministères responsables de la prestation des cinq programmes et avons déterminé que 3,4 des 4,5 milliards de dollars, soit 76 % de la somme autorisée, avaient été dépensés au 31 juillet 2021.

Les programmes que nous avons examinés étaient les suivants :

1. **Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises** : subvention ponctuelle pour les petites entreprises qui ont dû fermer leurs portes ou qui ont été soumises à des restrictions sévères pendant la fermeture à l'échelle de la province à l'hiver 2020.
2. **Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie** : remises pour les entreprises qui ont dû fermer leurs portes ou qui ont été soumises à des restrictions sévères pendant que le Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert était en vigueur ou pendant une fermeture à l'échelle de la province.
3. **Fonds L'Ontario, ensemble** : mesures de soutien pour aider les entreprises à renforcer la capacité nationale de fabrication d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres biens qui soutiennent l'intervention d'urgence de l'Ontario.
4. **Remises pour les équipements de protection individuelle (EPI) (Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes)** : subventions ponctuelles visant à compenser les coûts engagés par les entreprises qui ont dû acheter de l'EPI afin de poursuivre leurs activités pendant la pandémie.
5. **Subvention du programme Digital Main Street – Transformation numérique** : subventions et autres ressources pour aider les petites entreprises à adopter des technologies et à vendre leurs produits et services en ligne.

Les ministères responsables de la conception et de la prestation de ces programmes sont les suivants : Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Finances; Services gouvernementaux et Services aux consommateurs. Nous avons constaté que la province n'avait établi aucun objectif à court ou à long terme pour sa série de programmes de soutien économique destinés aux entreprises – autrement dit, ce qu'elle cherchait à réaliser avec les dépenses de plus de 11,2 milliards de dollars autorisées au 31 mars 2021. Les ministères n'ont pas non plus établi de mesures fondées sur les résultats permettant d'évaluer la réussite des

programmes. En outre, lorsque les différents ministères faisaient le suivi des dépenses liées à des programmes particuliers, ces informations n'étaient ni consolidées ni suivies en tant que dépenses de soutien économique en réponse à la COVID-19. Nous avons recueilli ces informations.

Notre audit a également révélé qu'en raison de l'accélération de la prestation des programmes une fois qu'une décision de financement était prise, les contrôles de l'admissibilité étaient totalement absents, étaient mal conçus ou n'étaient pas appliqués. Par exemple, dans le cas de la Subvention ontarienne de soutien aux petites entreprises, des montants ont été versés pour des milliers de demandes inadmissibles ou douteuses. Pour ce programme, la province s'est fiée au départ aux renseignements déclarés par les demandeurs sans vérifier s'ils étaient véridiques, sans exiger de documents justificatifs ou, à tout le moins, sans évaluer le caractère raisonnable des renseignements fournis.

Voici quelques-unes de nos constatations importantes pour chacun des cinq programmes que nous avons audités :

Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

- **La province a mis l'accent sur la rapidité de prestation des programmes plutôt que de s'assurer que les renseignements déclarés par les demandeurs étaient authentiques et admissibles.** En raison du désir de fournir rapidement du soutien aux entreprises, les ministères ont mis sur pied ce programme en un mois. Les contrôles clés qui auraient pu détecter ou empêcher les paiements à des entreprises non admissibles ont été mis en place bien après le lancement du programme. Par exemple, des contrôles visant à signaler les demandes comportant une adresse commerciale ou postale à l'extérieur de l'Ontario ont été mis en place le 5 mars 2021, soit 7 semaines après le lancement du programme. La province s'est fiée aux renseignements déclarés par les demandeurs sans exiger de documents justificatifs

ou sans évaluer le caractère raisonnable des renseignements fournis.

- **Certaines entreprises n'étaient pas admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises.** Les critères d'admissibilité à ce programme ont laissé certaines entreprises sans aucune possibilité d'obtenir du soutien. Par exemple, seules les entreprises qui devaient fermer ou restreindre considérablement leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province instaurée le 26 décembre 2020 étaient admissibles aux mesures de soutien. D'autres entreprises qui avaient pourtant elles aussi connu d'importantes baisses de revenus n'ont reçu aucun soutien. Parmi ces entreprises, on retrouvait par exemple les laveries automatiques et les nettoyeurs à sec; les services liés à la fabrication, à la chaîne d'approvisionnement, au transport et à la logistique; les établissements vinicoles et brasseries.
- **Environ 210 millions de dollars ont été versés à des bénéficiaires non admissibles.** En août 2021, la province a radié plus de 210 millions de dollars versés à environ 14 500 bénéficiaires non admissibles à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises de l'Ontario, lesquels ont été repérés par un examen des demandes effectué par un cabinet d'experts-conseils au cours de la mise en œuvre du programme. Les ministères des Finances, du Développement économique et des Services gouvernementaux n'ont pas fait tous les efforts pour recouvrer les sommes versées à des bénéficiaires non admissibles. Est exclue des 210 millions de dollars une somme d'environ 6 millions de dollars versée à 21 bénéficiaires suspects qui font toujours l'objet d'une enquête du ministère du Développement économique. Ces bénéficiaires ont été signalés par des dénonciateurs publics, des institutions financières, ainsi que par un examen interne des ministères.
- **Les sommes accordées n'étaient pas proportionnelles aux besoins des entreprises.** Le montant minimal des subventions

accordées était de 10 000 \$. Notre audit a révélé que l'aide financière reçue par certaines entreprises était supérieure à leurs pertes de revenus déclarées. Par exemple, certains bénéficiaires ont déclaré avoir perdu aussi peu que 0,02 \$ ou n'avoir subi aucune variation de revenus, mais avoir reçu 10 000 \$. Plus de 51 000 bénéficiaires ont reçu plus de 939 millions de dollars en subventions, alors que leurs pertes totales déclarées étaient de 225 millions de dollars.

Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie

- **Au 31 juillet 2021, seulement 340 millions de dollars ont été versés aux entreprises sur les 905 millions approuvés pour le programme et affectés aux ministères des Finances et de l'Énergie.** Au cours de l'exercice 2020-2021, 600 millions de dollars ont été approuvés pour le programme, dont 187 millions ont été dépensés au 31 mars 2021. Par conséquent, pour l'exercice 2021-2022, 305 millions de dollars supplémentaires ont été approuvés, dont 153 millions avaient été dépensés le 31 juillet 2021. Le budget estimatif de ce programme était tout à fait erroné, et le nombre de demandes était nettement inférieur à ce qui était prévu à la fin du programme le 31 juillet 2021.
- **Au moins 16 millions de dollars (15,1 millions de dollars déduction faite des recouvrements) en remises ont été versés à plus de 3 000 bénéficiaires non admissibles.** Environ 14,3 millions de dollars en remboursements d'impôts fonciers ont été versés à 2 463 entreprises non admissibles, et environ 1,7 million de dollars en remboursements de coûts d'énergie ont été versés à 602 entreprises non admissibles. Au 4 octobre 2021, le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie avaient récupéré environ 850 000 \$ auprès de 229 entreprises, soit environ 5,3 % des paiements.

- **Des trop-perçus ont été versés à des entreprises admissibles en raison de contrôles inadéquats de TI.** Les contrôles de TI exigeaient des mises à jour manuelles chaque fois que les restrictions en matière de santé publique changeaient, ce qui a eu une incidence sur l'admissibilité des entreprises. C'est pourquoi les ministères ont procédé à des examens de validation avant et après paiement pour évaluer l'admissibilité. Au cours du processus de validation après paiement, le ministère des Finances a relevé des trop-perçus totalisant environ 547 000 \$ versés à 38 entreprises admissibles en raison d'une erreur de calcul du système utilisé pour le programme de remises pour les impôts fonciers.

Fonds L'Ontario, ensemble

- **Le ministère du Développement économique n'a pas validé les renseignements sur l'avancement des projets et s'est fié aux renseignements autodéclarés des bénéficiaires de subventions.** L'avancement des projets a fait l'objet d'un suivi au moyen de rapports provisoires. Nous avons constaté que la production de rapports provisoires sur les projets n'était pas uniforme et que les renseignements contenus dans ces rapports n'étaient pas validés par le Ministère. Une entreprise qui a reçu un financement de 1,8 million de dollars est maintenant en faillite, tandis que d'autres projets n'ont pas été achevés à la date prévue dans l'accord. Au moment de notre audit, 15 des 54 projets (28 %) du fonds L'Ontario, ensemble avaient connu des retards à diverses étapes. Le Ministère a approuvé un financement total de 15,8 millions de dollars pour ces projets retardés, dont 9,7 millions avaient déjà été versés aux entreprises au 31 juillet 2021.
- **Le ministère du Développement économique n'a pas relevé de conflits d'intérêts réels, éventuels ou perçus au sens des contrats.** Ainsi, le président-directeur général d'une entreprise qui s'est vu octroyer un contrat de 2,5 millions de dollars était membre du

Groupe de travail ministériel sur les vaccins contre la COVID-19. De plus, le directeur de la technologie et le vice-président directeur du marketing de la même société étaient membres du Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile, auquel siégeait également le ministre du Développement économique.

Remises pour les équipements de protection individuelle (Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes)

- **Le motif justifiant un montant maximal de subvention de 1 000 \$ n'est pas clair, et seulement 18 % des engagements budgétaires ont été effectivement versés.** Dans le cadre de ce programme de remises, les entreprises admissibles pouvaient recevoir jusqu'à 1 000 \$ pour compenser les coûts engagés pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI). Le ministère du Développement économique nous a affirmé que le montant de la subvention était déterminé par « une estimation faite à l'époque pour fournir un niveau raisonnable d'aide d'urgence aux petites entreprises dans le but de compenser les coûts imprévus pour l'achat d'EPI » [traduction]. Le budget consacré à ce programme était de 65 millions de dollars, et le programme s'est déroulé du 16 novembre 2020 au 31 mars 2021, soit environ 5 mois. Bien que le programme ait été largement diffusé, les demandes soumises ne représentaient que 18 % du budget prévu pour le programme. À la fin du programme, 17 230 demandes avaient été reçues pour le programme. Quatre-vingts pour cent (ou 13 870) de ces demandes étaient admissibles à la subvention et ont reçu un financement totalisant 11,6 millions de dollars.

Programme Digital Main Street – Subvention pour la transformation numérique

- **Les systèmes et processus existants ont facilité la prestation des programmes pendant la pandémie.** Nous avons constaté que la prestation des subventions pour la transformation numérique

du programme Digital Main Street bénéficiait de systèmes et de processus bien établis.

Outre l'examen de ces cinq programmes de soutien ciblés, l'audit a confirmé que la province n'avait pas informé à l'avance les propriétaires d'entreprises de l'annonce publique de restrictions aux activités commerciales. Par conséquent, les entreprises n'ont pas disposé de suffisamment de temps pour se préparer à l'arrêt ou à la reprise de leurs activités, ce qui a dans certains cas contribué à alourdir leurs pertes financières. Par exemple, les propriétaires d'entreprises ont appris le 1^{er} avril 2021, par une annonce publique, que la province imposerait un « frein d'urgence » sur l'ensemble de son territoire à compter du 3 avril, soit seulement 2 jours plus tard. Cette annonce est elle-même survenue moins de deux semaines après le déconfinement du 20 mars 2021, alors que les restaurateurs avaient commencé à reconstituer des stocks.

Conclusion globale

Nous avons conclu que, dans l'ensemble, les ministères n'avaient pas conçu de procédures et de systèmes efficaces et efficients pour offrir des programmes rentables uniquement aux bénéficiaires admissibles afin de soutenir l'économie de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19. Dans deux des programmes que nous avons audités, les contrôles et les processus pour déterminer l'admissibilité et les besoins réels étaient souvent soit manquants, soit inefficaces. De plus, dans l'un des programmes, les mesures de soutien n'étaient parfois pas fournies dans les proportions appropriées, ou à des bénéficiaires admissibles uniquement.

Malgré les sommes importantes engagées et dépensées en lien avec les mesures de soutien économique liées à la COVID-19, la province n'a pas mis en place de processus pour assurer le suivi de la part du financement total autorisé qui avait été dépensé. Au moment de notre audit, la province ne savait pas quelle proportion des fonds qu'elle s'était engagée à fournir aux entreprises avait effectivement été distribuée aux bénéficiaires prévus. Elle n'a

pas non plus confirmé que les programmes qu'elle a lancés aidaient efficacement les entreprises à atteindre des objectifs définis, car elle n'a pas établi de mesures fondées sur les résultats pour ces programmes.

Le présent rapport renferme 8 recommandations et 12 mesures à prendre pour donner suite aux constatations de notre audit.

RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE, DU MINISTÈRE DES FINANCES ET MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Nous tenons à remercier le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour ce rapport. Nous examinons toutes les recommandations et continuons de travailler pour y donner suite.

Ces programmes ont été créés pendant et en réponse à la pandémie, par besoin immédiat et urgent de soutenir les entreprises qui sont confrontées à des difficultés en raison de l'épidémie de COVID-19. Ils n'ont pas été élaborés dans le cours normal des affaires et le gouvernement a adapté son soutien au fur et à mesure que l'information sur les répercussions de la COVID-19 sur notre économie est devenue disponible.

RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des Finances tient à remercier la vérificatrice générale et son équipe pour leurs travaux d'audit et leurs recommandations.

Comme ces programmes ont été créés pendant et en réaction à la pandémie, le gouvernement de l'Ontario a adapté son soutien au fur et à mesure que l'information sur les répercussions de la COVID-19 sur notre économie devenait disponible. Nous tenons à souligner que ces

programmes n'ont pas été élaborés dans le cadre du cours normal des affaires, mais plutôt par besoin immédiat et urgent de soutenir les entreprises éprouvant des difficultés en raison de l'épidémie de COVID-19. Nous examinerons les recommandations et poursuivrons nos efforts pour y donner suite.

RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

Le ministère de l'Énergie (le Ministère) tient à remercier la vérificatrice générale et son équipe pour leurs travaux d'audit et leurs recommandations.

Le Ministère s'engage à rendre des comptes sur le plan financier et à assurer l'utilisation appropriée de l'argent des contribuables. En raison de l'urgence de la pandémie de COVID-19, la subvention pour le remboursement des coûts de l'énergie a été conçue et mise en oeuvre au moyen de pratiques robustes et de contrôles internes rigoureux qui concilient l'exigence de supervision financière et la nécessité d'offrir un soutien en temps opportun aux entreprises ontariennes ayant un besoin financier urgent.

Le Ministère accueille favorablement la recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario concernant la Subvention pour remboursement des coûts de l'énergie et collaborera avec le ministère des Finances pour mettre en oeuvre cette recommandation.

RÉPONSE GLOBALE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor accueille favorablement les recommandations de la vérificatrice générale et les observations présentées dans le rapport. Le Secrétariat continuera de tirer parti des processus existants pour assurer le suivi des dépenses liées au financement autorisé des soutiens économiques rattachés à la COVID-19. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement

a fait preuve de transparence quant à ses finances, étant la première administration au Canada à publier un plan financier reflétant les répercussions potentielles de la pandémie et le plan du gouvernement pour y faire face. Plusieurs activités sont déjà en cours pour améliorer davantage la mesure du rendement et la prise de décisions fondées sur des données probantes, et le Secrétariat continuera d'appuyer les ministères qui sont responsables de la collecte de renseignements pour surveiller le rendement des programmes et initiatives de stimulation économique liés à la COVID-19.

2.0 Contexte

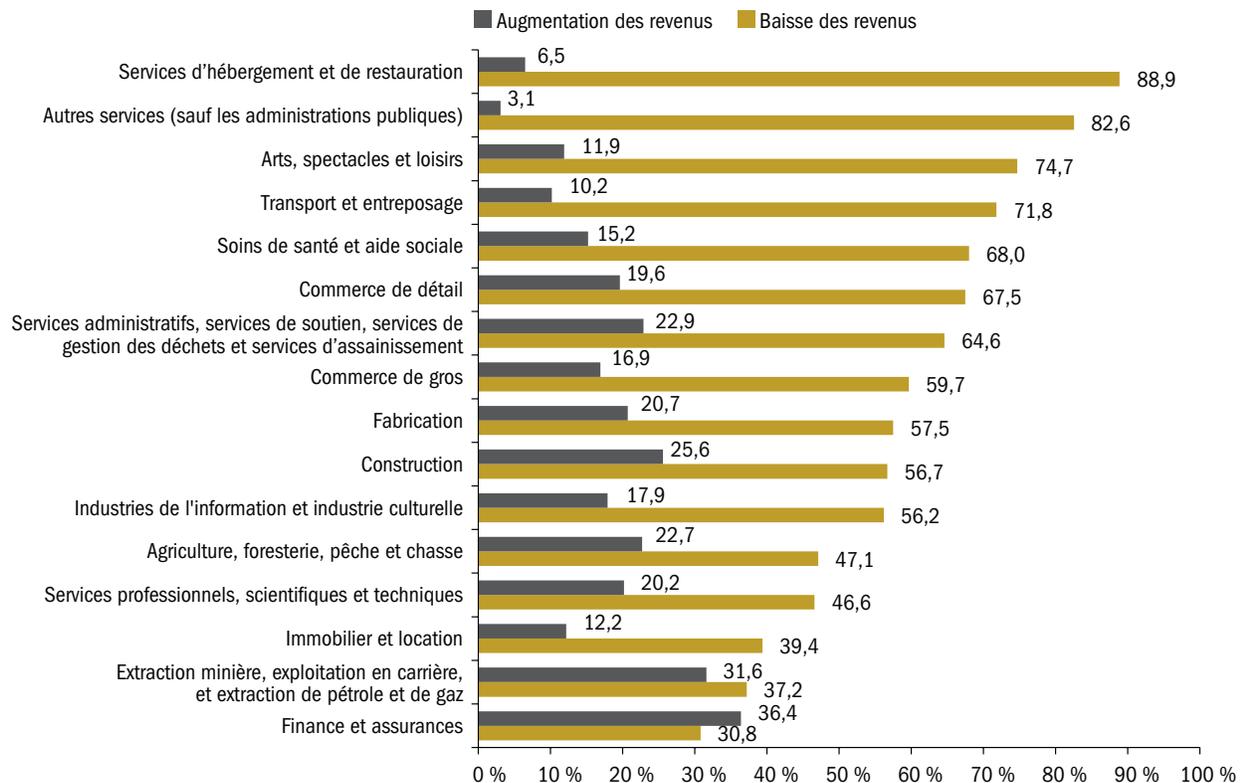
2.1 Aperçu de l'incidence économique de la COVID-19 en Ontario

Le 25 janvier 2020, le premier cas confirmé au Canada de la nouvelle souche de la maladie à coronavirus, la COVID-19, a été signalé à Toronto, en Ontario. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie.

La province de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence le 17 mars 2020 et a mis en oeuvre une série de mesures et de restrictions de santé publique en réponse à la pandémie (voir l'**annexe 1** pour la chronologie des événements et restrictions clés entre janvier 2020 et juin 2021). Les restrictions, qui visaient à freiner la propagation de la COVID-19, ont obligé de nombreuses entreprises à fermer temporairement leurs portes, à réduire leurs activités ou à mettre en place des mesures de santé publique. Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, les entreprises ontariennes ont déclaré des baisses de revenus importantes en 2020 par rapport à 2019. Le pourcentage le plus élevé d'entreprises ayant connu une baisse de revenus a été enregistré dans les secteurs suivants : l'hébergement et la restauration;

Figure 2 : Pourcentage d'entreprises ontariennes ayant déclaré une variation de leurs revenus, 2019-2020, par secteur d'activité*

Source des données : Statistique Canada

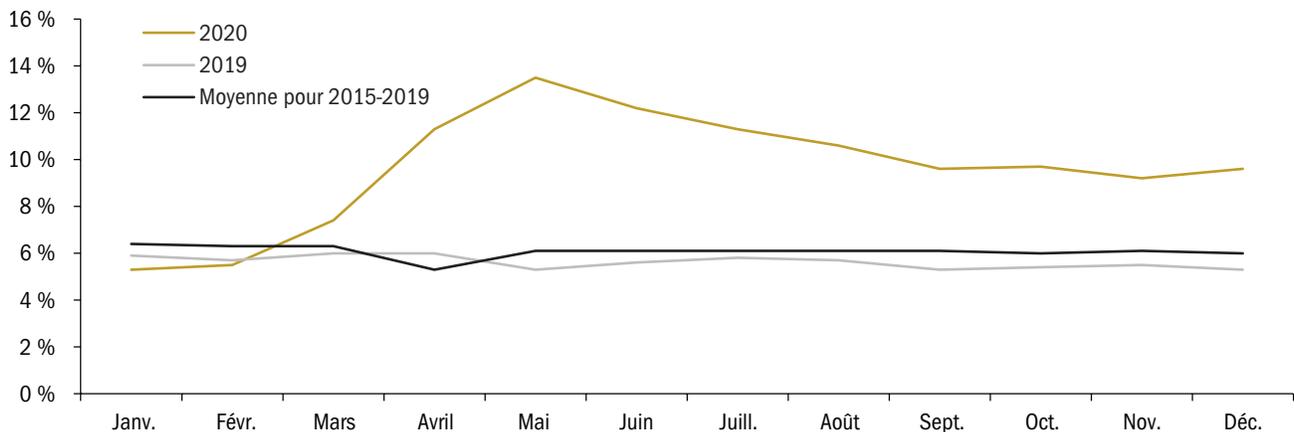


Remarque : Les renseignements contenus dans cette figure ne reflètent que les données accessibles par secteur qui ont été publiées par Statistique Canada et peuvent ne pas inclure tous les secteurs énumérés à l'annexe 2.

* Les secteurs sont regroupés selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017, le système commun de classification des industries élaboré en partenariat par Statistique Canada, l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía du Mexique et l'Economic Classification Policy Committee des États-Unis. Voir l'annexe 2 pour une description de chaque secteur.

Figure 3 : Taux de chômage en Ontario, 2015-2020

Source des données : Statistique Canada



autres services; les arts, le divertissement et les loisirs; le transport et l'entreposage (voir la **figure 2** et l'**annexe 2**). Néanmoins, certaines entreprises ont connu des hausses de revenus malgré la pandémie et les restrictions qui s'y rattachent parce qu'elles ont par exemple pu déplacer leurs activités en ligne.

Étant donné que les entreprises ont dû réduire leurs activités ou fermer temporairement ou définitivement leurs portes en raison des restrictions de santé publique, cela a entraîné d'importantes pertes d'emplois en 2020. En 2020, le taux de chômage en Ontario a atteint un sommet de 13,5 % en mai, comparativement à un sommet de 6,0 % en avril 2019 (voir la **figure 3**). En mai 2020, environ 2,1 millions d'employés avaient perdu leur emploi ou connu des changements dans leur nombre total d'heures travaillées. En comparaison, le taux de chômage au cours de la crise financière mondiale et de la Grande récession de 2007 à 2009 avait atteint un sommet de 9,7 %.

2.1.1 Secteurs économiques de l'Ontario

Avant la pandémie, en décembre 2019, l'Ontario comptait plus de 484 000 entreprises (voir l'**annexe 3**), soit environ 40 % des quelque 1,3 million d'entreprises au Canada à ce moment. Des 484 000 entreprises ontariennes, plus de 474 000, soit environ 98 %, étaient de petites entreprises comptant moins de 100 employés. Les secteurs les plus importants, pour ce qui est du nombre d'entreprises, étaient les services professionnels, scientifiques et techniques (13 %), le commerce de détail (11 %), la construction (10 %), les soins de santé et l'aide sociale (10 %). Ensemble, ces secteurs représentaient environ 26 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario.

En 2019, 2,75 millions de travailleurs, soit environ 37 % de la main-d'œuvre ontarienne, étaient actifs dans trois secteurs : le commerce de gros et de détail; les soins de santé et l'aide sociale; et la fabrication (voir l'**annexe 4**).

2.1.2 Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises

Baisse des revenus

Dans l'ensemble du Canada, 61 % des entreprises ont déclaré une baisse de leurs revenus en 2020 par rapport à 2019 (voir l'**annexe 5**). En Ontario, 62 % des entreprises ont déclaré une baisse de leurs revenus de 2019 à 2020 – taux dépassé seulement en Alberta, où 68 % des entreprises ont déclaré une baisse de leurs revenus au cours de la même période.

L'incidence de la pandémie et des restrictions qui lui étaient associées a varié d'un secteur à l'autre de l'économie ontarienne. Comme le montre la **figure 2**, 88,9 % des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration ont vu leurs revenus diminuer en 2020. Plus de 70 % des entreprises du secteur du transport ainsi que celui des arts, spectacles et loisirs ont aussi connu des baisses de revenus en 2020. À l'inverse, 36,4 % des entreprises du secteur des finances et des assurances ont déclaré une hausse de leurs revenus en 2020 par rapport à 2019.

D'autres secteurs, comme la construction, l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz, ont connu une incidence moindre sur leurs revenus en raison d'un certain nombre de facteurs. Par exemple, ces secteurs ont été déclarés activités essentielles pendant la pandémie, il y a eu une augmentation des prix dans le domaine de la construction résidentielle en raison des pénuries de matières premières comme le bois d'œuvre et le contreplaqué, et l'Ontario a connu un rebond de l'activité économique au cours de l'été 2020, lorsque les restrictions se sont assouplies.

Changements dans les activités

En janvier 2021, Statistique Canada a indiqué que seulement le tiers (33,1 %) des entreprises ontariennes étaient demeurées complètement ouvertes tout au long de la pandémie (voir la **figure 4**). Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont dû ajuster leurs activités afin de continuer à faire des affaires tout en s'accommodant des restrictions de santé publique. Le

commerce électronique – l’achat et la vente de biens et services, ou la transmission de fonds ou de données par Internet – est devenu un moyen important de générer des revenus pendant la pandémie. Selon Statistique Canada, les ventes électroniques ont augmenté de 98 % entre février 2020 et janvier 2021 pour le commerce de détail à travers le Canada. La **figure 5** indique le pourcentage d’entreprises ontariennes, par taille d’entreprise, qui avaient mis sur pied une plateforme de vente en ligne en mars 2021.

En décembre 2020, il y avait 480 929 entreprises en Ontario, comparativement à 484 399 un an auparavant, soit une baisse de 0,7 %.

2.1.3 Incidence de la COVID-19 sur le marché du travail

Comme le montre la **figure 3**, le taux de chômage en Ontario a atteint un sommet record de 13,5 % en mai 2020. Selon l’Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, pour la période de deux mois allant du 2 mai 2020 au 3 juillet 2020, 17 % des entreprises canadiennes (16,2 % en Ontario) ont déclaré avoir mis à pied plus de la moitié de leur effectif en raison de la COVID-19. Près de la moitié (48 %) des entreprises du secteur de l’hébergement et de la restauration au Canada ont déclaré avoir mis à pied plus de la moitié de leurs effectifs en raison de la COVID-19.

Au premier trimestre de l’année civile 2021, l’emploi en Ontario a diminué de 2,1 % en janvier, suivi d’augmentations de 1,4 % en février et de 2,5 % en mars.

2.2 Responsabilités fédérales et provinciales dans l’intervention en réponse à la pandémie

2.2.1 Responsabilités et pouvoirs fédéraux

En vertu de la *Loi constitutionnelle*, le gouvernement fédéral peut aider les provinces à gérer les urgences liées aux situations qui présentent des risques pour

la vie ou la propriété, aux perturbations sociales ou à une rupture de l’approvisionnement en biens ou en services essentiels. La pandémie de COVID-19 constitue une telle urgence.

De la fin de l’été 2020 à l’hiver 2021, l’Ontario a reçu une aide ponctuelle de plus de 5 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans le cadre de l’Accord sur la relance sécuritaire (l’Accord). Le financement visait principalement à faciliter l’intervention en santé de la province, comme le dépistage, la recherche des contacts, la gestion des données et l’équipement de protection individuelle. L’accord ne comprenait pas d’engagements du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux mesures de soutien aux entreprises. Toutefois, le gouvernement fédéral a lancé directement un certain nombre de programmes pour soutenir les entreprises au moyen de prêts, de subventions au loyer et de subventions salariales.

2.2.2 Responsabilités et pouvoirs provinciaux

La *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d’urgence* (la Loi) et l’un de ses règlements d’application, le Règlement 380/04, prévoient le cadre juridique pour la gestion des situations d’urgence qui relèvent de la compétence de la province et des municipalités. En vertu de la Loi, le premier ministre ou le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir de déclarer l’état d’urgence dans la province. Dans une situation d’urgence déclarée, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner la fermeture temporaire de tout établissement – public ou privé – et imposer des restrictions de voyage ou de déplacement. Ces déclarations et décrets sont faits en vertu des règlements pris en application de la Loi.

En ce qui concerne les restrictions de santé publique visant à prévenir la propagation de la COVID-19, y compris celles qui touchent les activités commerciales, l’article 77.1 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* autorise le médecin hygiéniste en chef de l’Ontario à prendre les mesures qu’il estime appropriées pour prévenir, éliminer ou réduire les risques pour la santé des personnes, si de

Figure 4 : Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités des entreprises ontariennes, par secteur,* janvier 2021

Source des données : Statistique Canada

	% d'entreprises fermées temporairement et qui sont demeurées fermées	% d'entreprises fermées temporairement, mais qui ont rouvert leurs portes	% d'entreprises demeurées partiellement ouvertes	% d'entreprises demeurées complètement ouvertes
Hébergement et services de restauration	10,1	8,4	74,6	6,9
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	13,1	21,4	36,2	29,3
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	-	5,1	10,8	84,1
Arts, spectacles et loisirs	37,8	17,5	34,0	10,7
Construction	0,5	25,6	42,9	31,0
Finance et assurances	-	7,7	34,5	57,8
Soins de santé et aide sociale	5,6	26,6	37,7	30,1
Industries de l'information et industrie culturelle	1,7	14,4	32,0	51,8
Fabrication	0,6	21,2	31,4	46,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,3	9,9	22,9	66,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	24,6	9,7	39,9	25,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,5	9,0	42,7	46,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,8	7,7	39,1	50,5
Commerce de détail	11,9	16,5	50,5	21,1
Transport et entreposage	0,1	15,4	67,5	17,0
Commerce de gros	0,2	13,0	42,6	44,2
Ensemble des entreprises et organisations	6,7	15,4	44,7	33,1

Remarque : Les renseignements contenus dans cette figure ne reflètent que les données accessibles par secteur qui ont été publiées par Statistique Canada et peuvent ne pas inclure tous les secteurs énumérés à l'annexe 2.

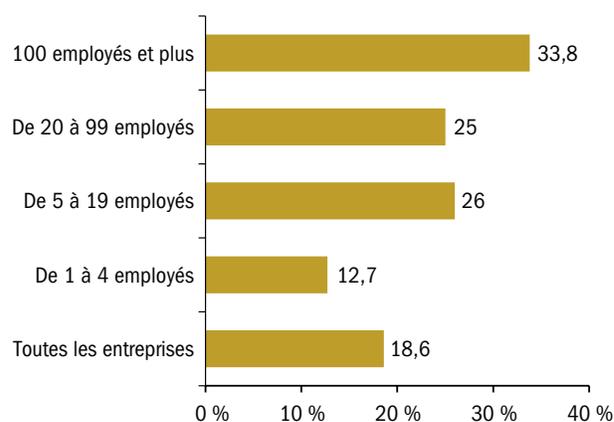
* Voir l'annexe 2 pour une description de chaque secteur.

tels risques sont présents. L'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* autorise les médecins hygiénistes locaux des bureaux de santé publique (dont il est question à l'article 2.3.3) à prendre un décret pour « exiger d'une personne qu'elle prenne ou s'abstienne de prendre les mesures qui y sont précisées à l'égard d'une maladie transmissible » lorsque les exigences juridiques de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* sont respectées.

De plus, d'avril 2020 à avril 2021, la province a adopté diverses lois dans le cadre de son intervention en réponse à la pandémie, dont certaines ont eu des répercussions sur les entreprises

Figure 5 : Pourcentage des entreprises ontariennes qui ont mis sur pied une plateforme de vente en ligne, mars 2021

Source des données : Ministère des Finances d'après les données de Statistique Canada



et leurs travailleurs. Par exemple, le projet de loi 192, intitulé *Loi de 2020 visant à protéger les petites entreprises*, interdit aux propriétaires d'expulser des locataires commerciaux entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre 2020. Le projet de loi 197, intitulé *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, fixe des plafonds aux taux d'intérêt sur les prêts à compter du 21 juillet 2020.

2.3 Restrictions de santé publique touchant les entreprises ontariennes

2.3.1 Restrictions de santé publique et plans de déconfinement

Alors que les cas de COVID-19 fluctuaient au cours de la pandémie, la province alternait entre l'imposition de restrictions de santé publique pour tenter de contrôler la propagation du virus et la réouverture de l'économie. D'avril 2020 à juin 2021, la province a publié trois cadres sur lesquels elle a fondé ses décisions concernant le moment et la manière de rouvrir l'économie (voir l'**annexe 1** pour la chronologie des événements et restrictions clés entre janvier 2020 et juin 2021). Chaque cadre subséquent a remplacé le cadre précédent :

- Le 27 avril 2020, la province a publié Un cadre visant le déconfinement de la province, qui utilisait une approche progressive pour la réouverture des commerces et des espaces publics fondée sur des facteurs comme le risque de propagation de la COVID-19 et la capacité des employeurs à mettre en oeuvre des mesures de protection et de prévention en milieu de travail (voir l'**annexe 6**).
- Le 3 novembre 2020, la province a publié le document Garder l'Ontario en sécurité et ouvert : Cadre d'intervention pour la COVID-19, qui utilisait un système de code à cinq couleurs pour distinguer les restrictions de santé publique (voir l'**annexe 7**).
- Le 20 mai 2021, la province a publié le Plan d'action pour le déconfinement, qui décrivait un cadre en trois étapes fondé sur les taux de vaccination à l'échelle de la

province, l'amélioration des indicateurs de santé publique et de soins de santé, et d'autres mesures (voir l'**annexe 8**).

2.3.2 Groupe de coordination pour le secteur de la santé

Le Bureau de gestion des urgences du ministère du Solliciteur général est responsable des plans provinciaux d'intervention d'urgence, et le ministère de la Santé dirige les plans d'intervention d'urgence sanitaire.

Le 28 février 2020, le ministère de la Santé a mis sur pied le Groupe de coordination pour le secteur de la santé (anciennement appelé le Groupe de commandement pour le secteur de la santé) afin de prodiguer des conseils à la ministre de la Santé sur les moyens par lesquels contrer la pandémie de COVID-19. Le 11 avril 2020, sur les conseils d'un cabinet d'experts-conseils, la province a aussi mis sur pied un Groupe central de coordination pour coordonner l'intervention de l'Ontario en réponse à la COVID-19. (Voir notre chapitre 2, intitulé « Planification et prise de décisions face à l'écllosion », publié dans le cadre de notre Rapport spécial de 2020 sur la préparation et la gestion en lien avec la COVID-19.) Le Groupe de leadership des ministres en réponse à la pandémie a été mis sur pied le 22 octobre 2020 afin d'officialiser la production de rapports du Groupe de coordination pour le secteur de la santé et de ses sous-groupes et de fournir une tribune pour coordonner l'orientation concernant les stratégies, les interventions et les mesures de la province en réponse à la pandémie. L'**annexe 9** énumère les membres suivants au 30 août 2021.

Le premier ministre et son Conseil des ministres, composé de ministres de divers ministères provinciaux, détiennent le pouvoir décisionnel ultime concernant l'intervention de la province en réponse à la COVID-19. Ce pouvoir comprend par exemple la détermination des restrictions en matière de santé publique et l'approbation des plans de

déconfinement. Voir l'**annexe 10** pour la structure décisionnelle de l'intervention sanitaire en réponse à la COVID-19, y compris les restrictions de santé publique qui ont eu une incidence sur les activités commerciales, au 30 août 2021.

2.3.3 Bureaux locaux de santé publique

Il existe 34 bureaux locaux de santé publique – dont chacun est dirigé par un médecin hygiéniste local – qui offrent des programmes et des services axés notamment sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles. Le ministère de la Santé et les municipalités financent les bureaux locaux de santé publique. Les bureaux sont régis par des conseils de santé locaux et ne relèvent pas du MHC. Toutefois, le MHC peut, en vertu de l'article 77.1 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, ordonner aux bureaux de santé publique de prendre des mesures particulières lorsqu'il existe un risque pour la santé.

2.4 Mesures de soutien provinciales aux entreprises ontariennes

2.4.1 Engagements budgétaires (plans d'action)

Le 24 mars 2021, la province a publié le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie dans le cadre du Budget de l'Ontario de 2021. Ce plan décrit les engagements budgétaires du gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19. Il s'appuie sur les deux plans d'action déjà publiés par la province en mars 2020 et en novembre 2020 (voir la **figure 6**).

Au moment de mettre en place son plan d'action de mars 2021, la province avait annoncé des engagements de près de 50,9 milliards de dollars de 2020 à 2024, répartis entre des mesures de soutien au secteur de la santé et des mesures de soutien à l'économie. Au 31 mars 2021, des engagements d'environ 36,5 milliards de dollars avaient été approuvés (**annexe 11**). La majorité des mesures de soutien destinées aux entreprises étaient des programmes mis en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) et qui continuent d'être mis en œuvre

Figure 6 : Engagements budgétaires de l'Ontario, mars 2020 à mars 2021 (en milliards de dollars)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario d'après les données provenant du gouvernement de l'Ontario

	Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget de 2020	Budget de 2021
Date d'annonce	25 mars 2020	5 nov. 2020	24 mars 2021
Période visée	2020 à 2021	2020 à 2023	2020 à 2024
Engagements			
Mesures de soutiens liés à la santé ¹	3,3	15,2	16,3
Mesures de soutien économique ²	13,73	29,64	34,65
Montant total des engagements	17,0	44,8	50,9

1. Comprend des mesures de soutien aux hôpitaux et aux foyers de soins de longue durée, ainsi que des engagements de dépenses liés au dépistage, à la recherche des contacts, à l'équipement de protection individuelle et à la planification de la vaccination.
2. Comprend des mesures de soutien aux personnes, aux familles, aux travailleurs et aux entreprises.
3. Comprend 10 milliards de dollars en reports de sommes dues (impôts).
4. Comprend 11,3 milliards de dollars en reports de sommes dues (impôts).
5. Comprend 11,3 milliards de dollars en reports de sommes dues (impôts) déjà annoncés dans le plan d'action de novembre 2020.

au cours de l'exercice 2021-2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022). Les mesures de soutien aux entreprises sont abordées à la **section 2.4.2**.

La **figure 7** présente une comparaison des dépenses fédérales et provinciales par habitant liées à la COVID-19 dans toutes les provinces canadiennes au 30 juin 2021.

2.4.2 Programmes de soutien aux entreprises en réponse à la COVID-19

Au 31 mars 2021, les ministères provinciaux avaient reçu le financement nécessaire et l'autorisation de dépenser environ 36,5 milliards de dollars, soit 72 % des 50,9 milliards de dollars, pour les initiatives annoncées par la province dans le cadre du Plan d'action de mars 2021. Les sommes approuvées comprenaient des mesures de soutien aux particuliers, aux entreprises et aux secteurs de la santé et de l'éducation (voir la **figure 8**).

Des 36,5 milliards de dollars de dépenses approuvées, environ 11,2 milliards, soit le tiers de ces dépenses, étaient consacrés à des mesures de soutien aux entreprises. L'**annexe 12** décrit les cinq programmes faisant l'objet du présent

audit. Ces programmes, dont le financement total approuvé s'élevait à 4,528 milliards de dollars au 31 août 2021, avaient pour but d'offrir un soutien direct aux entreprises au moyen de subventions et de remises ponctuelles. Les autres programmes de soutien aux entreprises consistaient, par exemple, en des améliorations à la couverture des programmes de soutien agricole ou au report des sommes dues (par exemple, en impôts et en primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail).

L'**annexe 13** présente les différents types de programmes de soutien aux entreprises d'autres provinces canadiennes.

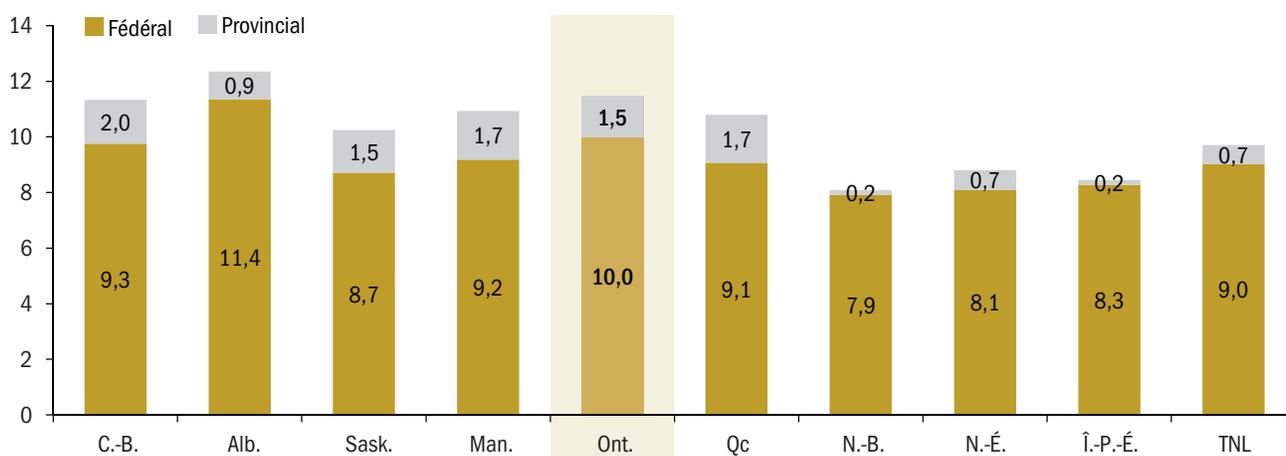
2.5 Entités provinciales prenant part à l'intervention économique de l'Ontario en réponse à la COVID-19

2.5.1 Structure d'intervention économique

Comme il est mentionné à la **section 2.3.2**, le premier ministre et son Conseil des ministres détenaient le pouvoir décisionnel ultime concernant l'intervention de la province en réponse à la COVID-19. Ce pouvoir comprend l'approbation de la série d'initiatives de

Figure 7 : Dépenses fédérales et provinciales liées à la COVID-19 par habitant dans les provinces canadiennes, entre mars 2020 et juin 2021,* (en milliers de dollars)

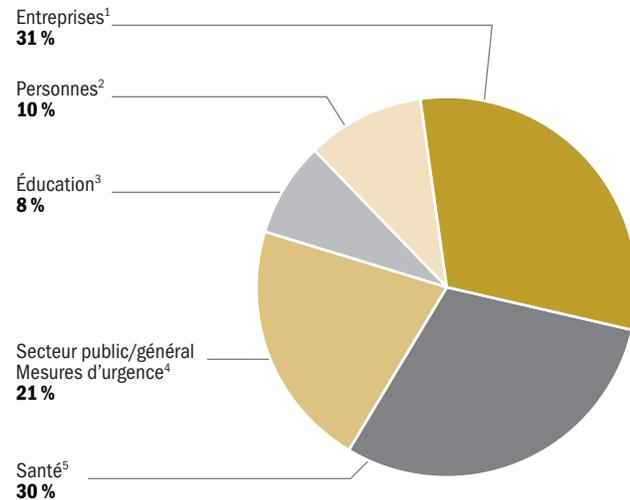
Source des données : Centre canadien de politiques alternatives



* D'après les engagements annoncés dans les mises à jour financières, les budgets, les énoncés économiques, les plans de lutte contre la COVID-19, les communiqués ou d'autres communications gouvernementales officielles diffusés entre le 25 mars 2020 et le 20 juin 2021.

Figure 8 : Répartition des 36,5 milliards de dollars en dépenses approuvées relatives à la COVID-19, au 31 mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario



Remarque : Cette figure n'inclut pas les soldes résiduels des fonds de prévoyance pour situations extraordinaires de la province : Fonds d'intervention contre la COVID-19 et le Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Au moment du dépôt du budget de 2021, pour 2022-2023, un solde de 2 milliards de dollars était toujours disponible dans le Fonds d'intervention contre la COVID-19 et de 0,8 milliard de dollars dans le Fonds de soutien à la population et à l'emploi.

1. Comprend 11,2 milliards de dollars pour des mesures de soutien aux entreprises comme les subventions, l'allègement des loyers commerciaux, les remises sur les coûts d'énergie ou les réductions des montants d'impôts fonciers exigibles.
2. Comprend 3,6 milliards de dollars pour des hausses salariales ou des réductions des sommes dues par les particuliers. Parmi les exemples figurent les réductions des tarifs d'électricité, une pause de six mois dans le remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et les programmes d'emploi et de formation offerts par Emploi Ontario.
3. Comprend une aide financière de 3,0 milliards de dollars pour les parents d'élèves, les garderies, les écoles primaires et les établissements postsecondaires.
4. Comprend 7,7 milliards de dollars pour des initiatives du secteur public (municipalités et ministères et organismes provinciaux) liées au transport en commun, aux foyers de soins de longue durée et à d'autres domaines.
5. Comprend 11,0 milliards de dollars pour l'équipement de protection individuelle (EPI) et les fournitures et l'équipement essentiels dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée, le dépistage et la recherche des contacts. Consultez notre rapport spécial intitulé **Chapitre 4**, Gestion des dépenses de santé rattachées à la pandémie de COVID-19, publié en mai 2021.

soutien et de relance économiques en réponse à la COVID-19 annoncées dans les différents plans d'action. Pour appuyer la prise de décisions à cet égard, la province a mis sur pied des comités et des groupes de travail pour recueillir des renseignements et fournir des conseils. Voir l'**annexe 14** pour la structure de réponse économique et l'**annexe 15** pour

les membres des principaux comités. L'**annexe 16** présente la chronologie des principaux événements liés à la réponse économique de la province en réponse à la pandémie.

2.5.2 Ministères provinciaux : Conception et prestation des programmes liés à la COVID-19

Chaque ministère provincial était responsable de la conception (c'est-à-dire de l'établissement des critères d'admissibilité et du montant des mesures de soutien), de l'obtention de l'approbation et de la prestation des programmes de soutien économique en réponse à la COVID-19 en fonction de son mandat particulier. Les ministères provinciaux devaient élaborer une analyse de rentabilisation pour appuyer leurs demandes de financement lié à la COVID-19. Les analyses de rentabilisation portaient sur les éléments suivants : l'incidence financière globale de la demande; la justification de la demande; l'évaluation des options; l'analyse détaillée de l'option recommandée; les risques et les stratégies d'atténuation; le plan de mise en oeuvre; l'approche de surveillance du rendement et de production de rapports.

L'**annexe 12** contient des renseignements sur les responsabilités des quatre ministères dans la conception et la prestation des cinq programmes faisant l'objet du présent audit : le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce; le ministère de l'Énergie; le ministère des Finances; le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

2.5.3 Secrétariat du Conseil du Trésor : Examen et approbation des demandes de financement

Les ministères ont soumis leurs analyses de rentabilisation au Secrétariat du Conseil du Trésor pour approbation par le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement, un comité du Conseil des ministres. Une fois les analyses de rentabilisation approuvées, les ministères devaient

soumettre au Secrétariat du Conseil du Trésor des rapports trimestriels (ou des rapports d'étape) contenant des renseignements sur les dépenses de programmes.

2.6 Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière de la province

Dans la Mise à jour économique et financière de mars 2020, publiée au cours des premiers mois de la pandémie, en mars 2020, la province prévoyait un déficit de 20,5 milliards de dollars pour l'exercice 2020-2021. Les déficits représentent l'excédent des dépenses prévues ou réelles par rapport aux revenus au cours d'une période donnée.

Dans le Budget de l'Ontario de 2021, publié en mars 2021, la province prévoyait un déficit de 33,1 milliards de dollars pour l'exercice 2021-2022 en raison de son intervention continue en réponse à la pandémie. La province prévoyait qu'elle ne reviendrait pas à un niveau de déficit pré-pandémique jusqu'à l'exercice 2027-2028. Les états financiers audités prévoient un déficit de 16,4 milliards de dollars pour l'exercice 2020-2021.

3.0 Objectif et étendue de l'audit

Notre audit visait à déterminer si la province de l'Ontario utilisait des contrôles, des systèmes et des procédures internes efficaces et efficaces pour prendre des décisions éclairées et coordonnées pour :

- concevoir et mettre en œuvre des programmes rentables visant à obtenir des résultats pour soutenir l'économie de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes rentables visant à obtenir des résultats pour aider l'économie de l'Ontario à se redresser après la pandémie de COVID-19;

- gérer les dépenses occasionnées par la pandémie de COVID-19 liées au soutien et à la relance économiques afin que les mesures de soutien soient fournies en temps opportun uniquement aux bénéficiaires admissibles;
- surveiller et rendre compte, à l'interne et au public, des dépenses par rapport aux engagements publics, aux sommes approuvées, aux sommes distribuées et à l'efficacité des programmes de soutien et de relance économiques.

Lors de la planification de nos travaux, nous avons déterminé les critères d'audit (voir l'**annexe 17**) à utiliser pour atteindre notre objectif d'audit. Ces critères sont fondés sur un examen des lois, des politiques et des procédures applicables, ainsi que sur des études internes et externes et des pratiques exemplaires. La haute direction de chacun des ministères suivants a examiné nos objectifs et les critères connexes et a convenu de leur pertinence : le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'audit s'est déroulé de janvier 2021 à octobre 2021. Nous avons obtenu des observations écrites des directions de chaque ministère et du Secrétariat selon laquelle, au 29 novembre 2021, elles nous avaient fourni toute l'information dont elles disposaient qui pourrait avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion présentées dans le rapport.

Notre audit a porté sur cinq initiatives (voir l'**annexe 12**) dont le financement total approuvé s'élevait à 4,5 milliards de dollars au 31 août 2021. Nous nous sommes concentrés sur des initiatives et des programmes qui offraient un soutien financier direct aux entreprises ontariennes. Au cours de notre audit, nous avons :

- examiné les lois et règlements, les ententes et les documents sur les mandats des comités pour comprendre les rôles et responsabilités des diverses entités provinciales dans l'intervention de l'Ontario en réponse à la pandémie de COVID-19;

- examiné la Mise à jour économique et financière de 2020, le Budget de l'Ontario de 2020, le Budget de l'Ontario de 2021, les analyses de rentabilisation soumises par le Ministère, les notes d'évaluation du Secrétariat et les procès-verbaux du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement pour obtenir des renseignements sur les montants de soutien liés à la COVID-19 qui ont été engagés, approuvés et dépensés;
- examiné les rapports d'étape soumis par les ministères au Secrétariat pour obtenir des renseignements sur les dépenses ministérielles par rapport aux sommes approuvées;
- examiné les divers cadres de déconfinement provinciaux et les annonces associées pour obtenir des renseignements sur les restrictions de santé publique qui ont eu une incidence sur les activités des entreprises;
- vérifié l'admissibilité aux programmes, l'approbation des demandes et les paiements versés dans le cadre des divers programmes.

Nous avons rencontré la direction et le personnel des entités provinciales suivantes pour confirmer des renseignements et demander des renseignements supplémentaires sur la structure et les processus décisionnels liés aux restrictions de santé publique et aux programmes de soutien économique aux entreprises, sur la conception et la prestation des programmes de soutien (énumérés à l'**annexe 12**), ainsi que sur les processus de surveillance et de production de rapports pour les programmes de soutien économique de la province :

- le Bureau du Conseil des ministres;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Ministère de la Santé;
- le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce;
- le ministère de l'Énergie;
- le ministère des Finances;
- le Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

Nous avons demandé des renseignements à 5 des 34 bureaux de santé publique de l'Ontario, qui représentent le Nord, le Sud, le Centre, l'Ouest et l'Est

de l'Ontario, et avons rencontré leurs représentants afin d'obtenir leur point de vue sur les décisions de la province liées aux restrictions de santé publique qui ont eu une incidence sur les entreprises. Ces 5 régions comptaient au total plus de 169 000 entreprises, ce qui représentait environ 35 % de toutes les entreprises ontariennes en décembre 2020.

Afin de comprendre l'incidence des restrictions de santé publique sur les entreprises et d'obtenir leurs points de vue sur les programmes de soutien économique de la province, nous avons interrogé, rencontré ou sondé des associations commerciales comme l'Ontario Business Improvement Area Association, Nature and Outdoor Tourism Ontario et la Chambre de commerce de la région de Toronto.

Nous avons sondé les exploitants d'entreprises afin de mieux comprendre la manière dont les entreprises ontariennes ont été touchées par les restrictions de santé publique et leur expérience des mesures provinciales de soutien aux entreprises pendant la pandémie de COVID-19.

Pour compléter ces renseignements recueillis auprès des sources mentionnées précédemment, nous avons rencontré des représentants du Centre canadien de politiques alternatives, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario et de Statistique Canada, et nous avons examiné les rapports pertinents. Nous avons également mené des recherches sur les programmes de soutien économique aux entreprises d'autres administrations afin de cerner les pratiques exemplaires potentielles.

Nous avons examiné le suivi des dépenses provinciales liées à la COVID-19 pour les programmes et les initiatives destinées aux entreprises en nous familiarisant d'abord avec le processus budgétaire de la province. Nous avons obtenu les budgets déposés entre mars 2020 et octobre 2021 et avons noté que des engagements de 50,9 milliards de dollars avaient été promis publiquement dans le cadre du budget de 2021. Nous avons demandé des renseignements au Secrétariat du Conseil du Trésor pour déterminer quelle proportion des 50,9 milliards de dollars avait

été affectée aux ministères pour la conception et la prestation des programmes d'intervention en réponse à la COVID-19. À la lumière des renseignements fournis (voir l'**annexe 11**), nous avons déterminé qu'au 31 mars 2021, 36,5 milliards de dollars avaient été affectés aux ministères, dont 11,2 milliards étaient destinés aux mesures de soutien aux entreprises.

4.0 Réponse économique de la province à la COVID-19

4.1 Les intervenants consultés au sujet des mesures de soutien ou de l'élaboration de programmes n'étaient pas ceux qui ont été les plus touchés

Le ministère des Finances nous a informés que le Comité ontarien de l'emploi et de la relance a tenu des consultations partout en Ontario dans le cadre d'environ 100 tables rondes et consultations. Le ministère des Finances n'a pas été en mesure de nous fournir les procès-verbaux de ces discussions.

Les associations représentant les exploitants d'entreprises que nous avons interrogées et sondées lors de notre audit nous ont dit qu'elles n'avaient pas été consultées. Plus précisément, huit des dix associations que nous avons interrogées nous ont affirmé que la province ne les avait pas consultées lors du développement des programmes de soutien économique aux entreprises en réponse à la pandémie de COVID-19. Deux de ces huit associations représentent plus de 83 000 entreprises membres dans le secteur du commerce de détail (32 % des membres), de l'hébergement et de la restauration (23 %), ainsi que de la santé et des services sociaux (11 %). Comme le montre la **figure 2**, ces secteurs affichaient le pourcentage le plus élevé d'entreprises déclarant une baisse de revenus.

Sept des associations que nous avons interrogées avaient présenté trois demandes avant le dépôt des budgets de 2020 et de 2021, appelé, écrit des

courriels et envoyé un total de 15 lettres au premier ministre et à divers ministères (dont le ministère du Développement économique et le ministère des Finances) pour demander à la province d'offrir des mesures de soutien aux entreprises qui avaient été durement touchées par la pandémie et les restrictions qui s'y rattachent.

Au moment de notre audit, des représentants de ces associations nous ont dit qu'ils n'avaient pas encore reçu de réponse de la province. Toutefois, en juillet 2021, le ministère des Finances, qui a reçu trois lettres de la part d'associations que nous avons rencontrées, a répondu à une lettre qu'il a reçue le 18 février 2021 concernant les mesures de soutien aux impôts fonciers.

4.2 Absence de documentation sur les discussions tenues par les groupes et comités auxiliaires au sujet de l'intervention économique de la province ou de la liste des entreprises essentielles

Le premier ministre et le Conseil des ministres ont finalement conservé le pouvoir décisionnel pour tous les aspects de l'intervention économique de la province en réponse à la pandémie. Notre audit a révélé qu'aucun procès-verbal officiel n'avait été dressé lors des réunions tenues par la structure d'intervention économique de la province, qui a conseillé et coordonné les comités relevant du premier ministre et de son Conseil des ministres (voir l'**annexe 14**). Cette constatation a également été notée dans notre rapport spécial intitulé Planification et prise de décisions face à l'éclosion, publié dans le cadre de notre Rapport spécial de 2020 sur la préparation et la gestion en lien avec la COVID-19.

En outre, il n'existait aucune consignation officielle des conseils offerts par le Comité ontarien de l'emploi et de la relance (le Comité), dont le rôle était de conseiller le Conseil des ministres. Le Comité s'est réuni 40 fois entre le 17 avril 2020 et le 28 mai 2021, et notre examen des points à l'ordre

du jour a révélé que le Comité a pris connaissance de présentations par divers ministères sur des sujets comme la mobilisation du gouvernement fédéral et des intervenants, la planification de la relance économique, les plans de réouverture, les analyses sur des secteurs particuliers comme les petites entreprises et le tourisme, la réouverture des écoles et la distribution des vaccins. Le Comité a également fourni des conseils aux ministères participant à l'intervention économique. Le président du Comité est désigné pour assister aux réunions du Conseil des ministres et faire rapport sur les recommandations et activités du Comité, au besoin.

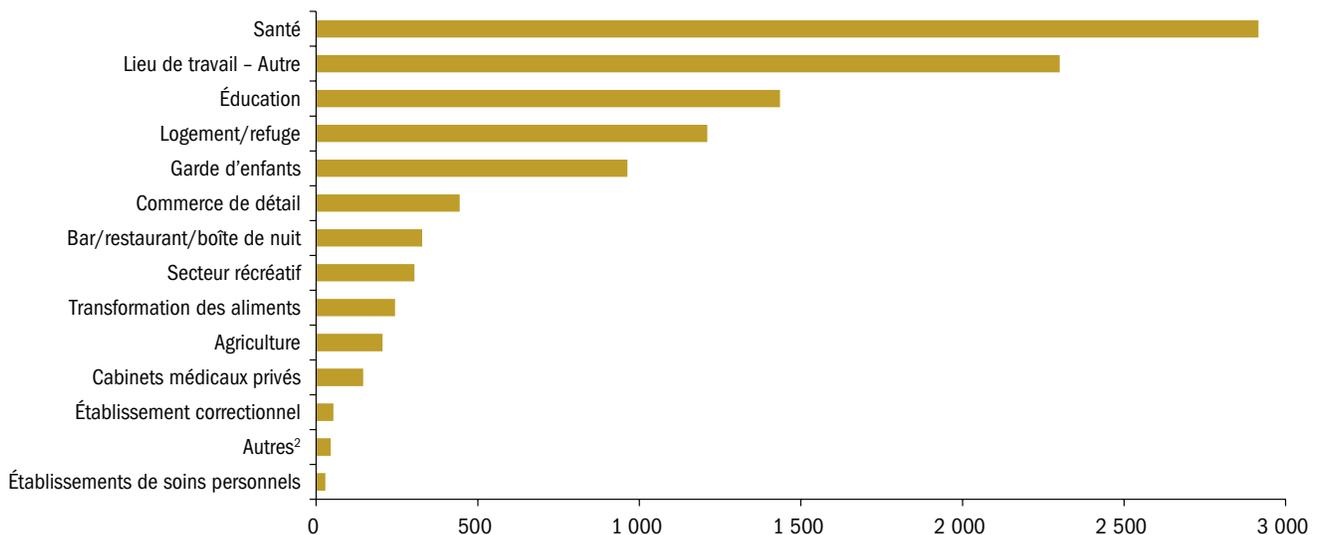
De même, les discussions du Comité de la liste des activités essentielles n'avaient pas été consignées. La province a communiqué publiquement les types d'entreprises jugées essentielles, sans toutefois fournir de renseignements sur la façon dont elle avait établi cette liste. Le ministre du Développement économique (dont le ministre est le président de ce comité) nous a dit « en formulant et en peaufinant

la liste des entreprises essentielles, la province a pris en compte l'impératif de réduire les contacts entre les personnes afin de freiner la propagation de la COVID-19, la nécessité de s'assurer que les Ontariens aient un accès ininterrompu à des produits de première nécessité comme la nourriture, les produits pharmaceutiques et le carburant, et la nature critique du maintien des activités dans certains secteurs, services communautaires et infrastructures » [traduction]. Aucun autre critère n'a été fourni à l'appui de cette réponse. En l'absence de procès-verbaux des réunions ou de tout autre document, nous n'avons pas pu déterminer la manière dont le Comité décidait quelles entreprises étaient « essentielles » et étaient donc autorisées à demeurer ouvertes.

La province a toutefois justifié ses ordonnances d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (la Loi) dans son rapport intitulé « Rapport sur les urgences provinciales de l'Ontario du 17 mars 2020 au

Figure 9 : Nombre total d'éclosions¹ dans divers secteurs, du 1^{er} avril 2020 au 10 juin 2021

Source des données : Ministère de la Santé



1. Conformément au Protocole concernant les maladies infectieuses de Santé publique Ontario, la définition des cas d'éclosion varie selon l'éclosion faisant l'objet d'une enquête et devrait être établie par le bureau de santé publique. Critères à prendre en compte pour déterminer s'il y a éclosion dans un milieu de travail : deux cas ou plus de COVID-19 confirmés en laboratoire avec un lien épidémiologique en milieu de travail (p. ex., même aire de travail, même quart de travail) au cours d'une période de 14 jours où les deux cas auraient raisonnablement pu contracter leur infection en milieu de travail. Parmi les exemples d'infection vraisemblablement acquise en milieu de travail, mentionnons l'absence d'une source d'infection connue à l'extérieur du milieu de travail ou l'exposition connue en milieu de travail.

2. La catégorie Autres comprend les lieux d'éclosion qui sont en attente d'enquête ou dont la source est inconnue.

24 juillet 2020 ». Le rapport soulignait pourquoi les ordonnances d'urgence étaient nécessaires ainsi que les modifications apportées à la Loi, mais n'expliquait pas précisément comment la province déterminait les entreprises essentielles et non essentielles.

4.3 La province n'a pas communiqué clairement le fondement des restrictions

Avant novembre 2020, la province ne publiait aucune information concernant le lieu où se produisaient les éclosions du virus. Après cette date, les informations sur les éclosions ont été publiées en ligne par le ministère de la Santé, mais deux des groupes d'intervenants à qui nous avons parlé ne savaient pas qu'ils pouvaient accéder à ces informations en ligne. Un autre intervenant (l'Ontario Business Improvement Area Association) a déclaré que ce ne sont pas tous les membres de son conseil d'administration qui savaient que ces informations étaient accessibles au public et étaient par conséquent en mesure de les partager avec leurs membres.

Nous avons examiné les informations sur les éclosions recueillies par le ministère de la Santé et analysées par le ministère du Développement économique. Nous avons constaté qu'entre le 1^{er} avril 2020 et le 10 juin 2021, la majorité des éclosions de COVID-19 se sont produites dans des milieux de soins comme les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les maisons de retraite (voir la **figure 9**). La catégorie affichant le deuxième taux le plus élevé d'éclosions (« milieu de travail – autre ») comprenait un certain nombre de secteurs, comme la construction, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles, de machines et d'équipement, les services d'aménagement paysager et les salons funéraires. Environ la moitié (49 %) de toutes les éclosions sont survenues au sein de ces deux catégories : milieu de soins de santé et milieu de travail – autre.

Bien que, combinés, les magasins de détail, les bars, les restaurants et les établissements de services

personnels (comme les salons de coiffure et de manucure) ne représentaient que 10 % de toutes les éclosions, les représentants des bureaux de santé publique avec qui nous avons parlé s'entendent pour dire que ces endroits étaient des milieux à haut risque de transmission de la COVID-19. Ils ont reconnu que les restrictions avaient probablement contribué à la faible incidence des éclosions dans ces endroits. Selon une recherche menée par la British Broadcasting Corporation, au 24 mai 2021, Toronto avait, par rapport aux autres grandes villes du monde, imposé la plus longue interdiction des repas servis à l'intérieur (voir la **figure 10**).

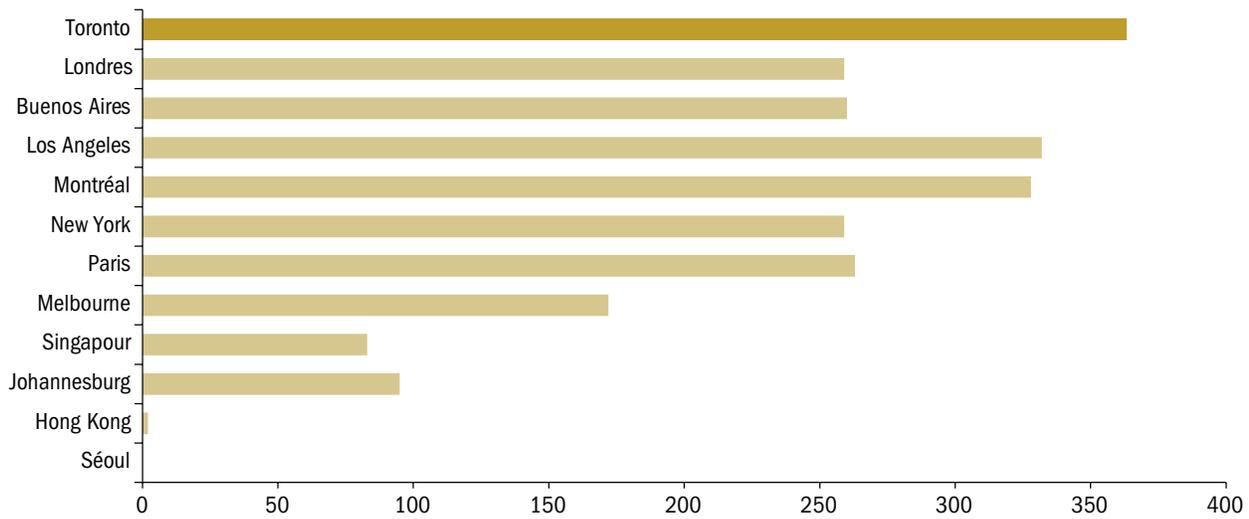
Notre audit a révélé que tout au long de la pandémie, la province n'a pas informé les entreprises à l'avance de l'imposition ou de l'assouplissement de restrictions qui affectaient leurs activités. Par conséquent, les entreprises n'ont bien souvent pas disposé de suffisamment de temps pour se préparer à l'arrêt ou à la reprise de leurs activités. Dans notre sondage auprès des exploitants d'entreprises, 50 % des répondants ont affirmé avoir pris connaissance des diverses restrictions de santé publique liées aux activités des entreprises par l'entremise des nouvelles et des médias (télévision ou radio), tandis que 19 % ont dit en avoir pris connaissance par l'entremise d'une association professionnelle.

Les propriétaires d'entreprises ont appris le 1^{er} avril 2021 par une annonce publique que la province allait imposer un « frein d'urgence » à l'échelle de la province à compter du 3 avril, soit seulement deux jours après l'annonce. Cette annonce est elle-même survenue moins de deux semaines après le déconfinement du 20 mars 2021, alors que les restaurateurs avaient commencé à reconstituer des stocks.

Plus des deux tiers des répondants ont déclaré ne pas avoir eu suffisamment de temps pour s'adapter aux restrictions. Le 7 juin 2021, les propriétaires d'entreprises ont appris que toutes les régions sanitaires passeraient à l'étape 1 du Plan d'action pour le déconfinement de la province (voir l'**annexe 8**) quatre jours plus tard, soit le 11 juin 2021. Le passage

Figure 10 : Nombre de jours de confinement sans repas servis à l'intérieur, au 24 mai 2021

Source des données : British Broadcasting Corporation (BBC)



permettait notamment les repas à l'extérieur à des tables comptant jusqu'à quatre personnes.

5.0 Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Le 15 janvier 2021, le ministère du Développement économique, en partenariat avec le ministère des Finances et le ministère des Services gouvernementaux, a lancé la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises (Subvention aux petites entreprises). La Subvention pour le soutien aux petites entreprises, qui variait entre 10 000 \$ et 20 000 \$, est passée à un montant allant de 20 000 \$ à 40 000 \$ en mars 2021 après la publication du Budget de l'Ontario de 2021. L'objectif de la Subvention pour le soutien aux petites entreprises était d'accorder un allègement financier aux petites entreprises dont les revenus avaient diminué de 20 % ou plus en raison des restrictions provinciales de santé publique.

La province a mené des campagnes dans les médias sociaux, a utilisé des organes de presse et diverses communications gouvernementales (c.-à-d. des

communiqués de presse et des annonces) pour faire connaître le programme. À la fin du programme, au 18 août 2021, près de 203 000 entreprises avaient présenté une demande de soutien, et 2,96 milliards de dollars avaient été versés à 111 150 bénéficiaires. L'annexe 18 énumère les types d'entreprises admissibles à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises.

Comme le montre la **figure 1**, nous avons examiné les paiements versés dans le cadre du programme depuis sa création jusqu'à sa fin. En raison de l'ampleur du programme et de sa rapidité d'exécution, la province a embauché un cabinet externe d'experts-conseils pour l'aider à examiner les demandes présentées dans le cadre du programme. Nous avons également audité le contrat et les paiements versés à ce cabinet afin de déterminer si la province avait suivi les protocoles appropriés pour acquérir ces services, et nous avons confirmé que c'était bien le cas.

5.1 Certaines petites entreprises n'étaient pas admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Les demandeurs de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises présentaient leur demande en ligne sur un site Web du gouvernement. Pour être admissibles, ils devaient répondre aux trois critères suivants :

- comptaient moins de 100 employés;
- avaient dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province amorcée le 26 décembre 2020;
- avaient connu une baisse de leurs revenus d'au moins 20 % en avril 2020 par rapport à avril 2019.

Nous avons examiné la conception des critères d'admissibilité, des processus et des contrôles internes qui facilitaient la prestation du programme dans les trois ministères, ainsi que les paiements versés aux entreprises pour déterminer si elles étaient admissibles aux fonds et si les paiements avaient été dûment approuvés.

Nous avons constaté que les critères d'admissibilité au programme faisaient en sorte que certaines petites entreprises n'étaient pas admissibles à des mesures de soutien même si elles avaient été touchées par les restrictions de santé publique.

5.1.1 Certaines petites entreprises n'étaient pas admissibles aux mesures de soutien

Les critères d'admissibilité conçus pour la Subvention pour le soutien aux petites entreprises (voir l'annexe 12) excluaient les entreprises suivantes :

- **Les entreprises qui n'avaient pas été tenues de fermer leurs portes ou de restreindre considérablement leurs services en raison du confinement à l'échelle de la province amorcé le 26 décembre 2020, mais qui avaient tout de même subi des baisses importantes de revenus, n'étaient au départ pas admissibles à la subvention.** Parmi ces entreprises figuraient

les motels et les hôtels; les laveries automatiques et les nettoyeurs à sec; les concessionnaires automobiles qui n'offrent pas de services de location ou de réparation de véhicules; les services de construction, y compris les sous-traitants (comme les services de revêtement de sol et de peinture); les services liés à la fabrication, à la chaîne d'approvisionnement, au transport et à la logistique; les établissements vinicoles et brasseries. En outre, les hôtels n'étaient pas tenus de fermer leurs portes, mais ils avaient dû restreindre considérablement leurs autres services générant des revenus, comme la tenue de mariages, d'événements et de réunions dans leurs installations non destinées à l'hébergement. En mai 2021, la province a lancé la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage afin de fournir du financement aux petites entreprises de ce secteur. Certains des secteurs d'activité qui n'étaient pas admissibles à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises étaient admissibles à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme, comme les hôtels, les motels et les parcs d'attractions. Ces mesures de soutien ont toutefois été mises en œuvre plus d'un an après le début de la pandémie.

- **Les entreprises qui ont connu une baisse de leurs revenus inférieure à 20 % entre avril 2019 et avril 2020, mais qui ont connu des baisses importantes de revenus dans les autres mois, n'étaient pas non plus admissibles.** L'un des intervenants interviewés nous a dit que les entreprises qui étaient fermées ou qui n'étaient pas en activité (par exemple en raison de rénovations) en avril 2019 n'étaient pas admissibles à un financement parce qu'elles ne répondaient pas au critère de baisse de revenus de 20 % lorsqu'on comparait le mois d'avril 2020 au mois d'avril 2019. Un autre groupe d'intervenants interviewés a déclaré que la plupart de ses membres (y compris les exploitants d'entreprises de chasse et de pêche, de centres de villégiature et de camps d'été) n'étaient pas admissibles, car leurs

Figure 11 : Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises – Autres mois de comparaison des revenus

Source des données : Ministère des Finances

Entreprises saisonnières hivernales	Ont été autorisées à comparer leurs revenus de décembre 2019 ou de janvier 2020 à ceux de décembre 2020.
Nouvelles entreprises mises sur pied depuis avril 2019	Ont pu choisir les autres mois de comparaison des revenus suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises qui ont commencé à exercer leurs activités entre mai 2019 et janvier 2020 pouvaient comparer leurs revenus de février 2020 à ceux d'avril 2020. • Les entreprises qui ont commencé à exercer leurs activités entre février 2020 et octobre 2020 pouvaient comparer les revenus de leur mois le plus lucratif à ceux de décembre 2020.
Entreprises ayant commencé à exercer leurs activités en novembre ou en décembre 2020	N'étaient pas tenues de satisfaire aux critères de baisse des revenus et étaient admissibles au montant minimal de subvention de 10 000 \$.
Nouvelles entreprises ayant commencé à exercer leurs activités en janvier 2021	N'étaient pas admissibles.

Figure 12 : Calcul du montant des paiements de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Source des données : Ministère des Finances

Perte mensuelle déclarée, en dollars (avril 2020 par rapport à avril 2019)	Montant de la subvention, en dollars (première série)	Montant de la subvention, en dollars (deuxième série)
≥10 000	10 000	
10 001 à 20 000	Valeur exacte de la perte mensuelle déclarée	Équivalent au montant payé pendant la première série
≥20 001	20 000	

activités étaient saisonnières et que leur entreprise n'était pas ouverte pendant les périodes requises de comparaison des revenus. Les demandeurs ont été autorisés à utiliser des mois de comparaison autres qu'avril 2019 et avril 2020 dans certaines circonstances (voir la **figure 11**).

- **Les entreprises qui comptaient 100 employés ou plus n'étaient pas admissibles aux mesures de soutien.** Les entreprises qui devaient embaucher du personnel temporaire supplémentaire à temps partiel pendant la haute saison, mais qui comptaient normalement moins de 100 employés, n'étaient pas admissibles à la subvention.

5.1.2 Le montant des subventions n'était pas proportionnel aux revenus perdus par les entreprises

Comme le montre la **figure 12**, la province a fixé un montant minimal de subvention de 10 000 \$ et un montant maximal initial de 20 000 \$. La subvention reçue par certaines entreprises était supérieure à leurs pertes de revenus déclarées. De plus, certaines entreprises ont reçu une deuxième subvention équivalente à leur premier paiement. Par conséquent, la subvention maximale qu'elles pouvaient recevoir était de 40 000 \$.

Notre analyse des renseignements relatifs aux demandes et aux paiements pour la Subvention pour le soutien aux petites entreprises a révélé ce qui suit :

Figure 13 : Nombre de bénéficiaires de la Subvention pour le soutien aux petites entreprises de l'Ontario qui ont déclaré une baisse de revenus mensuels de moins de 10 000 \$.

Source des données : Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Baisse des revenus (en dollars)	Nombre de demandes	Baisse des revenus totaux (en dollars)	Total des subventions (en dollars)
0 (aucune variation)	404	0	8 302 392
0,02 à 499,99	1 470	423 569	27 353 596
500 à 999,99	2 347	1 741 371	43 307 640
1 000 à 4 999,99	26 851	79 163 098	492 039 583
5 000 à 9 999,99	19 987	143 900 369	368 399 625
Total	51 059	225 228 407	939 402 836

- Sur les 111 150 bénéficiaires de subventions, 51 059 (46 %) ont déclaré une baisse de revenus de 10 000 \$ ou moins entre avril 2019 et avril 2020.
- Ces 51 059 bénéficiaires ont déclaré avoir perdu en moyenne 4 400 \$ de revenus entre avril 2019 et avril 2020; certains ont déclaré avoir perdu aussi peu que 0,02 \$, et 404 bénéficiaires ont déclaré n'avoir subi aucune variation de leurs revenus (voir la **figure 13**).
- Les 51 059 bénéficiaires ont reçu au total plus de 939 millions de dollars. Comme le montre la **figure 12**, ceux qui ont déclaré une perte de revenus s'élevant entre 10 001 \$ et 20 000 \$ ont reçu une subvention équivalente au montant de la perte déclarée. Si les mêmes règles avaient été appliquées à ceux qui ont déclaré un revenu de 10 000 \$ ou moins, c'est-à-dire que leur subvention équivalait au montant de leur perte au cours des mois de comparaison, les 51 059 bénéficiaires auraient plutôt reçu un total de 225 millions de dollars.

Selon le ministère des Finances, le montant maximal initial de 20 000 \$ était en partie fondé sur celui de la Subvention albertaine de relance des petites et moyennes entreprises qui, en décembre 2020, accordait jusqu'à 20 000 \$ aux entreprises admissibles. En ce qui concerne le montant minimum de 10 000 \$, le personnel du ministère des Finances nous a déclaré que le ministre

lui avait demandé de veiller à ce que toutes les entreprises admissibles reçoivent un montant de soutien de base substantiel.

Les données fiscales indiquent que les entreprises ont subi des pertes plus importantes que les mesures de soutien versées

Nous avons demandé au ministère des Finances d'analyser les données des déclarations de revenu des entreprises qui ont bénéficié d'une aide sous la forme de la Subvention pour le soutien aux petites entreprises. Au moment de notre audit, environ 42 000 (38 %) des 111 150 bénéficiaires de subventions avaient soumis des déclarations de revenus pour les années d'imposition 2019 et 2020. Le montant minimal de subvention de 10 000 \$ signifiait que certains bénéficiaires recevaient un montant supérieur à leur perte de revenus (voir plus haut), mais l'analyse a aussi indiqué que, dans l'ensemble – et dans certains secteurs en particulier –, les entreprises auraient peut-être eu besoin de davantage de soutien pour faire face aux répercussions de la pandémie :

- Alors que la baisse médiane des revenus de 2019 à 2020 (19 %) était proche du seuil de baisse des revenus de 20 % nécessaire pour bénéficier des mesures de soutien, les entreprises ont subi une baisse médiane de 51 % de leur revenu net au cours de la même période, après avoir pris en compte leurs coûts d'exploitation.

- Les entreprises des secteurs suivants ont connu une baisse de revenus supérieure à 40 % : les services de guides touristiques et de guides itinérants (49 %), les centres de congrès (42 %), les arts d'interprétation et le cinéma (41 %).
- Les entreprises individuelles ont vu leurs revenus médians diminuer de 35 %, tandis que les sociétés par actions ont vu leurs revenus médians diminuer de 17 %.

RECOMMANDATION 1

Pour déterminer si la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises a permis de fournir un soutien efficace aux petites entreprises touchées par les restrictions de santé publique, le Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, en collaboration avec le ministère des Finances et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs devraient examiner les leçons tirées de la prestation de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises et transmettre cette information au Comité ontarien de l'emploi et de la relance afin d'éclairer la conception et la prestation de futurs programmes de soutien économique aux entreprises.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce a déjà fourni des pratiques exemplaires et des leçons tirées à partir de la Subvention ontarienne de soutien aux petites entreprises aux subventions subséquentes, comme la Subvention ontarienne de soutien aux petites entreprises pour le tourisme et les voyages (Subvention aux petites entreprises).

Le Ministère a collaboré de façon proactive avec un fournisseur tiers et la Division de la vérification interne de l'Ontario pour examiner la

conception et la mise en oeuvre de la subvention aux petites entreprises au cours de l'hiver et du printemps 2021.

Le Ministère et ses partenaires effectueront également un examen des leçons apprises et feront rapport de leurs constatations au Comité de l'emploi et du rétablissement de l'Ontario ou à un comité du Cabinet semblable au cours de l'exercice 2022-2023.

5.2 Paiements versés à des bénéficiaires non admissibles

5.2.1 210 millions de dollars ont été versés à environ 14 500 entreprises non admissibles sans qu'il n'y ait aucune tentative de recouvrement

La province a retenu les services d'un cabinet externe d'experts-conseils en février 2021 pour examiner les demandes d'admissibilité à risque élevé et élaborer un cadre d'atténuation du risque de paiements supplémentaires à des demandeurs non admissibles. Le cabinet a été embauché par la province dans le cadre d'un contrat à fournisseur unique en raison des circonstances extraordinaires de la pandémie; notre audit n'a relevé aucun problème quant au processus d'acquisition des services du cabinet.

D'après les renseignements indiqués dans les demandes, le cabinet a décelé un nombre important de bénéficiaires non admissibles ayant reçu des paiements dans le cadre du programme. Plus de 210 millions de dollars ont été versés à environ 14 500 bénéficiaires non admissibles. Les contrôles du programme n'ont pas détecté dans leur demande des problèmes qui auraient dû les rendre inadmissibles à la subvention.

Selon les conclusions, la province a radié 210,3 millions de dollars comme irrécouvrables, ce qui représente des sommes versées à environ 14 500 bénéficiaires non admissibles en août 2021. La radiation de 210,3 millions de dollars représente environ 7 % des paiements totaux versés dans le cadre du programme (2,96 milliards de dollars).

Le ministère du Développement économique nous a indiqué qu'il n'avait pas tenté de recouvrer aucune de ces sommes. Le Comité des priorités et de la planification du Conseil des ministres a recommandé au Ministère de ne pas procéder au recouvrement de ces sommes « en raison des circonstances exceptionnelles provoquées par la COVID-19 » [traduction]. Ce comité établit l'orientation stratégique générale de la province en déterminant les priorités en matière de politiques, de communications et d'affaires intergouvernementales et en veillant à l'harmonisation avec la planification financière. En prenant cette décision, le même comité a souligné que le recouvrement de la totalité ou d'une partie des dettes pourrait prendre des années et qu'il pourrait sembler déraisonnable et injuste aux yeux des propriétaires d'entreprises et du grand public en période de pandémie.

Au moment de notre vérification, les ministères des Finances et des Services gouvernementaux n'avaient pas non plus tenté de recouvrer les fonds.

Au cours de notre audit, nous avons constaté qu'il pourrait y avoir d'autres cas de trop-payés à des bénéficiaires potentiellement non admissibles. Le ministère du Développement économique nous a dit que le Système des paiements de transfert de l'Ontario du ministère des Services gouvernementaux avait précédemment signalé ces cas et avait ensuite été examiné par le personnel du ministère du Développement économique et jugé admissible. Nous avons confirmé que le système disposait de contrôles pour signaler les cas potentiellement non admissibles nécessitant une enquête plus approfondie. Le ministère du Développement économique a fourni des exemples de cas qu'il avait examinés et réglés.

5.2.2 Le programme de subventions ne disposait pas de contrôles adéquats pour repérer les entreprises potentiellement non admissibles

Les ministères n'ont eu que quelques jours pour concevoir le programme et mettre en place des contrôles avant le lancement

Notre audit a révélé que le personnel du ministère des Finances n'a eu que deux jours pour préparer l'analyse de rentabilisation initiale qui renfermait des détails sur l'admissibilité au programme de Subventions pour le soutien aux petites entreprises. Plus précisément, le personnel du Ministère a reçu la directive du ministre des Finances le 17 décembre 2020 d'élaborer un programme de soutien aux petites entreprises. L'ébauche initiale de l'analyse de rentabilisation a été soumise à l'examen du ministre le 19 décembre et la version finale a été soumise à l'approbation du CT/CGG le 21 décembre. Le même jour, le premier ministre a annoncé la Subvention pour le soutien aux petites entreprises.

Nous avons également appris que le personnel du ministère des Services gouvernementaux n'a achevé la conception technique du système Paiements de transfert Ontario (PTO), le système d'information qui était utilisé pour administrer le processus de demande et de paiement, que le 9 janvier 2021, soit six jours avant le lancement du programme. Le personnel du Ministère a entamé des discussions sur les modifications à apporter le 24 décembre 2020. Du 9 janvier 2021 au 25 mai 2021, le personnel du ministère des Services gouvernementaux a présenté au total 24 demandes de modification des contrôles intégrés au PTO (demandes de modification). Notre examen des demandes de modification a révélé que 23 des 24 demandes ont été approuvées après le lancement du programme le 15 janvier 2021, ce qui signifie que le personnel du ministère des Services gouvernementaux a apporté de nombreuses modifications pour régler des problèmes liés au système pendant la période de présentation des demandes. Nous avons également remarqué que les contrôles clés qui auraient pu détecter ou empêcher

les paiements à des entreprises non admissibles ont été mis en place bien après le lancement du programme le 15 janvier. Par exemple :

- des contrôles visant à signaler les applications demandant les mots « taxi », « Uber, » « Lyft, » et « limo » ont été mis en place le 24 février, soit près de 6 semaines après le lancement du programme. Ces types d'entreprises n'étaient pas admissibles à la subvention, mais nous avons tout de même trouvé 995 demandeurs qui ont reçu plus de 12,6 millions de dollars en paiements et dont le nom commercial contenait ces mots-clés;
- des contrôles visant à signaler les demandes ayant une adresse commerciale ou postale à l'extérieur de l'Ontario ont été mis en place le 5 mars, soit 7 semaines après le lancement du programme;
- des contrôles visant à rejeter les demandes avec des succursales bancaires se trouvant à l'extérieur de l'Ontario ont été mis en place le 9 mars, soit plus de 7 semaines après le lancement du programme.

La **figure 14** énumère les contrôles qui étaient en place lorsque la Subvention pour le soutien aux petites entreprises a été lancée le 15 janvier 2021, ainsi que les contrôles supplémentaires qui ont été mis en place entre le 19 janvier et le 15 mars 2021. La fenêtre de demande a pris fin le 7 avril 2021.

La province s'en remettait presque uniquement aux renseignements déclarés par le demandeur

Les membres du personnel des trois ministères – Développement économique, Finances et Services gouvernementaux – nous ont déclaré qu'ils avaient reçu des instructions leur indiquant que la priorité de la province était de lancer le programme pour offrir du soutien aux entreprises le plus tôt possible par l'intermédiaire d'un processus de présentation des demandes exigeant le minimum d'effort de leur part. Par conséquent, le programme a été conçu pour s'en remettre uniquement aux renseignements déclarés par les demandeurs. L'analyse de rentabilisation indiquait que « pour permettre une prestation rapide, l'admissibilité serait fondée sur des attestations, ce qui

ne laisserait que des possibilités minimales d'audit » **[traduction]**.

Pendant le processus de demande, les demandeurs devaient répondre « oui » ou « non » aux trois critères d'admissibilité (voir l'**annexe 12**). S'ils répondaient « oui » aux trois questions, ils étaient jugés admissibles à des mesures de soutien. Une fois que les demandeurs avaient été jugés admissibles, on leur demandait de fournir des renseignements sur leur entreprise, comme le nom de l'entreprise, le numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC), les coordonnées, l'adresse, le type d'entreprise, le nombre d'employés, les revenus pendant les mois de comparaison et les renseignements bancaires. Pour respecter les délais requis et fournir un financement essentiel aux petites entreprises, la seule mesure de validation en temps réel des renseignements relatifs aux impôts ou aux revenus qui était en place consistait à vérifier si le numéro d'entreprise de l'ARC fourni par le demandeur existait dans la base de données de l'ARC.

Le ministère des Finances a indiqué dans son analyse de rentabilisation que le risque de fraude était faible parce que les demandeurs seraient tenus d'attester de l'exactitude des renseignements qu'ils fourniraient et que des contrôles seraient mis en place pour signaler les anomalies potentielles. Cette évaluation était inexacte, comme en témoigne le nombre de bénéficiaires potentiellement non admissibles que les ministères et nous avons recensés. Nous avons constaté que les contrôles clés étaient absents ou ne permettaient pas de signaler des problèmes potentiels, et le fait de s'en remettre à l'attestation des demandeurs ne donnait pas à la province une assurance raisonnable de l'exactitude et de la validité de cette attestation.

Notre évaluation est conforme aux conclusions de la Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO), que le ministère du Développement économique a engagée pour fournir des conseils sur les processus et les contrôles liés à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises. Dans son rapport de mai 2021, la DVIO a conclu que l'évaluation du Ministère selon laquelle le risque de fraude était

Figure 14 : Contrôles de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Source des données : Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Contrôles en place le 15 janvier 2021 (lancement du programme)

- Valider le numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en consultant le répertoire des entreprises pour s'assurer que le demandeur est une entreprise valide
- Empêcher les demandes soumises par des bots informatiques malveillants
- Empêcher les demandes comportant les mêmes numéros d'entreprise de l'ARC
- Empêcher les demandes comportant les mêmes renseignements bancaires
- Accepter les numéros de succursale bancaire, de transit et d'établissement valides
- Signaler les demandes suivantes pour un deuxième examen :
 - Une entreprise est associée à une entreprise commerciale comptant plus de 20 employés, mais une seule demande a été présentée
 - Le montant de subvention calculé est de 0 \$ (baisse de revenus inférieure à 20 %).
 - L'entreprise ne compte aucun employé et déclare une perte de revenus de 20 000 \$ ou plus
 - L'adresse commerciale de l'entreprise apparaît dans plusieurs demandes
 - Le nom du titulaire du compte bancaire apparaît dans plusieurs demandes
 - Les demandes proviennent d'une adresse IP étrangère
 - Le nom du titulaire du compte bancaire n'est pas le nom commercial de l'entreprise
 - Le nom du propriétaire ou de la personne-ressource de l'entreprise apparaît dans plusieurs demandes

Contrôles supplémentaires mis en place entre le 19 janvier et le 15 mars 2021 pour signaler les demandes potentiellement non admissibles

- Exiger des renseignements bancaires, y compris les chèques annulés et les relevés bancaires
- Procéder à une validation et une vérification supplémentaires des demandes jugées non admissibles dans les situations suivantes :
 - Adresse commerciale ou postale à l'extérieur de l'Ontario
 - Succursale bancaire à l'extérieur de l'Ontario
 - Numéro de l'ARC créé ou activé en 2021
 - Adresse électronique temporaire
 - Adresse électronique suspecte
 - Comptes bancaires bloqués
 - Compte bancaire apparaissant dans l'historique d'autres demandes
 - Adresse IP dupliquée le même jour
 - Société à numéro
 - Défaut de fournir les documents bancaires dans un délai de 48 heures
 - Aucun document bancaire fourni dans un délai de sept jours
 - Échec de la livraison à l'adresse courriel

faible était « inadéquate » et que « l'incapacité de vérifier la validité des renseignements contenus dans la demande avant que les paiements soient versés [présentait] pour la province une exposition au risque plus grande qu'à l'habitude » [traduction]. Selon la DVIO, le PTO avait la capacité d'accepter des documents, ce qui avait déjà été fait pour d'autres programmes. Les ministères auraient pu exiger que les demandeurs fournissent des documents à l'appui de leur baisse de revenus et de leur admissibilité.

Risques et autres défaillances des contrôles relevés par d'autres parties

En plus de demander à la DVIO de fournir des conseils sur les améliorations à apporter aux contrôles et aux processus, le ministère du Développement économique a retenu les services d'un entrepreneur tiers pour examiner 16 000 demandes qui avaient été signalées par le Ministère comme présentant un risque élevé. Plus précisément, il s'agissait de demandes dans lesquelles le demandeur déclarait que l'entreprise était affiliée à une autre entreprise

(par exemple, avait le même propriétaire). Ces demandes ont été examinées avant le versement des paiements. Sur les 16 000 demandes, l'entrepreneur en a classé 6 850 (43 %) comme étant inadmissibles, et aucun paiement ne leur a été versé. Dans son rapport de mai 2021, l'entrepreneur soulignait aussi les problèmes suivants :

- Il y avait un risque que les demandeurs fassent de fausses déclarations dans leur demande et dans leurs réponses par courriel après avoir été contactés par l'entrepreneur pour vérifier certains renseignements fournis dans la demande. Le ministère du Développement économique a informé l'entrepreneur que les attestations par courriel étaient des preuves acceptables. Par conséquent, l'entrepreneur n'a pas vérifié davantage l'exactitude des attestations par courriel.
- Un contrôle qui visait à signaler les demandes dans lesquelles l'entreprise ne déclarait aucun employé à l'occasion a omis de signaler ces demandes. L'entrepreneur a constaté que les incohérences liées à cet avertissement pouvaient suggérer que d'autres avertissements fonctionnaient eux aussi de façon incohérente.

5.2.3 Financement supplémentaire accordé à de nombreuses entreprises dont la vérification de l'admissibilité était limitée

Le 24 mars 2021, la province a annoncé qu'une somme supplémentaire de 1,7 milliard de dollars serait affectée à la Subvention pour le soutien aux petites entreprises. Ces fonds supplémentaires étaient octroyés comme compléments aux sommes versées aux bénéficiaires qui avaient déjà reçu du financement au cours de la première série de paiements, ce qui a essentiellement doublé les sommes que les bénéficiaires avaient initialement reçues.

Les entreprises qui avaient reçu de l'aide au cours de la première série de paiements n'avaient pas besoin de demander le complément. Après l'annonce du 24 mars, les bénéficiaires de la première série ont été

informés, par courriel, que la somme complémentaire serait déposée de manière automatique dans le compte bancaire indiqué précédemment dans leur demande. Les prestations complémentaires ont été versées sans autre vérification de l'admissibilité des bénéficiaires ou de leur besoin de fonds.

Le ministère du Développement économique a effectué une analyse limitée, par l'entremise du même entrepreneur tiers, des renseignements des bénéficiaires de la première série de paiements avant l'émission des paiements de la deuxième série. Plus précisément, l'entrepreneur tiers a effectué les examens suivants :

- Un deuxième examen de 14 800 demandes à risque élevé qui avaient déjà été examinées par le personnel du ministère du Développement économique.
- Un examen de 400 bénéficiaires à risque élevé et de 400 bénéficiaires aléatoires de la première série.

Ces examens ont permis de repérer environ 14 500 bénéficiaires non admissibles qui ont reçu plus de 210 millions de dollars de subventions (voir la **section 5.2.1**). Le ministère du Développement économique n'a pas tenté de recouvrer ces sommes, et les a par la suite radiées comme irrécouvrables en août 2021. À l'exclusion de ces bénéficiaires non admissibles, la deuxième ronde de paiements de subvention a été automatiquement déposée aux autres bénéficiaires qui avaient reçu la première ronde.

5.3 Les entreprises trouvaient que l'objectif du programme et les exigences relatives aux demandes manquaient de clarté et portaient à confusion

Au cours de notre audit, des exploitants d'entreprises de différents secteurs nous ont dit qu'ils trouvaient que les critères d'admissibilité et le processus de demande de la Subvention pour le soutien aux petites

entreprises manquaient de clarté et portaient à confusion. Par exemple :

- **Numéro d'entreprise** : Les demandeurs devaient fournir leur numéro d'entreprise de l'ARC dans le cadre de la demande. Le numéro d'entreprise de l'ARC est le numéro unique de neuf chiffres que l'ARC attribue à chaque entreprise aux fins de l'impôt. Bien que des instructions aient été fournies aux demandeurs quant au numéro à utiliser, il y avait encore de la confusion chez certains demandeurs, par exemple les propriétaires uniques qui n'ont pas toujours de numéro d'entreprise. (En Ontario, certaines entreprises individuelles faisant affaire sous le nom du propriétaire de l'entreprise ne sont pas tenues d'obtenir un numéro d'entreprise.) Pour présenter une demande de Subvention pour le soutien aux petites entreprises, ces personnes devaient ensuite obtenir un numéro d'entreprise.
- **Mois de comparaison des revenus** : Les demandeurs que nous avons interrogés nous ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas pourquoi les mois d'avril 2020 et d'avril 2019 avaient été spécifiquement choisis comme périodes de comparaison pour le critère de baisse des revenus de 20 %, même si la justification était fournie sur la page de la foire aux questions du programme. Le personnel du ministère des Finances nous a dit que le mois d'avril avait été choisi parce qu'il s'agissait du mois le plus proche au cours duquel un décret provincial d'urgence ordonnant de rester à domicile avait été adopté (le premier décret provincial d'urgence a duré du 16 mars au 24 juillet 2020). Parmi les répondants au sondage, 48 % ont également indiqué qu'ils estimaient que les communications de la province au sujet du programme n'étaient pas claires.
- **Entreprises affiliées** : Les demandeurs devaient indiquer si leur entreprise était affiliée à une autre entreprise, ce qui a causé de la confusion parce que le terme n'est pas couramment utilisé. L'entrepreneur tiers embauché par le ministère du Développement économique pour examiner les demandes de

ces types d'entreprises a également mis en évidence le problème concernant les définitions des termes « entreprise » et « entreprise affiliée », qui, selon lui, ne sont pas des définitions généralement acceptées.

Les groupes d'intervenants que nous avons interrogés nous ont également dit que les demandeurs croyaient que le nom du programme, la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, suggérait des mesures de soutien de plus grande envergure destinées à toutes les petites entreprises qui ont subi des pertes financières au cours de la pandémie. Les propriétaires d'entreprises ignoraient que la subvention visait à compenser uniquement une partie des pertes de revenus découlant des restrictions adoptées le 26 décembre 2020.

Dans notre sondage, de nombreux répondants ont indiqué qu'il leur a fallu effectuer plusieurs appels téléphoniques pour obtenir de l'aide et être tenus au courant de l'état de leur demande. Les répondants ont également précisé que le programme ne comportait aucun processus d'appel.

6.0 Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie

Le 16 novembre 2020, le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie, en partenariat avec le ministère des Services gouvernementaux, ont lancé le Programme ontarien de remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie. Le programme visait à rembourser aux entreprises 100 % de leurs factures d'impôts fonciers et de coûts d'énergie pour les périodes où elles ont dû fermer temporairement leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique. La province a mené des campagnes dans les médias sociaux et utilisé des communications gouvernementales (notamment des communiqués de presse et des annonces) pour faire connaître le programme. Les entreprises pouvaient présenter une demande en ligne en soumettant leurs

factures d'impôts fonciers ou d'énergie avec les renseignements de leur demande.

Les entreprises admissibles étaient celles qui ont dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province ou parce qu'elles étaient situées dans des régions soumises aux restrictions des étapes 1, 2 ou 2 modifiée du Plan d'action pour le déconfinement, ou qu'elles se trouvaient dans des régions placées au palier Rouge-Contrôler ou Gris-Confinement. Voir l'**annexe 19** pour la liste des entreprises admissibles à un remboursement et les **annexes 6, 7 et 8** pour un aperçu des cadres d'intervention en réponse à la COVID-19 et des restrictions qu'ils imposaient.

Le programme a pris fin le 30 juillet 2021. À l'époque, plus de 340 millions de dollars avaient été versés à environ 31 000 entreprises. Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné la conception des critères d'admissibilité, les processus et contrôles internes à l'appui de la prestation du programme, ainsi que les paiements versés aux entreprises entre le lancement du programme et sa conclusion.

6.1 Seulement 38 % du financement approuvé a été versé

Le budget initial de ce programme pour 2020, qui s'élevait à 600 millions de dollars, a été approuvé en novembre 2020. Au 31 mars 2021, environ 187 millions de dollars, soit 31 % des remises accordées en 2020, avaient été versés à plus de 27 000 entreprises. Les ministères des Finances et de l'Énergie ont retourné les fonds qui n'avaient pas été dépensés à ce moment.

Puis, en 2021, ces ministères ont demandé 305 millions de dollars supplémentaires pour appuyer le besoin de paiements permanents pour les programmes de remise. Selon les ministères, la demande de financement supplémentaire reposait sur la supposition que les entreprises seraient tenues de fermer leurs portes ou de restreindre leurs services pour une bonne partie de l'année en raison du nombre élevé de cas de COVID-19 à ce

moment. Toutefois, puisque la province a entamé l'étape 3 de son plan de déconfinement le 16 juillet 2021 et que la plupart des entreprises ont repris leurs activités normales, le programme a pris fin le 30 juillet 2021. À la fin du programme, plus de 340 millions de dollars avaient été versés aux entreprises, soit 38 % du budget affecté au programme.

Les ministères ont sous-estimé le volume de demandes

Le ministère des Finances estimait qu'environ 120 000 demandes seraient admissibles aux remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie. L'estimation du Ministère représentait un nombre équivalant à 70 % des entreprises ontariennes des secteurs qui ont dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales. Toutefois, le nombre réel de demandes reçues était d'environ 31 000, soit un nombre environ 25 % plus élevé que les 120 000 demandes prévues. Le Ministère n'a pas été en mesure de nous expliquer pourquoi le nombre réel d'entreprises qui ont présenté une demande et qui ont été jugées admissibles était beaucoup plus faible que prévu.

Dans notre sondage, nous avons constaté que, parmi les mesures de soutien financier de la province, les remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie étaient classées par les répondants comme la deuxième mesure la plus utile pour leurs activités commerciales, après les subventions ponctuelles. Bien que les entreprises ontariennes aient exprimé une forte demande pour ce type de soutien, de nombreuses entreprises n'en ont pas demandé ou reçu.

Même si la province a fait de la publicité payée pour promouvoir le programme dans les médias sociaux (publications sur Twitter, Facebook, LinkedIn et marketing par moteur de recherche) et qu'elle a avisé les entreprises locales de distribution d'électricité, notre sondage a également révélé que 23 % des répondants n'étaient pas au courant de l'existence du Programme ontarien

de remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie. Plus de 63 % des répondants estimaient que les communications de la province au sujet du programme n'étaient pas claires.

6.2 Plus de 16 millions de dollars ont été versés à plus de 3 000 bénéficiaires non admissibles

Les ministères des Finances et de l'Énergie ont déterminé que des paiements avaient été versés à des entreprises non admissibles pendant l'application du programme parce que les contrôles initiaux et les contrôles manuels du système n'étaient pas suffisamment solides pour détecter et rejeter tous les types d'entreprises non admissibles qui présentaient une demande. Les deux ministères ont donc mis en place des procédures de validation supplémentaires pour repérer les bénéficiaires non admissibles et les rejeter.

À l'instar de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, la province a utilisé le système Paiements de transfert Ontario (PTO) pour faciliter le processus de demande du Programme ontarien de remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie. Le ministère des Services gouvernementaux a mis en place des contrôles qui :

- rejetaient les demandes portant les mêmes numéros d'entreprise de l'ARC;
- rejetaient les demandes comportant les mêmes renseignements bancaires;
- empêchaient les bots informatiques et le trafic Web frauduleux de présenter une demande;
- créaient une piste d'audit de tous les changements apportés aux demandes.

Le système a également été programmé de façon à calculer certains montants de remises en fonction des impôts fonciers et du nombre de jours pendant lesquels l'entreprise était admissible aux remises. L'admissibilité était fondée sur le type d'entreprise du demandeur et son emplacement. Seules étaient admissibles les entreprises soumises à la fermeture à l'échelle de la province ou situées dans des régions soumises

aux restrictions des étapes 1, 2 ou 2 modifiée du Plan d'action pour le déconfinement ou dans des régions placées au palier Rouge-Contrôler ou Gris-Confinement (voir l'**annexe 19**).

Les contrôles susmentionnés fonctionnaient comme prévu, mais les ministères des Finances et de l'Énergie ont dû procéder à un examen manuel des demandes après avoir constaté que des paiements avaient été versés à des bénéficiaires non admissibles qui :

- avaient déclaré dans leur demande un type d'activité commerciale (par exemple, restaurants et bars) différent de ce qui était déclaré dans leur déclaration de revenus;
- avaient présenté plusieurs demandes;
- étaient des locataires qui présentaient une demande au nom de locataires potentiellement admissibles.

Plus de 5 % des paiements non admissibles recouverts

En collaboration avec les ministères des Finances et de l'Énergie, nous avons examiné les procédures de validation et avons constaté ensemble que plus de 16 millions de dollars avaient été versés à des bénéficiaires non admissibles au moment de notre audit.

Nous avons calculé qu'au 4 octobre 2021, plus de 16,0 millions de dollars avaient été versés à 3 065 entreprises non admissibles; les sommes sont réparties comme suit :

- environ 14,3 millions de dollars en remboursements d'impôts fonciers ont été versés à 2 463 entreprises non admissibles;
- environ 1,7 million de dollars en remboursements de coûts d'énergie ont été versés à 602 entreprises non admissibles.

Les 16,0 millions de dollars représentent environ 2 % du budget de 905 millions de dollars engagé pour le programme.

Au 4 octobre 2021, le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie avaient récupéré environ 850 000 \$ auprès de 229 entreprises, soit environ 5,3 % de ces paiements non admissibles. La ventilation des recouvrements est la suivante :

- Le ministère des Finances a recouvré environ 400 000 \$ auprès de 26 entreprises, soit environ 3 % des paiements non admissibles.
- Le ministère de l'Énergie a récupéré environ 450 000 \$ auprès de 203 entreprises, soit environ 27 % des paiements non admissibles.

Une erreur de calcul du système est également à l'origine de paiements non admissibles

Dans son examen manuel des demandes, le ministère des Finances a recensé 38 cas comportant des trop-perçus d'environ 547 379 \$ en raison d'une erreur du système PTO utilisé pour le programme de remises pour les impôts fonciers. Cette somme est incluse dans les 16,0 millions de dollars versés aux bénéficiaires non admissibles, comme il est indiqué ci-dessus. L'erreur découle d'une coquille dans l'algorithme de calcul des impôts fonciers utilisé spécifiquement pour certaines propriétés de la région de Kawartha Lakes. Étant donné la complexité de la situation et le fait que les régions entrant en confinement variaient, les algorithmes de calcul des remises devaient être rajustés manuellement par le ministère des Services gouvernementaux lorsque les régions entraient ou quittaient les régions admissibles soumises aux paliers Rouge-Contrôler ou Gris-Confinement du système de code de couleurs du Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert (**annexe 7**) ou lorsqu'une fermeture à l'échelle provinciale était décrétée. L'erreur n'a été relevée qu'après la mise en oeuvre des changements, malgré l'examen préalable du personnel des Services gouvernementaux et du ministère des Finances. Immédiatement après avoir cerné le problème, les ministères ont mis en place des processus supplémentaires de contrôle de la qualité pour les rondes subséquentes de paiements et ont commencé à recouvrer les fonds. Au 4 octobre 2021, 26 de ces cas totalisant environ 399 608 \$ (plus de 73 %) avaient été remboursés grâce à des efforts continus pour récupérer les sommes restantes.

RECOMMANDATION 2

Pour que les remboursements d'impôts fonciers et de coûts d'énergie versés aux entreprises non admissibles soient recouverts en temps opportun, le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie devraient continuer de recouvrer les fonds versés aux bénéficiaires non admissibles.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

Le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie continueront de récupérer les paiements non admissibles à l'aide d'une approche de recouvrement équitable et ciblée, reconnaissant que de nombreuses entreprises pourraient encore se remettre des impacts de la COVID-19.

Depuis la fin du programme, les ministères des Finances et de l'Énergie ont traité 4,2 % des demandes, ce qui représente 108 millions de dollars supplémentaires en paiements aux entreprises le 19 novembre 2021 (environ 12 % du budget engagé pour 2020 et 2021).

7.0 Fonds L'Ontario, ensemble

Le 1^{er} avril 2020, le ministère du Développement économique a lancé le fonds L'Ontario, ensemble (le Fonds). Le Fonds visait à aider les entreprises à réorganiser leurs activités afin de produire de l'équipement de protection individuelle (EPI), des fournitures et de l'équipement essentiels, ainsi qu'à élaborer des solutions et des services axés sur la technologie pour aider à renforcer la capacité nationale à soutenir l'intervention provinciale en réponse à la pandémie de COVID-19 et à se préparer aux pandémies futures.

Le Fonds accorde jusqu'à un montant maximal de 2,5 millions de dollars par demandeur. Le programme a commencé à accepter des demandes le 1^{er} avril 2020

et prendra fin le 31 mars 2022. Les entreprises admissibles doivent répondre à deux critères :

1. Être en activité depuis au moins deux ans ou avoir deux années d'états financiers.
2. Se conformer à toutes les lois applicables et ne devoir à la province aucuns frais, aucune taxe ou aucun droit, y compris aux organismes de la Couronne.

Les projets admissibles comprennent des investissements dans l'équipement, le rééquipement et le nettoyage des lieux de travail afin de produire des ventilateurs, des masques et des produits de désinfection; la fourniture de solutions novatrices; la génération d'idées et d'autres produits ou services qui pourraient soutenir l'intervention de l'Ontario en réponse à la COVID-19. Les coûts admissibles d'un projet sont définis à l'**annexe 12**.

Le ministère du Développement économique a utilisé les publications dans les médias sociaux et les communications gouvernementales (c.-à-d. les communiqués et les annonces du ministre du Développement économique dans la salle de presse de l'Ontario) pour faire connaître le programme, qui était ouvert aux demandes du public par l'entremise du portail en ligne « L'Ontario, ensemble ». Les demandeurs soumettaient leurs renseignements sur ce site Web et recevaient une trousse de demande détaillée.

Même si toutes les entreprises étaient libres de présenter une demande au fonds L'Ontario, ensemble, la province cherchait à cibler des entreprises particulières qui étaient en mesure de réorganiser ou de réorienter leurs activités pendant la pandémie de façon opportune et réalisable. Le Ministère a utilisé les listes de personnes-ressources internes d'autres programmes semblables ainsi que les renvois internes du Ministère pour constituer ses groupes de sensibilisation et a directement sollicité des demandes auprès de ces groupes.

Au 31 juillet 2021, le ministère du Développement économique avait octroyé à 54 entreprises des contrats d'une valeur totale de 55,3 millions de dollars (sur un engagement budgétaire de

100 millions de dollars pour le programme), contrats dont la valeur variait entre 51 000 \$ et 2,5 millions de dollars. Six de ces bénéficiaires ont reçu le montant maximal admissible de 2,5 millions de dollars. Le personnel du Ministère a invité 22 de ces entreprises (ou 40,7 % des 54 bénéficiaires) à présenter une demande.

Dans le cadre du Fonds, un contrat peut être attribué avant le début des travaux du projet. Les entreprises ont reçu du financement en deux versements : premièrement, lorsque les travaux ont commencé et deuxièmement, lorsque le projet a pris fin et qu'un ensemble complet de rapports finaux, y compris une validation d'audit externe, a été fourni pour le projet. Au 31 juillet 2021, 40,66 millions de dollars avaient été versés aux entreprises qui avaient commencé les travaux de leur projet.

Notre audit a porté sur un échantillon de 25 contrats qui ont été octroyés et payés à des entreprises. Grâce à ces contrats, les entreprises ont reçu 29,68 millions de dollars en paiements. Nous avons examiné l'admissibilité, le processus d'approbation et le processus de paiement de chaque contrat ainsi que son processus de surveillance et de production de rapports. Notre échantillon nous a permis de constater que tous les projets répondaient aux critères d'admissibilité. Nous avons toutefois relevé des problèmes de surveillance de projet, des retards importants et deux situations de conflit d'intérêts perçus qui n'ont pas été divulgués ou décelés.

7.1 Les processus de surveillance des projets du ministère du Développement économique étaient insuffisants

7.1.1 Incohérence des rapports provisoires

Les entreprises ont dû présenter des rapports provisoires au ministère du Développement économique à la mi-projet, ce qui visait à vérifier l'état d'avancement des projets. Les rapports provisoires ont été soit demandés aux entreprises (c'est-à-dire des

attestations), soit effectués dans le cadre d'une visite virtuelle effectuée par l'agent responsable du cas. Bien que les deux types de rapports provisoires aient été documentés, il n'existait au départ aucun modèle établi pour l'un ou l'autre rapport.

Dans les cas d'attestation, le bénéficiaire présente un rapport d'étape sous forme de documents écrits, c'est-à-dire de lettres ou de courriels qu'il envoie directement au personnel du Ministère pour faire brièvement le point sur l'avancement du projet. Toutefois, ces rapports n'indiquaient pas toujours le pourcentage d'achèvement, soit l'étape à laquelle le projet était rendu au moment de la rédaction du rapport provisoire. Au départ, il n'y avait aucun modèle ou critère indiquant ce que les bénéficiaires devaient déclarer, et de nombreuses réponses variaient quant à leur longueur, à leur degré de détails et d'éléments probants fournis, le cas échéant. Par exemple, l'un des courriels comprenait une brève note sur l'état d'avancement détaillant les dépenses, l'achèvement des tâches et la date d'achèvement prévue. Ce courriel comptait sept phrases sans aucune pièce jointe. Le Ministère nous a affirmé qu'il n'effectuait pas d'autres validations de ces attestations, comme il est indiqué à la **section 7.1.2.**

Les visites sur place ont toutes été effectuées virtuellement à l'aide de caméras Web en raison des restrictions de santé publique, mais elles n'ont jamais été enregistrées. Le Ministère acceptait également les photos et les vidéos des entreprises et n'exigeait pas toujours une visite en direct pour voir les produits, les installations ou le processus de production. Certains projets comportaient de l'équipement de construction ou de l'infrastructure médicale, comme de l'équipement de moulage par injection et des chaînes de production de masques chirurgicaux, pour appuyer les futurs efforts de l'Ontario en matière de production d'EPI. Des visites provisoires sur place visaient à confirmer l'avancement des projets.

Notre examen nous a permis de constater que des rapports provisoires n'avaient pas été présentés pour tous les projets. Habituellement, les agents responsables des cas se sont chargés

d'effectuer des vérifications provisoires. Nous avons examiné un échantillon de 25 projets à diverses étapes d'achèvement et avons constaté que seulement 15 rapports provisoires avaient été produits, dont 11 étaient documentés, comme les visites virtuelles. D'après notre examen, cinq rapports provisoires indiquaient que les jalons de projet n'avaient pas été atteints. Au moment de notre audit, ces cinq projets avaient tous connu des retards.

Nous avons interrogé le Ministère au sujet de ces incohérences, et il nous a dit qu'il avait commencé à rendre obligatoire la production de rapports provisoires à partir de juin 2021. À ce moment, un modèle officiel de rapport provisoire a également été créé.

7.1.2 Le Ministère a accepté les renseignements autodéclarés dans les rapports provisoires sur l'état d'avancement des projets

Nous avons constaté que le ministère du Développement économique n'avait pas vérifié l'exactitude des renseignements fournis par les entreprises dans leurs rapports provisoires. Les entreprises ont présenté des rapports provisoires au ministère du Développement économique à la mi-projet, ce qui visait à vérifier l'état d'avancement des projets. Le Ministère s'en remettait aux entreprises et s'attendait à ce que leurs rapports contiennent des renseignements exacts et véridiques; il ne les validait pas à l'externe en raison des coûts et des retards potentiels que la validation aurait pu engendrer. Le Ministère nous a dit qu'au cours du processus de présentation des rapports provisoires, il n'effectuait habituellement pas de vérifications externes de la situation financière des entreprises, comme une analyse des médias ou un examen de leurs rapports annuels ou de leur évaluation boursière (pour les entreprises ouvertes).

Nous avons constaté, par exemple, qu'une entreprise a obtenu un contrat de 2,5 millions de dollars pour produire des dispositifs de dépistage et d'éloignement physique. Notre propre examen des informations accessibles au public a révélé que

depuis l'attribution du contrat à l'entreprise en février 2021, celle-ci avait déclaré une perte nette trimestrielle de 5,8 millions de dollars. Le président-directeur général de l'entreprise a démissionné en septembre 2021.

Dans le cadre de l'entente contractuelle, cette entreprise a accepté de livrer 160 000 dispositifs avant le 31 mars 2021. Le Ministère a reporté la date d'achèvement du projet au 5 juillet 2021, car l'entreprise prévoyait des retards dans l'atteinte de ses jalons en raison d'une pénurie de fournitures et de « problèmes techniques imprévus ». Au 30 août 2021, le Ministère n'avait pas encore reçu le rapport final de l'entreprise et ne pouvait pas nous dire si le projet était terminé, car le rapport n'était pas encore exigible. Dans le dernier rapport provisoire, remis au Ministère le 5 mai 2021, le personnel du Ministère avait évalué le projet comme présentant un « faible risque » et exigeant un minimum de questions de suivi, malgré le retard.

RECOMMANDATION 3

Pour que le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce puisse superviser efficacement l'avancement des projets approuvés dans le cadre du fonds L'Ontario, ensemble, le Ministère devrait valider les renseignements déclarés par les bénéficiaires de soutien financier dans leurs rapports provisoires pour s'assurer qu'ils sont complets et exacts.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

La gestion efficace des ententes du Fonds Ontario ensemble est importante pour le Ministère.

Comme les projets du fonds L'Ontario, ensemble sont de courte durée (habituellement moins d'un an), les vérifications provisoires n'étaient pas requises au départ dans les ententes de financement, mais elles ont été

effectuées par le Ministère pour comprendre l'avancement des projets et cerner tout problème potentiel lié à l'achèvement des projets.

Le Ministère a normalisé les rapports provisoires et les vérifications provisoires sont maintenant une exigence contractuelle depuis juin 2021. En raison de la pandémie et des restrictions imposées par la santé publique, le personnel n'a pas effectué de visites sur place, comme prévu initialement. Le Ministère validera ces rapports en menant des visites virtuelles des lieux et en les documentant. Pour ce faire, le Ministère demandera aux entreprises de leur faire visiter virtuellement leurs installations.

7.2 Un contrat d'une valeur de 1,8 million de dollars a été accordé à une entreprise qui a fait faillite

Notre audit a révélé que le ministère du Développement économique a accordé un contrat de 1,8 million de dollars à une entreprise qui a fait faillite huit mois plus tard. Ce projet comprenait la conception et la fabrication d'un respirateur réutilisable à double filtre et à joint d'étanchéité souple. Avant que l'entreprise ne déclare faillite en mai 2021, le Ministère lui avait versé 1 087 164 \$, soit environ 61 % de la valeur du contrat.

Lors de l'évaluation de la demande de l'entreprise, le personnel du ministère du Développement économique a exprimé ses préoccupations concernant la situation financière de l'entreprise. Le personnel a évalué le risque lié à l'achèvement du projet comme étant moyen et le risque lié au fonds de roulement comme étant élevé parce que le financement externe du projet n'était pas confirmé et que les revenus de l'entreprise jusqu'en 2019 étaient minimes. Malgré cette évaluation des risques, le Ministère a attribué le contrat à l'entreprise.

Le contrat que la province a signé avec l'entreprise n'était pas garanti, ce qui signifie que le Ministère ne dispose d'aucune priorité quant à la récupération des sommes versées. Nous avons demandé au ministère

du Développement économique s'il croyait que les sommes étaient toujours recouvrables. Le Ministère nous a dit qu'au moment de notre audit, il ne s'attendait pas à recouvrer quelque partie que ce soit des 1 087 164 \$ qui avaient été versés. Le Ministère s'employait encore à déterminer si des sommes pouvaient être recouvrées dans le cadre du processus de mise sous séquestre.

RECOMMANDATION 4

Pour que le financement du fonds L'Ontario, ensemble soit accordé à des entreprises qui ont la capacité de mener à bien leurs projets, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce devrait :

- examiner et améliorer ses critères d'évaluation afin d'exiger des demandeurs qui présentent un risque financier élevé des garanties ou des renseignements financiers supplémentaires;
- surveiller et atténuer les changements aux risques globaux de chaque projet pendant son cycle de vie.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Le Ministère s'est engagé à continuer d'améliorer ses processus afin de mieux gérer les risques et de protéger ses investissements. Le Ministère examinera les critères d'évaluation financière du fonds L'Ontario, ensemble et son processus de surveillance des risques afin de trouver des façons d'examiner et d'atténuer davantage les risques financiers.

Le Ministère effectue une évaluation détaillée des risques et des avantages qui comprend des examens de diligence raisonnable des aspects financiers et techniques. Comme recommandé, des renseignements financiers supplémentaires seront demandés pour les projets à risque financier élevé et, le cas échéant, pour les garanties. Les bénéficiaires devront également fournir une

confirmation qu'ils ont obtenu du financement, et ce, avant le versement de la subvention par le gouvernement. Dans le cas du projet cité, le Ministère a versé la subvention sans avoir obtenu cette confirmation.

En raison de la pandémie et de la nécessité de mettre la main rapidement sur de l'EPI essentiel à notre secteur des soins de santé et aux travailleurs de première ligne, le Ministère a investi dans certains projets qui proposaient des solutions novatrices en tenant compte des besoins prioritaires. Au moment de l'évaluation, il y avait un manque criant de respirateurs et l'entreprise avait obtenu d'excellents résultats financiers récemment et possédait une expérience pertinente. Alors que les circonstances entourant la pandémie évoluaient, par exemple lorsque les vaccins sont devenus disponibles, les besoins en matière de solutions novatrices ont changé, ce qui a eu des répercussions sur les résultats de certains projets.

7.3 Plus du quart des projets financés ont enregistré un retard

Le financement du Fonds L'Ontario, ensemble vise à aider les entreprises à fabriquer de l'EPI et d'autres biens et équipements pour lutter contre la COVID-19 et à renforcer les capacités nationales de production et de fabrication de ces biens. Au moment de notre audit, 15 (28 %) des 54 projets du fonds L'Ontario, ensemble avaient été retardés à diverses étapes, ce qui signifie que ces entreprises avaient reçu des fonds pour les aider à acquérir de l'EPI ou d'autres équipements liés à la pandémie, mais qu'elles n'avaient pas encore été en mesure de respecter leur entente. Le ministère du Développement économique avait approuvé un financement total de 15,8 millions de dollars pour ces projets, dont 9,7 millions avaient été versés aux entreprises au 30 juillet 2021. Des 15 projets :

- huit ont été retardés en raison de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement;
- un projet a été retardé en raison d'un retard dans l'obtention d'un permis de la municipalité;

- six projets ont été retardés parce que les entreprises éprouvaient des problèmes d’approvisionnement, de financement et de mise à l’essai.

Le ministère du Développement économique nous a dit qu’il travaillerait sur les projets retardés « de bonne foi ». Le Ministère a reporté la date limite d’achèvement de tous ces projets. En moyenne, le Ministère a accordé une prolongation de trois à six mois à ces entreprises.

RECOMMANDATION 6

Pour éviter d’autres retards dans les projets à venir du fonds L’Ontario, ensemble, le ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce devrait ajouter certaines dispositions dans les contrats, notamment des mesures de récupération pour recouvrer les fonds auprès des bénéficiaires qui sont peu susceptibles d’achever leurs projets.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D’EMPLOIS ET DU COMMERCE

Les ententes de financement sont accompagnées de mesures de protection pour les subventions du gouvernement dont des conséquences si les bénéficiaires ne terminent pas leurs projets. Les ententes de financement comprennent des dispositions relatives aux retenues de garantie, à la récupération et au manquement si les bénéficiaires ne respectent pas leurs engagements.

L’objectif du fonds L’Ontario, ensemble était de fournir rapidement certains produits aux Ontariens, mais aussi de renforcer les capacités nationales pour soutenir la lutte contre la pandémie et faire face aux pandémies futures.

Puisque la pandémie a entraîné des problèmes d’approvisionnement, des pénuries de main-d’œuvre et d’autres incertitudes, nous avons accordé une certaine marge de manœuvre aux

entreprises quant aux délais d’achèvement des projets. Nous nous attendons à ce que la majorité des projets soient achevés avec succès, mais nous avons donné plus de temps aux entreprises en raison des défis imprévus qu’elles ont dû affronter.

Compte tenu des mesures de récupérations et d’autres mesures de protection prévues dans l’entente, des pénuries mondiales de main-d’œuvre et des problèmes d’approvisionnement hors du contrôle des entreprises en raison de la pandémie et de la nécessité de renforcer les capacités et la résilience du pays, le Ministère évaluera les demandes de prolongation au cas par cas afin de déterminer si une réduction du financement est appropriée.

7.4 Les conflits d’intérêts perçus n’ont pas été divulgués ou décelés

La province stipule que les bénéficiaires du fonds L’Ontario, ensemble doivent réaliser leurs projets et utiliser les fonds sans qu’il y ait conflit d’intérêts réel, éventuel ou perçu. Chaque contrat du programme exige que le bénéficiaire du financement divulgue sans délai « toute situation qu’une personne raisonnable assimilerait à un conflit d’intérêts réel, éventuel ou perçu » [traduction], y compris toute circonstance dans laquelle l’entreprise bénéficiaire ou les personnes qui travaillent pour cette entreprise ont la capacité d’influencer les décisions de l’entreprise; ont des engagements, des relations ou des intérêts financiers extérieurs aux activités qui pourraient nuire ou sembler nuire au jugement objectif et impartial de l’entreprise bénéficiaire en ce qui concerne le projet, l’utilisation des fonds de la subvention, ou les deux.

Dans le cadre de notre travail, nous avons découvert deux conflits d’intérêts perçus qui n’ont pas été déclarés; le demandeur n’a pas divulgué sa relation au groupe de travail ou au conseil suivant. Le chef de la direction d’une entreprise qui a décroché un contrat de 2,5 millions de dollars (le montant maximal possible dans le cadre du Fonds) était membre du Groupe de travail ministériel sur les vaccins contre la COVID-19. De plus, le directeur

de la technologie et le vice-président directeur du marketing de la même société étaient membres du Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile, auquel siégeait également le ministre du Développement économique.

Lorsque nous avons rapporté ces exemples auprès du ministre du Développement économique, on nous a dit qu'on n'était pas au courant de ces conflits perçus. Bien que chaque contrat contienne des dispositions concernant la divulgation des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus, le ministre du Développement économique estime qu'il incombe au demandeur de déclarer lui-même ces renseignements. Le personnel du Ministère n'a pris aucune mesure pour déterminer la présence de conflits d'intérêts au cours du processus d'évaluation.

RECOMMANDATION 5

Afin de déceler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus avant l'octroi des contrats aux entreprises dans le cadre du fonds L'Ontario, ensemble, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce devrait, dans le cadre du processus de demande et d'évaluation :

- examiner s'il existe des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus et déterminer s'il y a lieu de recouvrer les fonds et de mettre fin au contrat;
- renforcer l'importance pour les demandeurs de déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu dans leur demande de financement.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Étant donné que le Ministère ne connaît pas pleinement les intérêts et les activités des dirigeants des entreprises, il incombe au bénéficiaire d'en faire part au Ministère. Des règles et des processus en matière de conflits d'intérêts

sont également en place pour le personnel et les fonctionnaires du gouvernement.

Le Ministère n'est au courant d'aucun fait ou renseignement selon lequel la participation à un groupe de travail pourrait constituer un conflit d'intérêts. Le gouvernement invite souvent les chefs d'entreprise à participer à des groupes de travail et à des comités. La participation à ces groupes de travail et comités ainsi que les processus de demande aux programmes ministériels sont publics et transparents.

Le Ministère travaille actuellement avec ses services juridiques pour faire ajouter un formulaire d'attestation concernant les conflits d'intérêts dans les formulaires de demande afin d'obliger les entreprises à divulguer les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.

8.0 Remises pour les équipements de protection individuelle (Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes)

Le programme de remises pour l'équipement de protection individuelle (EPI) (aussi appelé Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes) a été offert par le ministre du Développement économique en partenariat avec le ministre des Services gouvernementaux du 16 novembre 2020 au 31 mars 2021. Au moment de notre audit, le programme était déjà terminé.

Le programme de remises pour l'EPI a été établi pour rembourser aux entreprises employant de 2 à 19 employés, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, les coûts d'EPI, comme les gants, les masques, les désinfectants, les thermomètres, les séparateurs en plexiglas et les panneaux d'affichage. La subvention était offerte aux types d'entreprises suivants : les commerces de détail; les services d'hébergement et de restauration; les services de réparation et

d'entretien; les services personnels et de blanchissage; les gymnases et studios de yoga; les arts, spectacles et loisirs. Les demandes étaient effectuées en ligne et ouvertes au public. La province a fait la promotion du programme au moyen de publications dans les médias sociaux, d'annonces imprimées, radiophoniques et numériques ainsi que de communiqués de presse.

Les entreprises admissibles devaient satisfaire aux trois critères suivants :

1. ont dû interrompre ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
2. comptaient de deux à neuf employés (nombre porté à 19 employés le 16 février 2021);
3. oeuvraient dans l'un des secteurs suivants : la vente au détail; l'hébergement et la restauration; les services de réparation et d'entretien; les services personnels et de blanchissage; les gymnases et studios de yoga.

Nous avons évalué la façon dont le seuil de subvention est déterminé, la stratégie de

communication du programme et les résultats du programme. Nous avons constaté que le ministère du Développement économique ne disposait d'aucun fondement pour établir le montant maximal de la subvention à 1 000 \$. Malgré les efforts publicitaires, le programme de remises sur l'EPI n'avait reçu que 17 230 demandes au moment où il a pris fin. De ce nombre, 13 870 demandes (ou 80 %) ont été approuvées et ont reçu un financement totalisant 11,6 millions de dollars. Le budget consacré à ce programme était de 65 millions de dollars.

8.1 Aucun fondement pour l'établissement du montant maximal de subvention à 1 000 \$

Les entreprises admissibles pouvaient recevoir jusqu'à 1000 \$ pour acheter de l'EPI. Nous avons demandé au ministère du Développement économique comment il avait déterminé le montant maximal de subvention de 1 000 \$, mais il n'a fourni

Figure 15 : Dépenses par ministère pour chaque programme audité (en millions de dollars)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Programme	Ministère	Montant approuvé ¹	Selon les dossiers du Ministère (31 juillet 2021)	Selon le SIGIF ² (31 juillet 2021)
Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	3 450,00	2 960,00	2 934,99
Remise sur les impôts fonciers	Ministère des Finances	905,00	194,94	194,90
Remise sur les coûts d'énergie	Ministère de l'Énergie		145,10	152,20
Fonds L'Ontario, ensemble		100,00	40,66	40,63
Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes (remises pour l'EPI)	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	65,00	11,60	11,44
Digital Main Street		7,65	7,18	7,18
Total		4 527,65	3 359,48	3 341,34

1. Représente les sommes approuvées du 25 mars 2020 au 31 août 2021.

2. Le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) est le système d'information que la province utilise pour consigner l'information financière, y compris les revenus et les dépenses. Les montants représentent les paiements versés depuis la création du programme jusqu'au 31 juillet 2021. Les écarts entre les montants indiqués dans cette colonne et les montants apparaissant dans la colonne intitulée « Selon les dossiers du Ministère » découlent du fait que les dossiers du Ministère sont mis à jour en temps réel et reflètent tous les paiements effectués selon la comptabilité de trésorerie, tandis que les dossiers du SIGIF comprennent les rajustements manuels aux rapports financiers pour les produits à recevoir (c.-à-d. les paiements recouverts non encore reçus ou les demandes approuvées, mais non encore payées).

aucune justification pour ce montant si ce n'est que de mentionner qu'il s'agissait d'« une estimation faite à l'époque pour fournir un niveau raisonnable d'aide d'urgence aux petites entreprises dans le but de compenser les coûts imprévus d'achat d'EPI » [traduction]. Nous avons constaté que les deux tiers des exploitants d'entreprises qui ont répondu à notre sondage ont déclaré que le montant de la subvention était insuffisant pour aider à atténuer ou à réduire l'incidence de la pandémie sur leur entreprise.

8.2 Seulement 18 % des engagements budgétaires ont été effectivement versés

Au 31 juillet 2021, 17 230 demandes avaient été reçues dans le cadre du programme. De ces demandes, 80 %, soit 13 870, se sont avérées admissibles à la subvention et ont reçu un financement totalisant 11,6 millions de dollars. Les autres demandeurs ne satisfaisaient pas aux critères d'admissibilité.

Le budget consacré à ce programme était de 65 millions de dollars, et le programme s'est déroulé du 16 novembre 2020 au 31 mars 2021, soit environ 5 mois. Nous avons examiné la stratégie de communication et constaté que la province a utilisé divers médias pour annoncer le programme, dont des communiqués de presse provinciaux, des annonces officielles, des annonces dans les médias sociaux, la sensibilisation des intervenants, des mentions sur la page de renvoi du site Web de soutien lié à la COVID-19 ainsi que des annonces imprimées, radiophoniques et numériques. Nous avons également inspecté ces annonces et constaté qu'elles étaient claires et directes.

Malgré ces efforts, seulement 11,6 millions de dollars (18 %) de l'engagement budgétaire de 65 millions de dollars ont été dépensés à la fin du programme. Nous avons demandé au ministère du Développement économique pourquoi le nombre de demandes était si faible, et il a répondu que cela pourrait être dû à un certain nombre de facteurs, notamment le fait que les entreprises

retardaient leur demande pour atteindre le montant maximal de subvention, que les critères d'admissibilité au programme étaient rigoureux ou que les entreprises ne connaissaient pas le programme.

9.0 Programme Digital Main Street – Subvention pour la transformation numérique

Le 11 juin 2020, le ministère du Développement économique, en partenariat avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev), a lancé le programme Digital Main Street 2020. La province a accordé 7,65 millions de dollars à l'ensemble du programme, que FedDev a assorti de 50 millions de dollars. Notre audit a examiné la Subvention pour la transformation numérique, la plus importante subvention de l'ensemble du programme, qui offre jusqu'à 2 500 \$ aux petites entreprises **locales** admissibles pour les aider à adopter ou à améliorer des outils ou des technologies numériques afin de mieux promouvoir leur entreprise et de vendre des produits en ligne. Environ 36 % (2,74 millions de dollars) des 7,65 millions de dollars ont été affectés à cette subvention.

Les entreprises ont présenté une demande en ligne pour recevoir la Subvention pour la transformation numérique par l'intermédiaire du site Web Digital Main Street. Pour être admissibles, les petites entreprises locales doivent répondre aux critères suivants :

1. Être une entreprise enregistrée en Ontario.
2. Être la propriété d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent qui est résident de l'Ontario.
3. Avoir un magasin physique situé dans une rue principale, dans une zone d'amélioration commerciale ou dans un quartier commercial défini du centre-ville.
4. Compter entre 1 et 99 employés.

5. Payer un impôt foncier commercial, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un loyer commercial.

La subvention est versée par un partenaire tiers, l'Ontario Business Improvement Area Association (OBIAA). L'OBIAA, de concert avec ses partenaires de prestation de services, a fait la promotion du programme en utilisant les médias sociaux et la publicité numérique. La période de présentation des demandes a pris fin le 31 décembre 2020. Au 30 juin 2021, l'allocation complète de 2,74 millions \$ avait été versée aux entreprises.

Nous avons examiné la conception des critères d'admissibilité, l'accord de paiement de transfert entre la province et l'OBIAA, ainsi que les mesures de rendement et les cibles atteintes pour le programme de Subvention pour la transformation numérique de 2020. Nous avons également passé en revue les critères d'admissibilité et les contrôles des partenaires de prestation de service, décrits à l'**annexe 12**.

9.1 Les systèmes et processus existants ont facilité la prestation des programmes pendant la pandémie

Nous avons constaté que la prestation du programme de subventions Digital Main Street avait bénéficié de systèmes et processus bien établis. Le programme a été créé pour la première fois en 2016 grâce à un partenariat entre la Ville de Toronto et la Toronto Association of Business Improvement Areas (TABIA). À l'époque, l'objectif du programme était de fournir une plateforme en ligne aux petites entreprises locales des 83 zones d'amélioration commerciale de Toronto pour les aider à adopter ou à améliorer des outils ou des technologies numériques. Les entreprises membres avaient accès à des outils, à de l'information et à des rabais de fournisseurs numériques pour améliorer leur présence en ligne.

En 2018, dans le cadre de l'Initiative d'amélioration des rues principales de la province, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales s'est associé à l'OBIAA pour prendre

en charge l'administration et la prestation du programme au moyen du système d'information qui a d'abord été mis au point par la TABIA. Les petites entreprises locales de l'Ontario pouvaient présenter une demande pour recevoir jusqu'à 2 500 \$ afin de les aider à adopter les technologies numériques. En plus de la subvention, les demandeurs retenus avaient également accès à une formation pour améliorer leurs compétences en littératie numérique et à des outils pour les aider à élaborer un plan d'adoption des technologies numériques.

La version 2020 du programme avait le même public cible, les mêmes critères d'admissibilité, le même processus de demande et d'examen que la version 2018. Il a lui aussi été exécuté par l'OBIAA pour le compte du ministère du Développement économique à l'aide même système d'information.

Consciente de ces avantages, la Division de la vérification interne de l'Ontario a suggéré dans son rapport de mai 2021 sur la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises (dont il est question à la **section 5.2.3**) que, dans la mesure du possible, on envisage de tirer parti des structures existantes pour exécuter et administrer les programmes futurs ou verser des fonds.

Environ 1 100 entreprises ont reçu directement la Subvention pour la transformation numérique financée par le ministère du Développement économique, et 2 910 entreprises ont reçu du financement fédéral, sur un total de 5 166 demandes. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les entreprises qui avaient reçu un financement provincial grâce à la Subvention pour la transformation numérique avaient mis sur pied une boutique en ligne ou amélioré leur présence numérique conformément aux objectifs du programme.

10.0 Surveillance et résultats des initiatives liées à la COVID-19

10.1 Absence de suivi centralisé du financement approuvé

Les coûts liés à l'intervention de la province en réponse à la COVID-19 totalisaient 50,9 milliards de dollars en engagements de dépenses, au 31 mars 2021. Malgré l'ampleur du financement, le Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) – l'organisme provincial central chargé de faciliter l'approbation des demandes de financement des ministères et de surveiller l'état des dépenses par rapport aux sommes approuvées – n'a assuré aucun suivi des éléments suivants :

- Le pourcentage des 50,9 milliards de dollars engagés par la province dans le cadre de son intervention en réponse à la COVID-19 qui avait reçu une autorisation de dépenser. Les sommes indiquées à l'**annexe 11**, qui totalisent 36,5 milliards de dollars au 31 mars 2021, sont fondées sur notre propre analyse de plus de 300 dossiers d'analyse de rentabilisation soumis au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement entre mars 2020 et mars 2021.
- Le pourcentage des 36,5 milliards de dollars autorisés pour l'ensemble des initiatives liées à la COVID-19, dont 11,2 milliards pour les entreprises, qui a été dépensé. La province ne connaît donc pas, au total, le pourcentage des fonds qu'elle s'est engagée à fournir aux entreprises qui a effectivement été versé aux bénéficiaires. Nous avons demandé des renseignements sur les dépenses aux ministères responsables de la prestation des cinq programmes que nous avons audités, et nous avons constaté qu'environ 3,4 milliards de dollars (76 %) des 4,5 milliards de dollars autorisés avaient été dépensés au moment de notre audit (voir la **figure 15**).

L'absence de suivi et de surveillance des dépenses par le Secrétariat a également été signalée dans notre Rapport spécial sur la gestion des dépenses en matière de santé liées à la COVID-19 publié en mai 2021.

Le Secrétariat nous a dit qu'il n'assurait pas le suivi des dépenses parce que chaque ministère était responsable du suivi des sommes dépensées pour chaque initiative ou programme liés à la COVID-19 qu'il offrait, et qu'il était possible de demander des renseignements sur les dépenses de programmes à chaque ministère en tout temps. Chaque ministère assurait le suivi des sommes dépensées et les enregistrait dans le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) de la province, le système d'information que la province utilise pour consigner l'information financière, y compris les revenus et les dépenses. En outre, les ministères devaient inclure les dépenses de programmes durant le trimestre visé par le rapport dans leurs rapports d'étape présentés au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG). La **figure 15** présente la ventilation des paiements versés dans les programmes que nous avons audités, par source d'information.

RECOMMANDATION 7

Afin de faciliter une surveillance adéquate des dépenses de la province liées à la COVID-19, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait compiler les données des ministères provinciaux sur les dépenses des programmes liées à la COVID-19 et comparer les montants dépensés aux montants autorisés.

RÉPONSE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a fait preuve de transparence quant à ses finances, étant la première administration au Canada à publier un plan financier reflétant les répercussions potentielles de la pandémie. Le document Perspectives économiques et revue

financière de l'Ontario qui vient d'être publié, qui en est à sa septième version depuis le début de la pandémie, souligne l'engagement du gouvernement à faire régulièrement le point sur les finances de l'Ontario, même en période d'incertitude économique.

Les documents actuels portant sur les finances (comme le budget, les perspectives économiques et la revue financière et les rapports trimestriels) comprennent des mises à jour importantes sur les projections de dépenses liées à la COVID-19 sur une base globale. Ces données sont fondées sur les rapports trimestriels du Ministère. Ces documents fondés sur les rapports trimestriels du Ministère font le point sur les initiatives en cours et les perspectives économiques et financières, et présentent les nouvelles initiatives. Des renseignements sur les dépenses réelles du secteur, y compris des descriptions des dépenses liées à la COVID-19, sont inclus dans les comptes publics de 2020-2021. Le Secrétariat continuera de tirer parti des processus existants pour assurer le suivi des dépenses liées au financement autorisé des soutiens économiques rattachés à la COVID-19.

10.2 Les résultats des programmes n'ont pas été rendus publics

Notre examen des trois plans d'action publiés par la province pendant la première année de la pandémie de COVID-19 (voir la **figure 6**) a révélé qu'aucun des plans ne contenait de résultats clairs et mesurables pour les programmes de soutien économique de la province en réponse à la COVID-19.

Les trois plans d'action étaient le principal moyen par lequel la province communiquait aux Ontariens la façon dont elle entendait soutenir les différents secteurs d'activité de la province comme la santé, l'éducation, les services sociaux, de même que l'économie en réponse à la pandémie de COVID-19. Nous avons constaté que les trois plans comportaient des engagements généraux visant 1) à protéger la santé des gens et 2) à soutenir l'emploi et

l'économie. Toutefois, ces engagements généraux sont difficiles à mesurer.

Notre audit a révélé que la plupart des mesures de rendement mises en place pour les programmes que nous avons audités sont fondées sur les résultats, comme le nombre de demandes reçues et approuvées, le nombre de contrats attribués et le montant des subventions versées. Par conséquent, les divers ministères n'étaient pas en mesure d'évaluer si les programmes atteignaient leurs objectifs. La seule mesure fondée sur les résultats que nous avons trouvée était la subvention du programme Digital Main Street. Pour cela, le ministère du Développement économique a fait état du nombre d'entreprises qui ont lancé une boutique en ligne après avoir reçu du soutien dans le cadre du programme.

Nous avons également remarqué que les ministères ont présenté les résultats relatifs aux mesures de rendement fondées sur les résultats dans les rapports d'étape trimestriels soumis au CT/CGG, lesquels n'étaient pas accessibles au public. Par conséquent, le public ne connaissait pas le nombre d'entreprises auxquelles venait en aide chaque programme de soutien économique.

La plupart des programmes ne fournissaient que peu ou pas de renseignements publics sur les résultats

Nous avons constaté que des renseignements publics sur les résultats des programmes n'étaient offerts que pour deux des cinq programmes que nous avons audités : le fonds L'Ontario, ensemble et la subvention du programme Digital Main Street.

Pour le fonds L'Ontario, ensemble, la province a publié périodiquement des communiqués de presse sur les projets. Toutefois, les communiqués de presse mettaient l'accent sur les événements du cycle de vie du projet avant son achèvement; par conséquent, aucun des communiqués ne contenait de renseignements sur les résultats réels obtenus. Par exemple, le 2 septembre 2021, la province a publié un communiqué indiquant la façon dont un projet aiderait à accroître la capacité de production d'EPI dans la région de Hamilton, et ce, des mois

après que ce projet avait été interrompu, car les premiers acheteurs du contrat s'étaient retirés. Le communiqué ne contenait pas de renseignements sur l'état d'avancement du projet ni sur les résultats obtenus, même si le projet était essentiellement terminé. En ce qui concerne la subvention du programme Digital Main Street, nous avons remarqué que l'Ontario Business Improvement Area Association (OBIAA), l'organisme responsable de la prestation du programme, a produit des documents de marketing, parmi lesquels on retrouvait des rapports d'étape à mi-parcours qui étaient accessibles au public. Notre examen du rapport d'étape de mai 2021 de l'OBIAA, *Keeping Small Business Connected*, a révélé que celui-ci comprenait des statistiques fondées sur les résultats semblables à celles du rapport d'étape trimestriel du ministère du Développement économique, comme le nombre de subventions accordées et la valeur totale de ces subventions. Le rapport comprenait également les commentaires des bénéficiaires de subventions; par exemple, 99 % des entreprises qui ont répondu considéraient le programme comme étant un succès. Toutefois, le rapport de l'OBIAA ne comprenait pas de statistiques fondées sur les résultats à l'échelle du programme pour montrer comment ce dernier a aidé les petites entreprises à accroître leur présence en ligne.

Le rapport d'étape de l'OBIAA de mai 2021 sur la subvention du programme Digital Main Street comprenait également des exemples de réussites, où des propriétaires d'entreprises avaient utilisé la subvention pour lancer des boutiques en ligne, mettre à jour leur site Web, offrir des cours en ligne et mener de nouvelles campagnes de marketing au moyen des médias sociaux, de courriels et de la publicité en ligne. De nombreux récits présentaient les résultats découlant de l'investissement des fonds, qui avaient permis aux entreprises d'augmenter leur présence en ligne.

Dans notre examen des exemples de réussite, nous avons relevé des exemples d'indicateurs fondés sur les résultats que le ministère du Développement

économique pourrait mesurer pour évaluer l'efficacité du programme, notamment :

- le nombre d'entreprises qui ont mené de nouvelles campagnes de marketing et qui ont pu établir ou élargir leur présence dans les médias sociaux;
- la croissance en pourcentage de l'achalandage de leur site Web, de leur clientèle et de leurs ventes par l'intermédiaire d'une boutique en ligne;
- les économies réalisées et les nouveaux emplois créés grâce à l'adoption des technologies.

Comme mentionné à la **section 2.1.2**, la pandémie de COVID-19 a démontré l'importance du commerce électronique pour générer des revenus lorsque les restrictions de santé publique ont forcé les entreprises à interrompre leurs activités traditionnelles en magasin ou à limiter leurs activités. Par conséquent, une évaluation des principaux résultats de ce programme pourrait fournir au ministère du Développement économique des renseignements précieux sur les compétences numériques des petites entreprises ontariennes afin d'éclairer de futurs programmes à plus long terme.

RECOMMANDATION 8

Pour que la province de l'Ontario puisse évaluer l'efficacité de ses initiatives de soutien et de relance économiques en réponse à la COVID-19 destinées aux entreprises, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait :

- exiger des ministères responsables des initiatives de soutien et de relance économiques destinées aux entreprises de l'Ontario qu'ils dotent ces initiatives d'objectifs clairs et mesurables à court et à long terme;
- établir des mesures du rendement fondées sur les résultats qui reposent sur les objectifs;
- rendre compte publiquement des résultats.

RÉPONSE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor accueille favorablement les recommandations de la

vérificatrice générale et s'engage à collaborer avec les ministères à l'établissement d'objectifs mesurables à court et à long terme pour les programmes et les initiatives et de mesures du rendement fondées sur les résultats. Les ministères sont responsables de recueillir des renseignements pour surveiller le rendement des programmes et des initiatives.

Plusieurs activités menées par le Secrétariat sont déjà en cours pour améliorer davantage la mesure du rendement et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Premièrement, le Secrétariat a mis en oeuvre un cadre de mesure du rendement pour les paiements de transfert qui aidera les ministères subventionnaires à élaborer de meilleures mesures du rendement axées sur les résultats pour les programmes de paiements de transfert discrétionnaires et de durée limitée.

Deuxièmement, le Secrétariat a mis en oeuvre un plan pour collaborer de façon proactive avec les ministères hiérarchiques pour améliorer l'élaboration de plans de surveillance du rendement et de mesures du rendement quantifiables dans les analyses de rentabilisation qu'ils préparent pour le Conseil du Trésor ou le Conseil de gestion du gouvernement.

De plus, les indicateurs de rendement pour les initiatives et les programmes joueront un rôle important, car ils seront utilisés dans un nouveau programme de formation officielle qui est en voie d'élaboration à l'intention du personnel du Secrétariat et des ministères hiérarchiques.

Annexe 1 : Chronologie des événements et restrictions clés liés à l'intervention de l'Ontario en réponse à la COVID-19, du 25 janvier 2020 au 30 juin 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario à partir de données provenant de Santé publique Ontario, de sites Web sur la relance de l'Ontario et diverses autres sources

Date	Nombre de nouveaux cas de COVID-19 déclarés	Événements et restrictions
Premiers mois de la pandémie de COVID-19		
25 janv. 2020	1	Toronto est l'endroit où le premier cas confirmé de COVID-19 a été signalé au Canada.
11 mars 2020	6	L'Organisation mondiale de la santé déclare que la COVID-19 est une pandémie.
17 mars 2020	12	L'Ontario déclare l'état d'urgence le 31 mars 2020 et : <ul style="list-style-type: none"> interdit les rassemblements publics de plus de 50 personnes; ordonne la fermeture des écoles privées, garderies agréées, bibliothèques publiques, installations récréatives intérieures, bars et restaurants (sauf pour les commandes à emporter et la livraison) ainsi que des cinémas, théâtres et salles de concert.
24 mars 2020	85	La province ordonne la fermeture des commerces non essentiels. La liste des entreprises essentielles comprend 74 types d'entreprises (p. ex., services alimentaires [épiceries], pharmacies, entreprises qui soutiennent la production d'électricité et la distribution de gaz naturel et d'eau potable propre, hôtels, motels, services de transport y compris les taxis et les avions, fermes et entreprises manufacturières).
30 mars 2020	351	La province prolonge l'état d'urgence jusqu'au 13 avril et ordonne la fermeture des installations récréatives extérieures à l'échelle de la province.
27 avril 2020	424	La province publie Un cadre visant le déconfinement de la province (cadre de déconfinement). Des précisions sont fournies à l'annexe 6.
Levée progressive des restrictions		
4 mai 2020	370	Certains commerces sont autorisés à ouvrir leurs portes, mais avec certaines restrictions : les centres de jardinage et les pépinières ne peuvent offrir que le ramassage et la livraison en bordure de rue; les concessionnaires automobiles ne sont ouverts que sur rendez-vous; les terrains de golf peuvent préparer leurs installations pour la prochaine saison, mais ne sont pas ouverts au public.
8 mai 2020	477	Les centres de jardinage et les pépinières peuvent ouvrir leurs portes pour les paiements et les achats en magasin.
9 mai 2020	346	Les quincailleries et les magasins de fournitures de sécurité peuvent ouvrir leurs portes pour les paiements et achats en magasin.
11 mai 2020	308	Les magasins de détail possédant une entrée donnant dans la rue peuvent offrir le ramassage et la livraison en bordure de rue.
16 mai 2020	391	D'autres entreprises sont autorisées à ouvrir leurs portes, et les mesures sont assouplies, notamment : <ul style="list-style-type: none"> les parcs et terrains de camping privés peuvent rouvrir afin de se préparer à la saison et offrir l'accès aux caravanes et véhicules de loisirs dont les propriétaires ont un contrat pour une saison complète; les entreprises qui accueillent des animaux, comme les écuries, pourront permettre à leurs clients de venir voir leur animal, d'en prendre soin et de pratiquer des activités, comme l'équitation.

Date	Nombre de nouveaux cas de COVID-19 déclarés	Événements et restrictions
Un cadre visant le déconfinement de la province		
19 mai 2020	427	Toutes les régions de la santé publique de l'Ontario passent à la phase 2 : Étape 1. Certains lieux de travail sont autorisés à rouvrir, comme les chantiers de construction, certains commerces de détail, certaines activités médiatiques, certaines commodités récréatives extérieures, certaines installations récréatives extérieures, certaines séances d'entraînement et compétitions sportives (sans spectateurs), les services professionnels, notamment ceux liés à la recherche et au développement, les services animaux et vétérinaires ordinaires et les services ménagers.
12 juin 2020	182	<p>24 bureaux régionaux de santé publique passent à l'étape 2, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique de la région de Durham; • Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk; • Santé publique de la région de Halton; • Services de santé publique de la ville de Hamilton; • Bureau de santé de Lambton; • Santé publique de la région de Niagara; • Services de santé publique de la région de York; • Circonscription sanitaire régionale de Peel; • Bureau de santé publique de Toronto; • Circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex. <ul style="list-style-type: none"> • D'autres entreprises sont autorisées reprendre leurs activités, entre autres certains services de soins personnels, les services de restauration sur place en plein air des restaurants et des bars, les installations de jeux d'eau extérieures, les plages et davantage d'options de camping sur les terres de Parcs Ontario. • Les garderies agréées peuvent rouvrir leurs portes en respectant une limite de capacité et d'autres règles. • Les mariages, funérailles, rites ou cérémonies ainsi que les petits événements extérieurs accueillant jusqu'à 10 personnes peuvent avoir lieu. • Les gens sont encouragés à former un groupe exclusif d'au plus 10 personnes (un cercle social), dans lequel ils peuvent interagir et entrer en contact étroit les uns avec les autres.
19 juin 2020	178	<p>Sept bureaux régionaux de santé publique passent à l'étape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique de la région de Durham; • Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk; • Santé publique de la région de Halton; • Services de santé publique de la ville de Hamilton; • Bureau de santé de Lambton; • Santé publique de la région de Niagara; • Services de santé publique de la ville de York;
24 juin 2020	163	Les bureaux régionaux de santé publique de Toronto et de Peel passent à l'étape 2.
25 juin 2020	189	La circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex passe à l'étape 2, sauf la municipalité de Leamington et la ville de Kingsville (régions où les taux de transmission sont plus élevés, en incluant le secteur agricole et agroalimentaire).
7 juil. 2020	112	La municipalité de Leamington et la ville de Kingsville (dans la circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex) passent à l'étape 2.

Date	Nombre de nouveaux cas de COVID-19 déclarés	Événements et restrictions
17 juil. 2020	111	<p>24 bureaux régionaux de santé publique passent à l'étape 3, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique de la région de Durham; • Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk; • Santé publique de la région de Halton; • Services de santé publique de la ville de Hamilton; • Bureau de santé de Lambton; • Santé publique de la région de Niagara; • Services de santé publique de la ville de York; • Circonscription sanitaire régionale de Peel; • Bureau de santé publique de Toronto; • Circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex. <p>Les commerces et espaces publics sont autorisés à rouvrir, sous réserve des restrictions de santé publique en place. Les lieux et activités à haut risque (comme les parcs d'attractions et les parcs aquatiques, les buffets, les camps de passage, les salles privées de karaoké, les saunas, les bains de vapeur et les jeux de table dans les casinos) demeurent fermés.</p>
24 juil. 2020	195	<p>L'état d'urgence prend fin. Les régions sanitaires suivantes passent à l'étape 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique de la région de Durham; • Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk; • Santé publique de la région de Halton; • Services de santé publique de la ville de Hamilton; • Bureau de santé de Lambton; • Santé publique de la région de Niagara; • Services de santé publique de la ville de York;
31 juil. 2020	134	Les bureaux régionaux de santé publique de Toronto et de Peel passent à l'étape 3.
12 août 2020	95	La circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex passe à l'étape 3.
10 oct. 2020	809	Les régions sanitaires d'Ottawa, de Peel et de Toronto passent à une étape 2 modifiée, qui interdit les services de restauration à l'intérieur et ferme les gymnases et centres de conditionnement physique intérieurs. Les écoles et garderies demeurent ouvertes.
Lancement du cadre Garder l'Ontario en sécurité et ouvert : Cadre d'intervention pour la COVID-19 (cadre à code de couleurs)		
7 nov. 2020	1 132	La province commence la mise en application du cadre Garder l'Ontario en sécurité et ouvert : Cadre d'intervention pour la COVID-19. Des précisions sont fournies à l'annexe 7.
23 nov. 2020	1 589	<p>Endroits dans la province :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régions sanitaires de Toronto et de Peel sont placées au palier Gris-Confinement. Les restaurants (sauf pour les commandes à emporter et la livraison), les installations sportives et récréatives intérieures, les services de soins personnels et autres commerces sont fermés. • Les régions sanitaires de Durham et de Waterloo sont placées au palier Rouge-Contrôler. • Les autres régions sanitaires sont placées aux paliers Orange-Restreindre et Jaune-Protéger, qui comportent moins de restrictions. Certaines régions sanitaires demeurent au palier Vert-Prévenir.

Date	Nombre de nouveaux cas de COVID-19 déclarés	Événements et restrictions
Fermeture à l'échelle de la province		
26 déc. 2020	2 142	La province entre dans une période de fermeture à l'échelle de la province d'une durée de 28 jours à partir du 26 décembre 2020. Les écoles doivent passer à l'apprentissage à distance lorsque les élèves reviennent des vacances d'hiver (janvier 2021). La province recommande aux résidents de rester chez eux, à moins que ce soit pour réaliser une activité essentielle (comme se rendre à un lieu de travail essentiel pour lequel le télétravail est impossible, faire l'épicerie ou se présenter à un rendez-vous médical). La province conseille d'éviter les voyages interrégionaux non essentiels.
12 janv. 2021	2 903	La province déclare un deuxième état d'urgence.
14 janv. 2021	3 326	La province émet un décret ordonnant de rester à domicile, qui exige des résidents qu'ils restent chez eux, sauf aux fins autorisées.
9 févr. 2021	1 022	Le deuxième état d'urgence prend fin. Le décret ordonnant de rester à domicile est maintenu en vigueur.
Retour au cadre Garder l'Ontario en sécurité et ouvert : Cadre d'intervention pour la COVID-19		
9 févr. 2021	1 022	Au palier Gris-Confinement, les achats en personne sont autorisés dans la plupart des commerces de détail, sous réserve des mesures de santé publique, dont une limite de capacité de 25 %.
10 févr. 2021	1 072	La province lève le décret ordonnant de rester à domicile et fait passer les régions sanitaires suivantes au palier Vert-Prévenir : <ul style="list-style-type: none"> • Santé publique de Hastings Prince Edward; • Santé publique de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington; • Bureau de santé du comté et du district de Renfrew
16 févr. 2021	904	La province lève le décret ordonnant de rester à domicile pour les 27 régions sanitaires restantes (à l'exception des régions sanitaires de Toronto, de Peel et de York et de la circonscription sanitaire du district de North Bay-Parry Sound).
22 févr. 2021	1 058	La province lève le décret ordonnant de rester à domicile pour la région sanitaire de York et place la région au palier Rouge-Contrôler.
8 mars 2021	1 631	La province lève le décret ordonnant de rester à domicile pour les régions sanitaires de Toronto et de Peel et les place au palier Gris-Confinement. La province lève le décret ordonnant de rester à domicile pour la circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound et les place au palier Rouge-Contrôler.
20 mars 2021	1 829	La province permet aux restaurants situés dans les régions sanitaires au palier Gris-Confinement de servir des repas à l'extérieur et ajuste les limites de capacité des salles à manger dans les régions aux paliers Rouge-Contrôler et Orange-Restreindre du cadre.

Date	Nombre de nouveaux cas de COVID-19 déclarés	Événements et restrictions
Frein d'urgence provincial		
3 avril 2021	3 009	La province impose un « frein d'urgence » à l'échelle de la province qui : <ul style="list-style-type: none"> • interdit les événements publics organisés et les rassemblements sociaux à l'intérieur et limite la capacité des rassemblements sociaux à l'extérieur à un maximum de cinq personnes, à quelques exceptions près; • interdit les repas à l'intérieur et à l'extérieur; • limite la capacité à 50 % pour les supermarchés, épiceries et dépanneurs et à 25 % pour tous les autres magasins de détail; • impose d'autres mesures de santé publique et de sécurité au travail.
6 avril 2021	3 065	Le Bureau de santé publique de Peel suspend l'enseignement en personne dans les écoles de la région de Peel.
7 avril 2021	3 215	La province déclare un troisième état d'urgence. Le Bureau de santé publique de Toronto suspend l'enseignement en personne dans les écoles de Toronto.
8 avril 2021	3 295	La province émet un deuxième décret provincial ordonnant de rester à domicile. Il est ordonné aux magasins de vente au détail non essentiels de fermer leurs portes pour les achats en personne, et les détaillants à rabais et magasins à grande surface sont limités à la vente de produits d'épicerie, de produits de soins pour les animaux de compagnie, de produits ménagers, d'articles pharmaceutiques, d'articles de soins de santé et d'articles de soins personnels, entre autres mesures de santé publique.
12 avril 2021	4 401	La province annonce que les écoles ontariennes passeront à l'apprentissage à distance après le congé d'avril.
Plan d'action pour le déconfinement		
20 mai 2021	2 400	La province annonce un plan en trois étapes pour un déconfinement sécuritaire et prudent de la province appelé Plan d'action pour le déconfinement. Des précisions sont fournies à l'annexe 8.
2 juin 2021	733	Le deuxième décret ordonnant de rester à domicile est levé.
11 juin 2021	574	La province fait passer toutes les régions sanitaires à l'étape 1 de son Plan d'action pour le déconfinement.
30 juin 2021	184	La province fait passer toutes les régions sanitaires à l'étape 2 de son Plan d'action pour le déconfinement.

Annexe 2 : Définitions des secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Source des données : Statistique Canada

Secteur	Établissements
Administrations publiques	Participent à des activités de nature gouvernementale. Comprend les administrations fédérale, provinciales et municipales.
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	Cultivent des récoltes, élèvent des animaux, récoltent du bois, des poissons et d'autres animaux dans leurs habitats naturels
Arts, spectacles et loisirs	Exploitent des installations ou fournissent des services qui répondent aux intérêts culturels et récréatifs de leurs consommateurs
Autres services	Non classés dans aucun autre secteur, mais œuvrent essentiellement dans la réparation et l'entretien des véhicules automobiles, des machines et de l'équipement. Ce secteur comprend également la prestation de services de soins personnels, de services funéraires, de services de blanchissage et d'autres services aux particuliers, comme les soins pour animaux de compagnie et le développement et le tirage de photos; l'organisation et la promotion d'activités religieuses; le soutien à diverses causes par l'octroi de subventions, la défense de diverses causes sociales et politiques et la promotion et la défense des intérêts de leurs membres.
Commerce de détail	Vendent des marchandises au détail Ce secteur comprend deux principaux types de détaillants : <ul style="list-style-type: none"> • Les détaillants en magasin exploitent des points de vente fixes, situés et conçus pour attirer un grand nombre de clients en personne grâce à de la publicité dans les médias de masse et à de grands étalages. Parmi ces établissements, on compte les épiceries, les magasins de bière, de vin et de spiritueux ainsi que les magasins de vêtements et de chaussures. • Les détaillants hors magasin vendent des marchandises au moyen d'infopublicités, de publicités directes, de catalogues imprimés et électroniques, de sollicitation de porte-à-porte, de démonstrations à domicile, d'expositions temporaires de marchandises (kiosques) et de machines distributrices.
Commerce de gros	Vendent des marchandises à d'autres entreprises et travaillent habituellement à partir d'entrepôts ou de bureaux. Ce secteur comprend deux principaux types de grossistes, soit les grossistes-marchands qui vendent des biens pour leur propre compte, et les marchés électroniques de gros et agents et courtiers en gros qui prennent des dispositions pour l'achat et la vente de biens pour le compte de tiers, habituellement moyennant le versement d'une commission ou d'honoraires.
Construction	Construisent, réparent et rénovent des bâtiments
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	Extraient les minéraux d'origine naturelle
Fabrication	Transformation chimique, mécanique ou physique de matériaux ou de substances en nouveaux produits
Finance et assurances	Facilitent les transactions financières. Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'intermédiation financière et le regroupement des risques en souscrivant des rentes et des assurances.
Gestion de sociétés et d'entreprises	Gèrent des sociétés et des entreprises

Secteur	Établissements
Hébergement et services de restauration	Offrent un hébergement de courte durée et des services complémentaires aux voyageurs ou vacanciers. Ce secteur comprend également les établissements qui s'occupent de préparer et servir des repas, des collations et des boissons aux clients.
Industries de l'information et industrie culturelle	Produisent et distribuent des produits d'information et culturels. Les principaux établissements de ce secteur comprennent les industries de l'édition, du cinéma, de l'enregistrement sonore, de la radiodiffusion, des télécommunications, du traitement des données et des services d'hébergement de données.
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Soutiennent les activités quotidiennes d'autres organisations ou participent à des activités de gestion des déchets
Services d'enseignement	Offrent de l'enseignement dans une grande variété de domaines
Services immobiliers et services de location et de location à bail	Confèrent le droit d'usage de biens par la location ou la location à bail.
Services professionnels, scientifiques et techniques	Participent à des activités nécessitant du capital humain comme intrant. Ces établissements utilisent les connaissances et les compétences de leurs employés, p. ex. services juridiques, génie, comptabilité, conception de systèmes informatiques et recherche scientifique.
Services publics	Exploitent des services publics d'électricité, de gaz et d'eau
Soins de santé et aide sociale	Fournissent des soins de santé par diagnostic et traitement; des soins en établissement pour des raisons médicales et sociales; des services d'aide sociale, comme des services de counseling, de bien-être, de protection de l'enfance, de logement communautaire et d'alimentation, de réadaptation professionnelle et de garde d'enfants.
Transport et entreposage	Fournissent des services de transport de personnes et de marchandises, ainsi que des services d'entreposage de marchandises.

Annexe 3 : Nombre d'entreprises en Ontario par secteur¹ et par taille, décembre 2019

Source des données : Statistique Canada

	Nombre de petites entreprises ²	Nombre de moyennes entreprises ²	Nombre de grandes entreprises ²	Toutes les entreprises		
				Nombre	% de l'ensemble des entreprises	% du produit intérieur brut de l'Ontario
Hébergement et services de restauration	30 147	527	32	30 706	6	2,12
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	19 837	759	124	20 720	4	3,39
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8 834	105	6	8 945	2	0,92
Arts, spectacles et loisirs	6 159	231	40	6 430	1	0,85
Construction	49 887	492	32	50 411	10	6,78
Services d'enseignement	5 566	152	124	5 842	1	5,75
Finance et assurances	17 030	292	67	17 389	4	9,15
Soins de santé et aide sociale	44 830	1 038	148	46 016	10	7,37
Industries de l'information et industrie culturelle	7 273	258	34	7 565	2	3,35
Gestion de sociétés et d'entreprises	1 963	305	126	2 394	< 1	0,60
Fabrication	18 827	1 416	142	20 385	4	11,98
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	700	31	18	749	< 1	0,88
Autres services	40 068	228	18	40 314	8	1,93
Services professionnels, scientifiques et techniques	63 883	562	70	64 515	13	7,42
Administrations publiques	936	260	98	1 294	< 1	7,33
Services immobiliers et services de location et de location à bail	21 339	148	10	21 497	4	13,01
Commerce de détail	50 755	1 293	21	52 069	11	4,91
Transport et entreposage	30 795	423	68	31 286	7	4,3
Commerce de gros	20 986	539	50	21 575	4	6,05
Services publics	491	33	10	534	< 1	1,92
Non classées ³	33 716	44	3	33 763	7	Inconnu
Total	474 022	9 136	1 241	484 399	100	

Remarque : Les renseignements contenus dans cette figure ne reflètent que les données accessibles par secteur qui ont été publiées par Statistique Canada et peuvent ne pas inclure tous les secteurs énumérés à l'annexe 2.

1. Voir l'annexe 2 pour une description de chaque secteur.
2. Les petites entreprises sont celles qui comptent entre 1 et 99 employés. Les entreprises de taille moyenne comptent de 100 à 499 employés. Les grandes entreprises comptent 500 employés ou plus.
3. Comprend les entreprises qui n'ont été classées dans aucun secteur précis.

Annexe 4 : Nombre d'employés en Ontario par secteur,¹ décembre 2019

Source des données : Statistique Canada

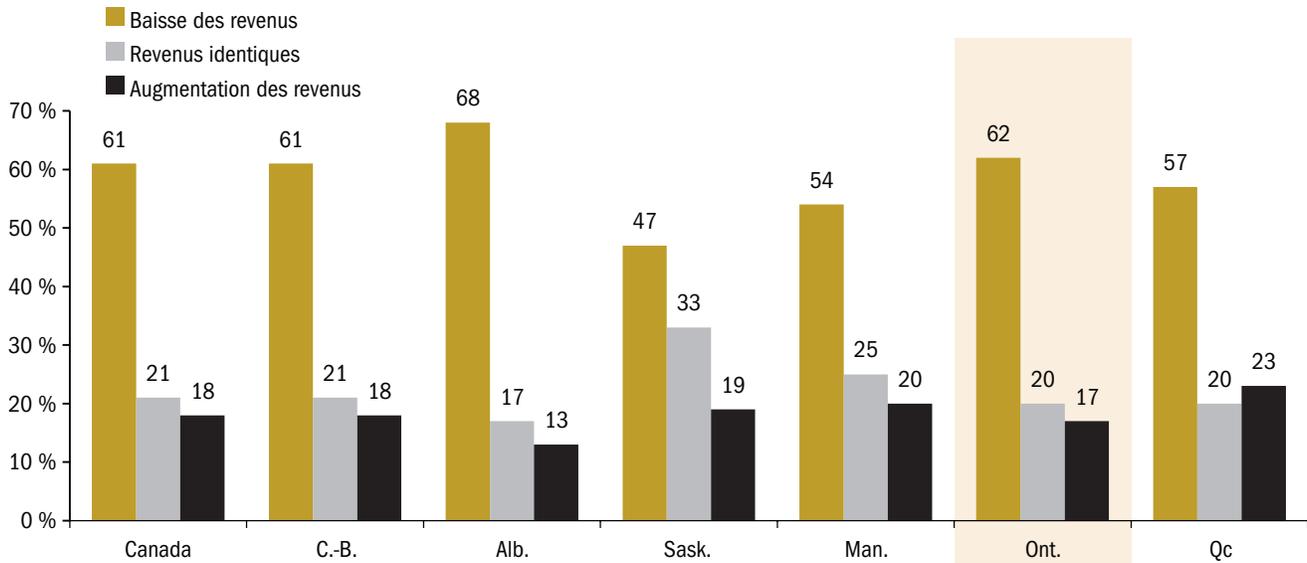
	Nombre d'employés à temps plein ² (en milliers)	Nombre d'employés à temps partiel ³ (en milliers)	Tous les employés	
			Nombre (en milliers)	% de tous les employés
Commerce de gros et commerce de détail	762,1	322	1 084,10	15
Soins de santé et aide sociale	712,7	187,8	900,5	12
Fabrication	731,3	30,2	761,5	10
Services professionnels, scientifiques et techniques	582,8	85,2	668	9
Finances, immobilier, location et location à bail	531,4	59,1	590,4	8
Services d'enseignement	408,8	132	540,8	7
Construction	502,9	37,1	540	7
Hébergement et services de restauration	249,1	199,7	448,9	6
Transport et entreposage	337,3	58,4	395,7	5
Administrations publiques	352,3	20,8	373	5
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	241,8	70,8	312,6	4
Autres services (sauf les administrations publiques)	233,4	65,5	298,8	4
Information, culture et loisirs	205,5	91,3	296,8	4
Agriculture	59,8	15,2	75	1
Services publics	54,7	0,9	55,6	< 1
Foresterie, pêches, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	34,5	0,6	35,1	< 1
Total	6 000,4	1 376,6	7 376,8	100

Remarque : Les renseignements contenus dans cette annexe ne reflètent que les données accessibles par secteur qui ont été publiées par Statistique Canada et peuvent ne pas inclure tous les secteurs énumérés à l'annexe 2.

1. Voir l'annexe 2 pour une description de chaque secteur.
2. Employés qui travaillent 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou unique.
3. Employés qui travaillent moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou unique.

Annexe 5 : Incidence de la COVID-19 sur les revenus des entreprises au Canada et dans certaines provinces, en pourcentage *

Source des données : Statistique Canada



* Ne tient pas compte de l'aide financière fédérale ou provinciale pendant la pandémie de COVID-19.

Annexe 6 : Un cadre visant le déconfinement de la province, du 19 mai au 6 novembre 2020

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Étape*	Activités et opérations admissibles
1.	<ul style="list-style-type: none"> • Services de vente au détail qui ne sont pas offerts dans des centres commerciaux et qui disposent d'entrées donnant dans la rue ainsi que de mesures en place pouvant permettre l'éloignement physique, comme la limitation en tout temps du nombre de clients dans le magasin et la prise de rendez-vous au préalable ou sur place • Entreprises saisonnières et activités de loisirs à participant unique, y compris l'entraînement et les compétitions sportives menées par des organisations sportives nationales et provinciales reconnues. Cela comprend les compétitions sportives sans équipe, comme le tennis, l'athlétisme et les courses de chevaux, qui peuvent être disputées en salle ou en plein air tout en respectant l'écart sanitaire, sans spectateurs. • Services animaliers, notamment les services de soin comme le toilettage et le dressage, et les rendez-vous ordinaires chez le vétérinaire. • Services ménagers intérieurs et extérieurs en mesure de respecter les consignes de santé publique, comme le personnel d'entretien, de cuisine et de nettoyage. • Les chantiers de construction, pour lesquels les restrictions limitant les activités aux projets essentiels seront levées • Certains services médicaux et de santé comme le counseling en personne, les services en personne des professionnels de la santé – en plus des services qu'ils fournissent par voie virtuelle – et les interventions chirurgicales planifiées, moyennant le respect des conditions prédéfinies dans le document intitulé Une approche prudente pour la planification des opérations et interventions chirurgicales durant la COVID-19, de même que la reprise de services professionnels comme l'abandon des rendez-vous virtuels et le retour des rendez-vous en personne dans les centres de traitement pour enfants • Certaines installations sportives et certains terrains à usages multiples, les parcs canins, les aires de pique-nique, les bancs publics de même que les installations couvertes dans les parcs et les aires de loisirs • Rassemblements religieux à bord de véhicules
2.	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de restauration sur place en plein air des restaurants, bars et autres établissements de restauration, notamment en terrasse et sur le trottoir, les aires de stationnement et les terrains adjacents, sont autorisés à reprendre leurs activités • Certains services à la personne et services de soins personnels sont autorisés à reprendre leurs activités, notamment les salons de tatouage, les salons de coiffure et les salons de beauté • Les centres commerciaux peuvent rouvrir leurs portes, y compris les services de restauration, qui ne pourront toutefois offrir que des plats à emporter et de la restauration en plein air • Les services touristiques et les visites guidées, notamment les excursions à vélo, à pied, en bus et en bateau, ainsi que les visites et les dégustations dans les établissements vinicoles, les brasseries et les distilleries, sont autorisés à reprendre leurs activités • Installations de jeux d'eau extérieures comme les pataugeoires ainsi que les piscines • Plages et davantage d'options de camping sur les terres de Parcs Ontario, ainsi que le camping sur les terrains privés • Installations récréatives et d'entraînement pour les sports d'équipe, en plein air uniquement, moyennant des restrictions visant à assurer le maintien de l'éloignement physique • Théâtres, espaces de concert, attractions animalières et installations artistiques et culturelles accessibles depuis un véhicule à l'arrêt ou en mouvement • Productions cinématographiques et télévisuelles, moyennant des restrictions visant à assurer le maintien de l'éloignement physique • Mariages et funérailles, avec une limite de dix participants.

- 3.**
- Les limites des rassemblements intérieurs augmenteront jusqu'à un maximum de 50 personnes
 - Les limites des rassemblements extérieurs augmenteront jusqu'à un maximum de 100 personnes
 - Les limites de rassemblement demeurent soumises aux exigences d'éloignement physique
 - Les limites de rassemblements publics s'appliquent aux événements intérieurs et extérieurs, comme les événements ou rassemblements communautaires, les concerts, les spectacles en direct, les festivals, les conférences, les activités sportives et récréatives, les collectes de fonds, les foires, les festivals ou les journées portes ouvertes. Une distance de deux mètres doit tout de même être maintenue lors de tels événements
 - Ouverture des installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives (le nombre total de personnes autorisées dans les zones équipées de poids ou d'appareils d'exercice est limité au nombre de personnes qui permet le maintien d'un éloignement physique d'au moins deux mètres, et qui ne peut pas dépasser la limite de rassemblement de 50 personnes à l'intérieur)
 - Le nombre total de personnes autorisées dans des cours ou des activités organisées à un moment donné est limité au nombre de personnes qui permet le maintien d'un éloignement physique d'au moins deux mètres, et qui ne peut pas dépasser la limite de rassemblement de 50 personnes à l'intérieur et de 100 personnes à l'extérieur
 - Les activités et lieux à risque plus élevés sont toujours interdits : parcs d'attractions et parcs aquatiques; services alimentaires de type buffet; danse dans les restaurants et les bars, à l'exception des artistes embauchés par l'établissement selon des exigences particulières; nuitées dans les camps pour enfants; salles privées de karaoké; contacts prolongés ou délibérés en faisant du sport; saunas, bains de vapeur, bains publics et bars à oxygène; jeux de table dans les casinos et les établissements de jeu

Remarque : La province a demandé au public de communiquer avec ses bureaux locaux de santé publique pour connaître les autres mesures restrictives ou obtenir des explications concernant l'assouplissement des restrictions.

Ce tableau ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les restrictions et est présenté à titre de résumé de certaines entreprises et mesures mises en place.

* La transition entre les étapes dépendait d'une diminution constante du nombre de nouveaux cas quotidiens de COVID-19 pendant une période de deux à quatre semaines.

Annexe 7 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert : Cadre d'intervention pour la COVID-19, du 7 novembre 2020 au 3 avril 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

		Restrictions	
		Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements	Restaurants, épiceries et magasins de détail
Vert (prévenir)	<p>Événements et rassemblements non tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 10 personnes À l'extérieur : 25 personnes <p>Événements et rassemblements tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 50 personnes À l'extérieur : 100 personnes 	<p>Sports et activités récréatives de conditionnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes à l'intérieur ou de 100 personnes à l'extérieur dans les cours • Maximum de 50 personnes à l'intérieur d'une zone équipée de poids ou d'appareils d'exercice • Maximum de 50 spectateurs à l'intérieur ou 100 spectateurs à l'extérieur • Limites de capacité appliquées selon la salle, si le lieu est exploité conformément à un plan approuvé par le Bureau du médecin hygiéniste en chef <p>Salles de réunion et d'événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes à l'intérieur et de 100 personnes à l'extérieur; exception pour les mariages et les funérailles ainsi que les offices, cérémonies ou rites religieux • Maximum de 50 personnes par salle à l'intérieur, si le lieu est exploité conformément au plan approuvé du Bureau du médecin hygiéniste en chef 	<p>Ouverts avec éloignement physique et port du couvre-visage</p>

Restrictions			
	Événements publics et rassemblements	Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements	Restaurants, épiceries et magasins de détail
Jaune (Protéger)	<p>Événements et rassemblements non tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 10 personnes À l'extérieur : 25 personnes <p>Événements et rassemblements tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 50 personnes À l'extérieur : 100 personnes 	<p>Sports et activités récréatives de conditionnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes à l'intérieur ou de 100 personnes à l'extérieur dans les cours (10 personnes par salle à l'intérieur, 25 personnes à l'extérieur) • Maximum de 50 personnes à l'intérieur d'une zone équipée de poids ou d'appareils d'exercice • Maximum de 50 spectateurs à l'intérieur ou 100 spectateurs à l'extérieur • Limites de capacité appliquées selon la salle, si le lieu est exploité conformément à un plan approuvé par le Bureau du médecin hygiéniste en chef <p>Salles de réunion et d'événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures des pailiers précédents (Vert-Prévenir) et : • Les établissements doivent être fermés entre minuit et 5 h. • Demander les coordonnées de tous les clients assis • Limite de six personnes assises ensemble 	<p>Restaurants : Repas intérieurs limités à six personnes à une même table</p> <p>Magasins de détail : Ouverts avec éloignement physique et port du couvre-visage</p>

Restrictions	
	Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements
Orange (restreindre)	<p>Événements publics et rassemblements</p> <p>Événements et rassemblements non tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 10 personnes À l'extérieur : 25 personnes <p>Événements et rassemblements tenus dans des entreprises et installations pourvues de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : 50 personnes À l'extérieur : 100 personnes
Orange (restreindre)	<p>Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements</p> <p>Sports et activités récréatives de conditionnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes au total dans les zones équipées de poids ou d'appareils d'exercice et dans tous les cours (10 personnes par salle à l'intérieur, 25 personnes à l'extérieur) <p>Sports et activités récréatives de conditionnement physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes au total à l'intérieur dans les zones équipées de poids ou d'appareils d'exercice et dans tous les cours <p>Salles de réunion et d'événements :</p> <p>Mesures des paliers précédents et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 50 personnes à l'intérieur par installation • Les établissements doivent être fermés entre 22 h et 5 h • Limite de quatre personnes assises ensemble • Le dépistage des clients est requis, conformément aux directives émises par le Bureau du médecin hygiéniste en chef
Rouge (contrôler)	<p>Événements publics et rassemblements</p> <p>À l'intérieur : 5 personnes</p> <p>À l'extérieur : 25 personnes</p> <p>Sports et activités récréatives de conditionnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 10 personnes à l'intérieur ou de 25 personnes à l'extérieur dans les cours • 10 personnes à l'intérieur dans les zones équipées de poids ou d'appareils d'exercice <p>Salles de réunion et d'événements :</p> <p>Mesures des paliers précédents et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 10 personnes par installation à l'intérieur ou de 25 personnes à l'extérieur
	<p>Restaurants, épicereries et magasins de détail</p> <p>Restaurants : Le nombre maximal de clients pouvant être assis à l'intérieur est de 50. Limite de quatre personnes assises ensemble</p> <p>Magasins de détail : Ouverts avec éloignement physique et port du couvre-visage</p>
	<p>Restaurants : Le nombre maximal de clients pouvant être assis à l'intérieur est de 10.</p> <p>Magasins de détail : Ouverts avec éloignement physique et port du couvre-visage</p>

Restrictions		
Événements publics et rassemblements	Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements	Restaurants, épiceries et magasins de détail
Gris (confinement)	<p>Fermés, avec quelques exceptions</p> <p>À l'intérieur : Seulement avec les membres du même ménage</p> <p>À l'extérieur : 10 personnes</p>	<p>Restaurants : interdiction des repas à l'intérieur et à l'extérieur</p> <p>Magasins de détail : La vente au détail n'est généralement autorisée que sous la forme de ramassage ou de livraison en bordure de rue (les achats en personne ne sont pas autorisés), à quelques exceptions près :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les supermarchés, les épiceries, les dépanneurs, les quincailleries, les autres détaillants vendant des produits alimentaires, les magasins de bière, de vin et de spiritueux, les pharmacies et les magasins de fournitures de sécurité peuvent être ouverts pour les achats en personne. • Limite de capacité de 50 % lorsque les achats en personne sont autorisés • Les vendeurs de véhicules automobiles et récréatifs sont autorisés à être ouverts pour les achats en personne sur rendez-vous uniquement et sont soumis à d'autres restrictions de sécurité. • Centres de jardinage, pépinières : achats à l'intérieur sur rendez-vous. Autorisés si le public reste à l'extérieur ou que les produits sont ramassés ou livrés en bordure de rue • Marchés en plein air, y compris marchés fermiers et marchés des Fêtes, autorisés avec restrictions
Confinement à l'échelle de la province¹	<p>Fermés, avec quelques exceptions</p> <p>Les rassemblements sociaux et événements publics organisés intérieurs sont interdits, sauf avec les membres du même ménage, à quelques exceptions près.</p>	<p>Restaurants : interdiction des repas à l'intérieur et à l'extérieur en personne. Le ramassage et la livraison en bordure de rue sont autorisés</p> <p>Magasins de vente au détail non essentiels : La plupart des commerces de détail sont fermés pour les achats en personne. Ramassage et livraison en bordure de rue autorisés entre 7 h et 20 h (livraison entre 6 h à 21 h)</p> <p>Magasins de vente au détail essentiels : Capacité de 50 %; détaillants à rabais et magasins à grande surface vendant des produits d'épicerie ouverts à 25 % de leur capacité</p>

Restrictions		
Événements publics et rassemblements	Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives, salles de réunion et d'événements	Restaurants, épicereries et magasins de détail
<p>Décret ordonnant de rester à domicile²</p> <p>Tous les Ontariens doivent demeurer à la maison, sauf s'ils doivent réaliser des activités essentielles (p. ex. aller à l'épicerie ou à la pharmacie, accéder aux services de soins de santé)</p>		

Remarque : Des changements ont été apportés aux mesures associées aux paliers tout au long de la période pendant laquelle ils ont été en vigueur. Ce tableau ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les restrictions et modifications et est présenté à titre de résumé de certaines entreprises et mesures mises en place.

1. La fermeture à l'échelle de la province n'est pas explicitement mentionnée dans le cadre. Une liste des restrictions en vigueur pendant la fermeture se trouve aux annexes 1 à 5 (zone de fermeture) du Règlement 82/20 en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*. À noter que ces restrictions ont évolué au cours de la période de fermeture. La fermeture à l'échelle de la province était en vigueur du 26 décembre 2020 au 10 février 2021.
2. Le décret ordonnant de rester à domicile ne fait pas partie du Cadre, mais a été inclus dans ce tableau à titre de référence. La liste complète des activités essentielles se trouve dans la *Loi sur la protection civile et la gestion des urgences* et son règlement 11/21.

Annexe 8 : Étapes du Plan pour un déconfinement de l'Ontario, 11 juin 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Critères	60 % des adultes ont reçu une dose du vaccin	70 % des adultes ont reçu une dose du vaccin et 20 % des adultes sont entièrement vaccinés	70 % à 80 % des adultes ont reçu une dose du vaccin et 25 % des adultes sont entièrement vaccinés
Rassemblements et événements publics organisés	Rassemblements intérieurs uniquement avec les membres du même ménage Rassemblements extérieurs limités à 10 personnes	Rassemblements intérieurs limités à cinq personnes Rassemblements extérieurs limités à 25 personnes	Rassemblements sociaux et événements publics organisés intérieurs limités à 25 personnes Rassemblements sociaux et événements publics organisés extérieurs limités à 100 personnes
Hôtels, motels, auberges et lieux de villégiature	Ouverts, mais les installations récréatives intérieures (piscines et gymnases) sont fermées	Ouverts, mais les installations récréatives intérieures (piscines et gymnases) sont fermées	Les installations récréatives intérieures (piscines et gymnases) sont ouvertes avec des restrictions
Salles de réunion et d'événements	Fermées, sauf à certaines fins, dont les services sociaux, les activités gouvernementales, les services judiciaires, les examens en personne pour certaines professions (sous réserve de certaines conditions)	Espaces intérieurs fermés, sauf à certaines fins, comme la visite d'une salle pour la réserver pour un événement futur Espaces extérieurs ouverts à 25 % de leur capacité	Espaces intérieurs ouverts avec une limite de capacité de 50 % ou de 1 000 personnes (selon le moins élevé des deux nombres)
Restaurants et bars	Repas intérieurs interdits. Repas extérieurs limités à quatre personnes de ménages différents par table	Repas extérieurs limités à six personnes de ménages différents par table	Repas à l'intérieur et à l'extérieur permis avec une capacité limitée qui permet un éloignement physique de deux mètres et aucune limite quant au nombre de clients par table
Commerce de détail	Détaillants essentiels et certains détaillants : 25 % de leur capacité Non essentiels : 15 % de leur capacité, magasins de détail fermés dans les centres commerciaux	Essentiels : 50 % de leur capacité Non essentiels : 25 % de leur capacité, magasins ouverts dans les centres commerciaux	Magasins de vente au détail essentiels et non essentiels avec capacité limitée pour permettre un éloignement physique de deux mètres
Services de soins personnels	Fermés	Ouverts à 25 % de leur capacité pour les services où le couvre-visage peut être porté en tout temps	Ouverts avec une capacité limitée pour permettre un éloignement physique de deux mètres
Services de photographie	À l'extérieur et sur rendez-vous seulement	Ouverts à l'extérieur et ouverts à l'intérieur avec une capacité limitée et certaines restrictions	Ouverts à l'extérieur et ouverts à l'intérieur avec certaines restrictions

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Arts d'interprétation	<p>À l'intérieur : Fermés</p> <p>À l'extérieur : Ouverts pour répéter ou présenter un événement enregistré ou diffusé – limités à 10 personnes, les spectateurs ne sont pas autorisés</p>	<p>À l'intérieur : Ouverts pour répéter ou présenter un événement enregistré ou diffusé – les spectateurs ne sont pas autorisés</p> <p>À l'extérieur : Ouverts avec spectateurs, à 25 % de leur capacité</p>	<p>À l'intérieur : Ouverts avec une limite de capacité de 50 % ou de 1 000 personnes (selon le moins élevé des deux nombres)</p> <p>À l'extérieur : Ouverts avec une limite de capacité de 75 % ou de 5 000 personnes pour les événements debout (selon le moins élevé des deux nombres) et une limite de capacité de 75 % ou de 15 000 personnes pour les événements avec sièges fixes (selon le moins élevé des deux nombres)</p>
Musées et attractions touristiques	<p>Les musées, les galeries, les zoos, les points d'intérêt, les sites historiques, les jardins botaniques et les attractions extérieures semblables sont ouverts avec une capacité limitée à 15 % et d'autres restrictions</p>	<p>Les musées, les galeries, les points d'intérêt, les sites historiques, les jardins botaniques et les attractions extérieures semblables sont ouverts avec une capacité limitée à 25 % et d'autres restrictions</p> <p>Les parcs d'attractions extérieurs et les parcs aquatiques sont ouverts avec une capacité limitée à 25 % et d'autres restrictions, notamment en ce qui concerne les tours de manège</p>	<p>Les musées, les galeries, les sites historiques, les aquariums, les zoos, les points d'intérêt, les jardins botaniques, les centres des sciences, les parcs d'attractions, les foires, les expositions rurales et les festivals sont ouverts avec une capacité limitée à 50 % à l'intérieur et à 75 % à l'extérieur</p>

Remarque : Ce tableau ne constitue pas une liste exhaustive de tous les secteurs et restrictions. Veuillez noter que des changements ont été apportés aux mesures de l'étape 3 depuis notre audit. La liste complète des restrictions se trouve dans la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* et ses règlements 82/20, 263/20, 364/20.

Annexe 9 : Membres des groupes, 30 août 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

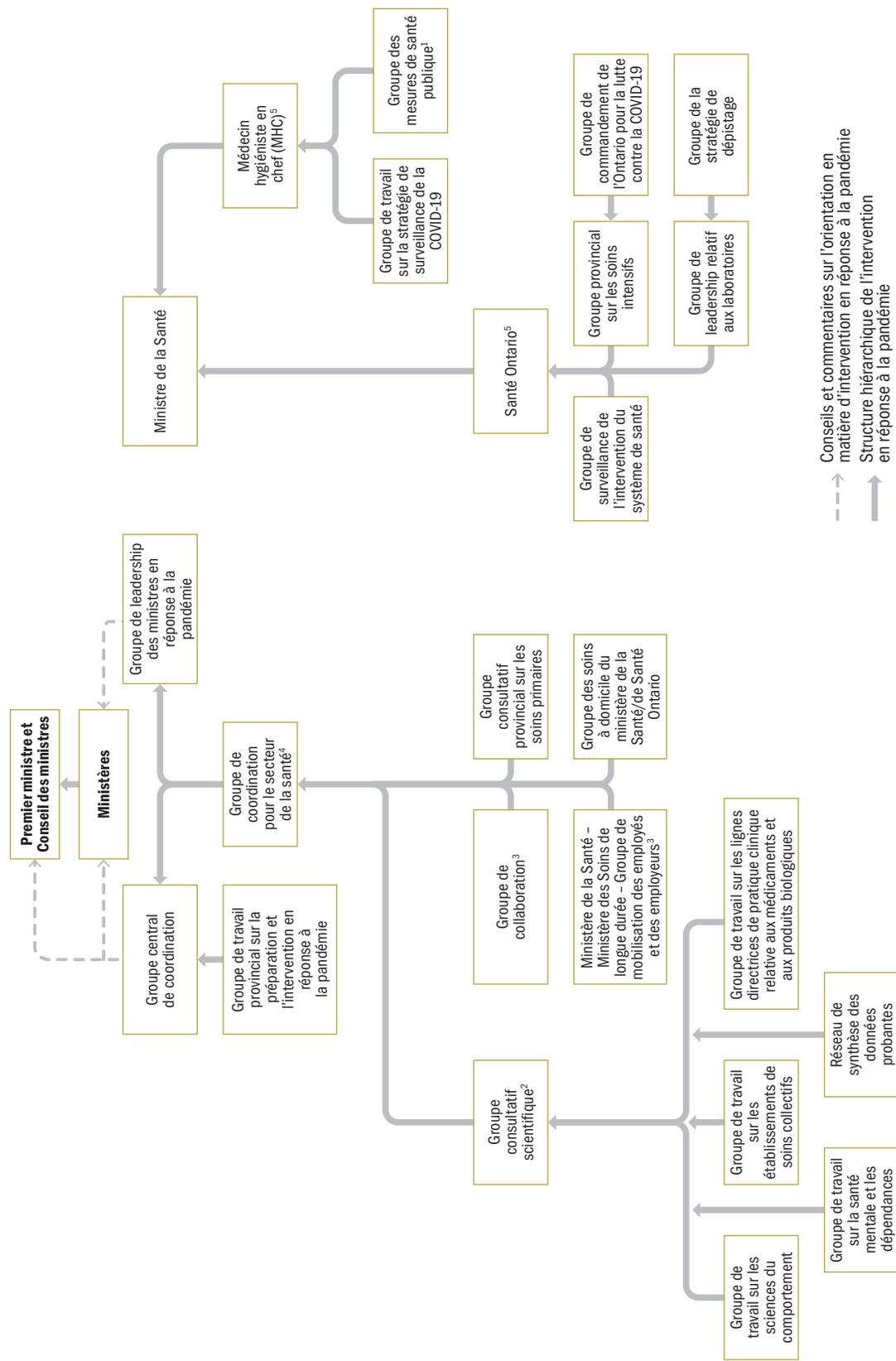
Poste	Fonction au sein du gouvernement
Groupe central de coordination*	
2 coprésidents	Secrétaire du Conseil des ministres
	Chef de cabinet du premier ministre
14 membres	Sous-ministre de la Santé (aussi sous-ministre responsable du Groupe de coordination pour le secteur de la santé)
	Sous-ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (également sous-ministre responsable du Groupe de coordination pour la chaîne d'approvisionnement)
	Sous-ministre des Affaires municipales et du Logement (aussi sous-ministre responsable du Groupe de coordination pour la sécurité publique)
	Sous-ministre des Communications, Bureau du Conseil des ministres
	Sous-ministre, Politiques et mise en œuvre, Bureau du Conseil des ministres
	Directeur du numérique et des données et sous-ministre des Services numériques de l'Ontario
	Sous-ministre des Finances
	Sous-ministre du Secrétariat du Conseil du Trésor
	Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
	Sous-solliciteur général, Sécurité communautaire
	Sous-ministre des Soins de longue durée
	Sous-ministre de l'Éducation
	Sous-ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
	Sous-ministre des Affaires autochtones
Groupe de coordination pour le secteur de la santé	
3 coprésidents	Sous-ministre, ministère de la Santé
	Président-directeur général, Santé Ontario
	Médecin hygiéniste en chef, ministère de la Santé
12 membres	Sous-ministre, ministère des Soins de longue durée
	Sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité
	Sous-ministre adjoint, Bureau du Conseil des ministres
	Coroner en chef de l'Ontario, ministère du Solliciteur général
	Présidente-directrice générale par intérim, Santé publique Ontario
	Vice-président, Santé publique Ontario
	Président-directeur général, Réseau universitaire de santé
	Directrice, Centre conjoint de bioéthique de l'Université de Toronto
	Vice-présidente directrice, Services de soins aux patients et directrice générale des opérations, Trillium Health Partners
	Président-directeur général, William Osler Health System
Sous-ministre associée, Intervention contre la pandémie et relance	
Sous-ministre associée, Services de santé	

Poste	Fonction au sein du gouvernement
Groupe de leadership des ministres en réponse à la pandémie	
2 coprésidents	Vice-première ministre et ministre de la Santé
	Ministre des Soins de longue durée
10 membres	Sous-ministre, ministère de la Santé
	Sous-ministre, ministère des Soins de longue durée
	Médecin hygiéniste en chef, ministère de la Santé
	Président-directeur général, Santé Ontario
	Sous-ministre associée, ministère de la Santé
	Sous-ministre associée, ministère de la Santé
	Sous-ministre associée, ministère des Soins de longue durée
	Chef de cabinet, Cabinet du ministre, Santé
	Chef de cabinet, Cabinet du ministre, Soins de longue durée
	Conseiller spécial du chef de cabinet, Cabinet du premier ministre

* Cette liste ne comprend pas les autres observateurs ou invités spéciaux du Cabinet du premier ministre, du Conseil des ministres, des cabinets des ministres et des ministères.

Annexe 10 : Structure d'intervention en santé, 30 août 2021.

Source des données : Ministère de la Santé



1. A conseillé le MHC au sujet des restrictions visant à prévenir ou à ralentir la transmission de la COVID-19. Les membres comprenaient des médecins hygiénistes locaux et des représentants de Santé publique Ontario et du ministère de la Santé.
2. Fournit au Groupe de coordination pour le secteur de la santé un résumé des données scientifiques importantes en intégrant les données des groupes existants, des universités et organismes de l'Ontario et les meilleures données probantes mondiales, y compris les estimations de modélisation, les soins cliniques et les maladies infectieuses.
3. Permet au ministère de la Santé de consulter un large éventail de partenaires externes au sujet des politiques et des enjeux émergents liés à la COVID-19, ainsi que de solliciter les conseils et points de vue variés des spécialistes du domaine.
4. Groupe destiné à éclairer leur prise de décisions relatives aux politiques et aux programmes.
5. Le ministère de la Santé de l'Ontario et le MHC transmettent les informations au Groupe de coordination pour le secteur de la santé, mais il ne s'agit pas d'un lien hiérarchique direct.

Annexe 11 : Initiatives liées à la COVID-19 approuvées, par ministère, mars 2020 à mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario d'après les données provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales			
25 mars 2020	Santé	Amélioration du nettoyage et du dépistage des clients au Marché des produits alimentaires de l'Ontario	0,35
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Formation d'inspecteurs supplémentaires en salubrité des aliments (viandes, produits laitiers et ventes à l'encan du bétail)	0,15
28 avril 2020	Entreprises	Amélioration du programme Agri-stabilité (programme de soutien pour les agriculteurs)	39,50
21 mai 2020 9 févr. 2021	Entreprises	Fonds de soutien de la viabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire afin de régler les problèmes aigus et immédiats qui perturbent la chaîne d'approvisionnement alimentaire	27,50
25 juin 2020	Entreprises	Amélioration du Programme d'assurance-production pour étendre la couverture aux pertes de production attribuables à l'insuffisance de main-d'œuvre	13,00
9 juil. 2020	Entreprises	Augmentation du soutien continu au Programme ontarien de gestion des risques (autre programme de soutien aux agriculteurs)	50,00
1 sept. 2020	Entreprises	Contribution de l'Ontario au Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme pour la protection en milieu de travail dans le secteur agroalimentaire	15,00
Total			145,50
Procureur général			
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Recours accru aux tribunaux virtuels et prolongation des heures pour les enquêtes pour remise en liberté par vidéoconférence	7,00
25 mars 2020	Santé	Amélioration du nettoyage des salles d'audience et des tribunaux	6,00
21 juil. 2020 15 déc. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario en raison de la baisse des revenus provenant des secteurs des courses de chevaux, des jeux et de la vente de cannabis	35,70
21 juil. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien à Aide juridique Ontario pour les pressions opérationnelles auxquelles elle fait face (compensation partielle du gouvernement fédéral)	30,00
Total			78,70
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires			
16 mars 2020 25 mars 2020	Santé	Mesures de prévention et de confinement dans les établissements résidentiels qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, des programmes de lutte contre la violence fondée sur le sexe et des programmes destinés aux enfants et aux jeunes pris en charge	40,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien aux partenaires autochtones recevant des paiements de transfert	10,00
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Maintien de la capacité opérationnelle et mise en oeuvre de mesures préventives pour soutenir la garde et les soins continus des enfants pris en charge par le système de justice pour la jeunesse et le Child and Parent Resource Institute	18,30
17 avril 2020 22 avril 2020 21 mai 2020 27 oct. 2020	Particuliers	Prestation canadienne d'urgence (PCU) : traitement de l'épargne par l'aide sociale pour les demandeurs qui reçoivent la PCU, la prestation d'urgence du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour les demandeurs qui ne satisfont pas aux exigences de la PCU et l'épargne provenant de la transition de l'assurance-emploi ou de la Prestation canadienne de la relance économique	115,50
24 avril 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie pour les travailleurs de première ligne des établissements résidentiels	93,28
24 août 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Réforme de l'aide sociale	46,78
Total			323,86
Collèges et Universités			
20 mars 2020	Particuliers	Pause de six mois dans le remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)	20,00
25 mars 2020	Éducation	Soutien de la recherche et de l'innovation concernant la COVID-19	20,00
6 oct. 2020 27 oct. 2020	Éducation	Soutien pour les microtitres de compétences, la recherche et l'apprentissage virtuel	97,50
19 janv. 2021	Éducation	Soutien aux établissements postsecondaires financièrement vulnérables	121,40
Total			258,90
Développement économique, Création d'emplois et Commerce			
21 mai 2020	Entreprises	Soutien aux petites entreprises pour les aider à créer et à accroître leur présence en ligne grâce à la subvention du programme Digital Main Street ¹	7,65
21 mai 2020	Entreprises	Initiative de développement numérique des marchés d'exportation	6,10
25 mars 2020	Entreprises	Fonds L'Ontario, ensemble pour verser des subventions aux entreprises, aux organisations et aux collectivités afin qu'elles puissent fournir des biens et des services essentiels pour assurer leur santé et leur sécurité ¹	50,00
29 sept. 2020	Entreprises	Soutien aux petites entreprises pour les aider à assumer le coût de l'EPI grâce au programme de Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes ¹	65,00
19 janv. 2021	Entreprises	Soutien aux petites entreprises touchées par les fermetures grâce à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises ¹	1 700,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
12 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Services tiers autres que de conseil pour examiner les demandes à risque élevé dans le cadre du programme de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises ¹	4,22
Total			1 832,97
Éducation			
20 mars 2020	Santé	Amélioration des protocoles de nettoyage des conseils scolaires, des administrations scolaires, des conseils d'administration d'hôpitaux et des garderies afin d'atténuer les coûts élevés occasionnés par les heures supplémentaires travaillées par les préposés à l'entretien pour le nettoyage en soirée et la fin de semaine	4,60
25 mars 2020	Éducation	Soutien ponctuel pour aider les parents à couvrir le coût des cahiers d'exercices, des applications éducatives, de l'abonnement à des services éducatifs, des films et d'autre matériel pour favoriser l'apprentissage à la maison	335,80
25 mars 2020 8, 19, 22 janv. 2021	Éducation	Services de garde d'urgence pour les parents qui sont travailleurs de première ligne (soins de santé, policiers, pompiers et agents correctionnels)	205,70
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Report ponctuel des paiements trimestriels d'impôts fonciers, scolaires, municipaux	1 800,00
30 avril 2020 11 juin 2020 21 juil. 2020 17 nov. 2020	Éducation	Soutien aux garderies et aux programmes de la petite enfance	1 765,70
15 mai 2020	Éducation	Programmes d'apprentissage élargis pendant l'été	57,10
9 juin 2020	Éducation	Mises à jour technologiques et ordinateurs des étudiants et mesures de soutien en santé mentale	25,10
25 juin 2020 30 mars 2021	Éducation	Soutien aux écoles d'application qui desservent les élèves ayant de graves troubles d'apprentissage	11,70
26 août 2020	Éducation	Soutien à la réouverture sécuritaire des écoles pour l'année scolaire 2020-2021, apprentissage en personne	381,00
Total			4 586,70
Environnement, Protection de la nature et Parcs			
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Maintien de la continuité des opérations dans les usines de traitement des eaux et des eaux usées dans les régions rurales et les collectivités autochtones	5,59
21 mai 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement ponctuel pour soutenir les organismes de récupération alimentaire	4,50

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
15 sept. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Report/réduction/remboursement des frais de Parcs Ontario pour 2020	1,26
Total			11,35
Finances			
1 ^{er} mars 2020	Particuliers	Double prestation du Régime de revenu annuel garanti pendant six mois (d'avril à septembre 2020) pour les personnes âgées à faible revenu	75,0
25 mars 2020	Santé	Exonération de l'impôt foncier pour les foyers de soins de longue durée sans but lucratif pour les municipalités	3,90
	Entreprises	Doublement de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs, qui passera de 490 000 à 1 million de dollars pour 2020 pour les employeurs admissibles du secteur privé	355,00
	Entreprises	Crédit d'impôt à l'investissement régional (crédit d'impôt remboursable de 10 % sur le revenu des sociétés) pour les entreprises qui construisent, rénovent ou acquièrent des bâtiments commerciaux ou industriels admissibles dans des régions désignées de la province	145,00
	Entreprises	Période de grâce de cinq mois au titre des intérêts et pénalités, impôt provincial des sociétés ^{2,3} entre le 1 ^{er} avril et août 2020	6 000,00
	Entreprises	Report de six mois des primes de la CSPAAAT et période de grâce au titre des intérêts et pénalités ¹ pour les employeurs jusqu'au 31 août 2020	1 900,00
23 avril 2020	Entreprises	Aide au loyer pour les petites entreprises et les propriétaires d'immeubles commerciaux - Contribution de l'Ontario à l'entente de partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.	241,20
22 juil. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien à la contribution de l'Ontario aux municipalités et aux réseaux de transport en commun dans le cadre d'une entente de partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour le cadre pour une relance sécuritaire	1 777,20
Total			10 497,30
Finance et Énergie, Développement du Nord et Mines			
23 mars 2020 1 mai 2020 2 févr. 2021	Particuliers	Réduction des tarifs d'électricité - application du tarif d'électricité selon la durée de l'utilisation pour toutes les périodes de la journée, en vigueur du 24 mars 2020 au 22 février 2021	749,00
25 mars 2020 23 mars 2021	Particuliers	Programme d'aide aux impayés d'énergie : Aide aux ménages qui ont de la difficulté à payer leurs factures de gaz naturel ou d'électricité	40,00
20 avril 2020 8 déc. 2020	Entreprises	Reports et réductions de rajustement global d'avril 2020 à juin 2020 pour les consommateurs commerciaux et industriels, qui seront recouverts à compter de janvier 2021 sur une période de 12 mois	7,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
3 nov. 2020 20 nov. 2020 23 mars 2021	Entreprises	Aide aux entreprises : Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie : programme de remises d'une durée limitée sur les impôts fonciers et les coûts d'énergie (comprend les coûts de l'électricité, du gaz naturel, du propane et du mazout de chauffage) pour les entreprises situées dans les régions placées aux paliers Rouge-Contrôler et Gris-Confinement ¹	600,00
Total			1 396,00
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs			
25 mars 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement destiné à assurer la prestation ininterrompue des services gouvernementaux dans des secteurs d'activités clés	37,00
7 avril 2020 21 mai 2020 21 juil. 2020 15 déc. 2020 9 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement pour faire face aux pressions liées à la pandémie (6,6 millions de dollars), pour l'Office ontarien des services funéraires (5,4 millions de dollars), pour les stratégies de relance et de vente au détail de Service Ontario (4,2 millions de dollars) et pour supprimer les frais de surveillance 20-21 de l'ONTS afin d'alléger les frais engagés par les secteurs du divertissement et du ski (5,2 millions de dollars) Augmentation des dépenses de 0,5 million de dollars en 2020-2021 pour offrir une réduction (subvention) pouvant atteindre 75 % du loyer mensuel ou des frais de licence et des intérêts connexes dus par les locataires du portefeuille immobilier général et du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité pour la période du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2020 (1 million de dollars), y compris les intérêts sur les loyers reportés jusqu'au 28 février 2021 (0,5 million de dollars)	22,90
28 avril 2020 9 févr. 2021 30 mars 2021	Santé	Approvisionnement centralisé du financement de l'EPI non lié à la santé au sein du Ministère et d'autres ministères. Comprend les masques, le désinfectant pour les mains, les écrans faciaux et les produits de nettoyage pour les propriétés de l'État. ⁴	657,11
15 déc. 2020	Santé	Approvisionnement en EPI et en FEE pour les entités non liées à la santé	325,20
15 déc. 2020 24 mars 2021	Santé	Acquisition d'entreposage et de transport d'EPI et de FEE non liés à la santé au moyen d'un marché non concurrentiel	60,05
Total			1 102,26
Industries du patrimoine, du sport, de la culture et du tourisme			
6 oct. 2020 12 janv. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien aux organismes et attractions touristiques pour neuf entités provinciales à risque d'insolvabilité en raison des fermetures et du ralentissement du tourisme (55,8 millions de dollars) et contribution de l'Ontario au Fonds fédéral d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport (7,86 millions de dollars) et au programme Sport Canada (0,4 million de dollars)	64,07

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
16 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Mesures pour soutenir les organismes et attractions touristiques provinciales (5,49 millions de dollars), les initiatives sportives (8,05 millions de dollars) et la capacité numérique des musées et des organismes (2 millions de dollars) pour 2020-2021	15,54
30 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutenir la Ligue de hockey de l'Ontario (11,5 millions de dollars) et d'autres ligues de sport amateur d'élite (13,5 millions de dollars)	25,00
Total			104,61
Affaires autochtones			
16 mars 2020	Santé	Transport des professionnels de la santé et distribution de fournitures	4,00
20 mars 2020 25 mars 2020	Santé	Planification en cas de pandémie et gestion des urgences mettant l'accent sur la NNA et les collectivités éloignées (4,3 millions de dollars), bonification du soutien aux collectivités autochtones urbaines (4 millions de dollars), sensibilisation et prévention dans les collectivités autochtones (2 millions de dollars)	10,30
25 mars 2020	Santé	Centres d'auto-isolement autochtones	2,10
21 mai 2020	Entreprises	Soutien destiné aux petites et moyennes entreprises autochtones offert aux institutions financières autochtones par l'entremise du Fonds de développement économique pour les Autochtones	10,00
Total			26,40
Infrastructure			
21 mai 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Allègement des coûts d'emprunt des municipalités, des fournisseurs de logements et des fournisseurs de soins de santé grâce au programme de report des prêts de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	1,00
Total			1,00
Travail, Formation et Développement des compétences			
25 mars 2020 12 janv. 2021 23 mars 2021	Particuliers	Initiatives d'emploi et de formation d'Emploi Ontario conçues pour soutenir les groupes vulnérables Initiatives du Fonds pour le développement des compétences pour assurer un renouvellement rapide des compétences et à améliorer l'infrastructure numérique	719,40
5 août 2020 20 oct. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Renforcement de l'application de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> dans les secteurs de l'industrie et des soins de santé	17,10
Total			736,50
Affaires municipales et Logement			
24 avril 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie pour les gestionnaires de services du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	15,10

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
4 juin 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Contribution de l'Ontario à l'accord de partage des coûts sur la relance sécuritaire avec le gouvernement fédéral pour soutenir les municipalités	250,00
12 janv. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Mise en place de centres d'isolement dans les hôtels des régions desservies par la Stratégie de soutien aux collectivités prioritaires du ministère de la Santé pour réduire les obstacles au dépistage et à l'isolement sécuritaire	56,70
23 févr. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien aux municipalités, dont les budgets de fonctionnement font face à des pressions en raison de l'incidence financière provoquée par l'augmentation du nombre de cas attribuable aux variants, les restrictions commerciales, les décrets ordonnant de rester à domicile, la baisse des revenus municipaux et les coûts de fonctionnement	500,00
23 févr. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Maintien des mesures de soutien aux sans-abri pour les gestionnaires de services municipaux et les administrateurs de programmes autochtones en 2021	255,00
Total			1 076,8
Richesses naturelles et Forêts			
9 juil. 2020 29 sept. 2020 23 nov. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Allègements pour certains permis ou frais pour les entreprises touristiques axées sur les ressources en 2020 (1,5 million de dollars) Soutien à l'industrie de la pêche commerciale de l'Ontario en suspendant temporairement les redevances de pêche en 2020 (1 million de dollars) et en les remboursant Entente bilatérale avec le gouvernement fédéral pour administrer la portion ontarienne du Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier (5,31 millions de dollars)	7,81
Total			7,81
Services aux aînés et Accessibilité			
16 mars 2020 - 2 févr. 2021	Santé	Prévention et confinement dans les maisons de retraite ³	50,00
25 mars 2020 30 mars 2020	Santé	Livraison de nourriture, de repas et de fournitures essentielles aux aînés des maisons de retraite et des centres de vie active	10,00
24 avril 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie pour les travailleurs de première ligne des maisons de retraite ²	99,60
Total			159,60
Sollicitrice générale			
25 mars 2020	Santé	EPI pour les travailleurs de première ligne des établissements correctionnels	3,80
	Particuliers	Indemnisation d'urgence pour les travailleurs des établissements correctionnels et des établissements pour jeunes afin d'atténuer les interruptions de travail	83,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Services téléphoniques pour les détenus, frais médicaux et frais de médicaments	12,50
	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Atténuation des problèmes de surpeuplement carcéral	3,70
21 avril 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement supplémentaire en fin d'exercice pour répondre aux besoins dans les services correctionnels	10,02
24 avril 2020 28 avril 2020 25 juin 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie pour les travailleurs de première ligne des établissements correctionnels	22,53
15 déc. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Gestion des besoins immédiats dans les établissements correctionnels	22,60
9 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Acquisition non concurrentielle d'un plan de formation aux interventions en cas de crise en santé mentale basé sur la réalité virtuelle pour les services de police municipaux et autochtones, ainsi que pour le Collège de police de l'Ontario	3,50
	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Programme de subvention pour les services municipaux d'incendie visant à fournir un soutien ponctuel aux services municipaux d'incendie en matière de formation du personnel de lutte contre les incendies et de réalisation des inspections visant à vérifier la conformité au code de prévention des incendies.	5,00
Total			166,65
Transports			
25 mars 2020 5 mai 2020 30 mars 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Mesures de soutien pour les aéroports dans les régions éloignées du Nord (4 millions de dollars) Remboursements ou reports de paiement pour les permis d'accès aux voies réservées aux véhicules multioccupants sur demande du titulaire de permis pour la période d'avril à juin 2020 et les périodes de permis futures jusqu'au recouvrement (0,6 million de dollars) Gel des hausses de péage sur l'autoroute 407 Est, 412 et 418 pendant un an, jusqu'au 31 mai 2021 (0,5 million de dollars) Augmentation de la capacité afin de traiter les retards dans les examens de conduite et les essais routiers aux centres Test au Volant (2,39 millions de dollars) Gel des tarifs des autoroutes 412 et 418 entre le 1 ^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023 (2,4 millions de dollars)	9,89
21 mai 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Programme des routes de raccordement aux routes principales pour aider les municipalités à réparer les routes et les ponts qui relient les deux extrémités d'une route provinciale	20,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Amélioration du nettoyage dans les services municipaux de transport en commun grâce au Programme de transport urbain et régional	15,00
	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Réduction des pressions opérationnelles de Metrolinx	73,00
11 juin 2020 :	Particuliers	Annulation de la hausse des droits relatifs aux produits et services liés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs	11,00
27 oct. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien à Metrolinx, à la Commission de transport Ontario Northland et à la Société de transport d'Owen Sound pour les pressions opérationnelles auxquelles elles doivent faire face	614,00
8 déc. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Plan de recouvrement des droits relatifs à l'immatriculation et aux permis de conduire pour percevoir les droits de délivrance de permis pendant l'état d'urgence, pendant lequel un règlement a été mis en place pour prolonger la validité des permis des conducteurs, des véhicules et des transporteurs	11,13
23 févr. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement versé aux municipalités pour le transport en commun	150,00
Total			904,02
Secrétariat du Conseil du Trésor			
28 avril 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Prime liée à la pandémie pour le personnel de première ligne non-cadre dans les zones à risque élevé et en milieu collectif (établissements correctionnels et services sociaux)	2,20
21 mai 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien au groupement ITI pour les organismes centraux afin de répondre à l'accroissement de la demande en services d'experts-conseils en TI et d'atténuer les risques de perturbation des services	50,00
25 juin 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien pour les coûts supplémentaires liés aux rajustements de la stratégie temporaire de prime liée à la pandémie	269,90
9 juil. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien aux dépenses supplémentaires relatives aux campagnes publicitaires	11,00
9 juil. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Marché non concurrentiel de services d'experts-conseils en gestion par l'entremise de McKinsey Canada pour l'Initiative de modernisation pour l'avenir.	3,40
Total			336,50

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
Soins de longue durée			
16 mars 2020 – 29 sept. 2020	Santé	Prévention et confinement dans les foyers de soins de longue durée	543,30
25 mars 2020 – 28 mai 2020	Santé	Capacité d'appoint d'urgence dans les foyers de soins de longue durée pour contribuer aux efforts de prévention et de traitement ^{4,5}	21,80
24 avril 2020 – 25 juin 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie pour les travailleurs des foyers de soins de longue durée ^{4,5}	346,60
28 mai 2020 – 24 nov. 2020	Santé	Remboursement aux foyers de soins de longue durée des revenus perdus découlant du report de six mois de la quote-part	40,04
24 août 2021	Santé	Stabilisation des soins de longue durée en soutenant les foyers dont les revenus d'occupation ont diminué, en augmentant le financement aux rénovations mineures destinées à améliorer les mesures de lutte contre les infections dans les établissements anciens, en augmentant la capacité par l'ajout de personnel et la formation et en prenant d'autres mesures	114,20
21 juil. 2020 – 29 sept. 2020 – 3 nov. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Rémunération des membres de la Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée pour l'exercice 2020-2021 et l'exercice 2021-2022 (4,25 millions de dollars) Programme de soins paramédicaux communautaire (5 millions de dollars) Ressources humaines supplémentaires pour moderniser les soins de longue durée (6,16 millions de dollars)	15,41
17 déc. 2020	Santé	Construction d'un centre de soins temporaires de 90 lits au Centre des congrès de Toronto (exploité par Toronto Grace Health) pour offrir une capacité d'appoint aux foyers de soins de longue durée de la région du Grand Toronto	39,24
18 déc. 2020	Santé	Financement supplémentaire pour appuyer l'intervention du secteur des SLD en réponse à la deuxième vague	398,00
23 févr. 2021	Santé	Programme de formation pour les préposés aux services de soutien à la personne pour 2021-2022 à l'appui d'un programme accéléré offert par des collèges publics pour former 8 200 préposés aux services de soutien à la personne	115,39
16 mars 2021	Santé	Amélioration de la climatisation dans les foyers de soins de longue durée (61,4 millions de dollars) afin de soutenir la prévention et la lutte contre les infections, et nouveau programme de financement de dépenses en capital secondaires (1,8 million de dollars)	63,20
23 mars 2021	Particuliers	Augmentation salariale temporaire des préposés aux services de soutien à la personne du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021	135,96
Total			1 833,14
Santé			
16 mars 2020 – 13 mai 2020	Santé	Acquisition d'ÉPI ⁶ lié aux soins de santé et renforcement de la capacité d'acquisition dans le secteur hospitalier ⁴	1 190,40
16 mars 2020 – 20 mars 2020	Santé	Frais extraordinaires engagés par Santé publique Ontario et les bureaux de santé publique ⁴	100,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
16 mars 2020	Santé	Financement des lits d'hôpitaux ⁴	341,00
20 mars 2020	Santé	Soutien pour d'autres médecins, infirmières et préposés aux services de soutien à la personne	24,70
25 mars 2020	Santé	Financement des médecins pour les centres d'évaluation ⁴	37,60
20 mars 2020	Santé	Fonds de santé pour les services d'urgence ⁴	77,00
25 mars 2020	Santé	Financement supplémentaire pour garantir l'obtention et la fourniture de médicaments de remplacement et accroître l'utilisation de l'oxygénothérapie à domicile ⁴	6,00
	Particuliers	Suspension du délai de carence de trois mois pour la protection du RAMO4	10,00
	Santé	Augmentation de la capacité de Télésanté Ontario ⁴	50,00
	Santé	Soutien à la capacité en matière de soins primaires, y compris des outils de soins de santé virtuels ⁴	10,00
	Santé	Soutien en santé mentale, services et soutien virtuels aux fournisseurs de services de première ligne ⁴	12,00
	Santé	Renforcement de la capacité communautaire, soins à domicile virtuels et COVID Home Care Plus ⁴	120,00
	Santé	Investissement dans les médicaments et le matériel ⁴	3,00
	Santé	Financement supplémentaire pour les services d'ambulance aérienne d'Ornge	4,95
7 avril 2020	Santé	Campagne de marketing liée à la pandémie de COVID-19	3,00
26 mars 2020	Santé	Trousses de dépistage de la COVID-19 – Projet avec la société Spartan ⁴	80,00
7 avril 2020	Santé	Approvisionnement d'urgence en fournitures de dépistage de la COVID-19 et en ventilateurs requis pour le dépistage et les soins d'urgence, en EPI et en fournitures essentielles pour les travailleurs de la santé ⁴	80,00
7 avril 2020	Santé	Financement du système de données de santé – COVID-19 (initiative de données/plateforme de données sur la santé) ⁴	15,17
17 avril 2020	Santé	Versement d'avances temporaires aux émetteurs de factures dans le cadre du RASO4	485,70
24 avril 2020 – 25 juin 2020	Particuliers	Prime liée à la pandémie – Soins de santé ⁴	755,70
1 mai 2020	Particuliers	Suspension de la quote-part, Programme de médicaments de l'Ontario ⁴ et rajustements du Programme de médicaments Trillium	70,00
12 mai 2020			
21 mai 2020	Santé	Réponse aux besoins en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances en augmentant le prix plafond des ententes existantes pour la thérapie cognitivo-comportementale sur Internet et les services virtuels de soutien aux toxicomanes	32,33
19 janv. 2021			
4 juin 2020	Santé	Soutien au Système provincial centralisé de gestion des cas de COVID-19 et des contacts	19,90
18 juin 2020	Santé	Augmentation de la capacité de tests en laboratoire pour dépister la COVID-194	66,70

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
9 sept. 2020 15 sept. 2020 16 sept. 2020 7 nov. 2020	Santé	Stratégie de préparation de l'automne – Élaboration d'un plan intégré pour renforcer la capacité du système de santé afin d'affronter la deuxième vague et la saison de la grippe, de même que pour ajouter des éléments à l'appui de la prestation de soins à domicile et en milieu communautaire, du maintien des mesures de dépistage, de recherche des contacts et d'isolement de la Santé publique ainsi que des mesures en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances	2 269,80
6 oct. 2020	Santé	Intervention en réponse à la flambée de la COVID-19 dans le secteur hospitalier : Besoins supplémentaires en matière de capacité (préparation à l'automne) – financement supplémentaire pour composer avec les contraintes émergentes et actuelles de capacité des hôpitaux	111,46
	Santé	Mesures de soutien essentielles en santé mentale pour les Ontariens – mettre en œuvre la Feuille de route vers le mieux-être, la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances	100,00
3 nov. 2020 23 févr. 2021	Santé	Remboursement des dépenses liées à la COVID-19 engagées par les hôpitaux entre mars 2020 et novembre 2020	771,80
15 déc. 2020	Santé	Financement des dépenses prévues qui seront engagées entre décembre 2020 et mars 2021 pour soutenir la planification et la coordination des cliniques de vaccination et d'immunisation contre la COVID-19, de l'approvisionnement et des ressources de TI	96,70
17 déc. 2020	Santé	Soutien aux hôpitaux pour les coûts exceptionnels auxquels ils ont dû faire face en raison de la COVID-19 en remboursant les dépenses supplémentaires engagées jusqu'au deuxième trimestre de 2020-2021	378,88
15 janv. 2021	Santé	Accroître la capacité des soins intensifs dans les hôpitaux en ajoutant jusqu'à 519 lits supplémentaires	125,00
23 févr. 2021	Santé	Approvisionnement de Santé Ontario pour le contrat de services mobiles de dépistage de la COVID-19	68,55
	Santé	Augmentation des fonds affectés aux hôpitaux qui ont connu une réduction de leurs revenus et des fonds de roulement négatifs	1 268,90
16 mars 2021	Santé	Mise en place de 305 lits de soins intensifs (coût estimatif pouvant atteindre 74 millions de dollars en 2021-2022) et d'unités de santé mobiles à un coût en capital estimatif de 26,1 millions de dollars (10 millions de dollars en 20210-2021 et 16,1 millions de dollars en 2021-2022) et à un coût d'exploitation total pouvant atteindre 18 millions de dollars	118,09
23 mars 2021	Santé	Approvisionnement en services d'information et de technologie de l'information à l'appui du plan de distribution des vaccins contre la COVID-19 pour l'ajout de matériel de technologie de l'information fournie aux cliniques (Clinic-In-A-Box) afin de soutenir le nombre croissant de cliniques de vaccination de masse, ainsi que des services supplémentaires de développement de logiciels, de formation et de soutien technique	22,70

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
	Santé	Initiatives de santé mentale et de lutte contre les dépendances (230,2 millions de dollars) et soutien aux services paramédicaux et aux centres de répartition (92,1 millions de dollars)	322,30
Total			9 249,33
Infrastructure, Éducation et Soins de longue durée			
14 oct. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Contribution de l'Ontario au programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral afin d'ajouter un nouveau volet Résilience à la COVID-19 pour améliorer l'infrastructure des écoles, des foyers de soins de longue durée et des projets municipaux	210,00
Total			210,00
Énergie, Développement du Nord et Mines			
21 mai 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Augmentation du financement des immobilisations pour les projets de réfection des routes	25,00
Total			25,00
Solliciteur général et Santé			
3 déc. 2020	Santé	Mise sur pied d'un secrétariat de distribution des vaccins qui conseillera et appuiera la logistique et la planification opérationnelle requises pour s'assurer que le vaccin est livré dans toute la province avec une efficacité de niveau militaire	1,01
Total			1,01
Solliciteur général, Santé, Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires, Procureur général, Éducation, Affaires autochtones, Affaires municipales et Logement et Collèges et Universités			
15 déc. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Financement ponctuel pour un plan interministériel complet de soutien en santé mentale et en lutte contre les dépendances	45,06
Total			45,06
Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, Éducation, Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, Aînés et Accessibilité, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales			
21 déc. 2020 23 févr. 2021	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Augmentation des inspections sanitaires et alimentaires, du soutien financier aux organisations et de la capacité numérique pour accroître les activités numériques	47,74
Total			47,74
Santé et Affaires autochtones			
16 févr. 2021	Santé	Planification de la mise en oeuvre de la vaccination et intervention dans les collectivités autochtones	50,00
Total			50,00

Date d'approbation	Catégorie	Description	Montant approuvé (en millions de dollars)
Soins de longue durée, Santé, Infrastructure, Affaires municipales et Logement, Travail, Formation et Développement des compétences			
30 juin 2020 27 oct. 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Soutien au développement de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction	691,70
Total			691,70
Secrétariat du Conseil du Trésor, Santé, Soins de longue durée et Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires			
2 mars 2021	Particuliers	Prolongation temporaire de trois mois de l'augmentation salariale pour les préposés aux services de soutien à la personne dans les hôpitaux et le secteur des soins de longue durée et pour les préposés au soutien direct dans le secteur des services sociaux entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021	239,40
Total			239,40
Affaires municipales et Logement et Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires			
20 mars 2020 20 mai 2020 23 mai 2020 30 juin 2020	Mesures d'urgence pour le secteur public et autres mesures d'urgence générales	Fonds de secours pour les services sociaux qui octroie du financement aux gestionnaires de services municipaux regroupés et aux conseils d'administration de district des services sociaux afin de continuer d'aider les gestionnaires de services et les programmes autochtones et d'appuyer les fournisseurs de services de bienfaisance et sans but lucratif (p. ex. banques alimentaires, refuges pour sans-abri, églises et services d'urgence)	350,00
Total			350,00
Total			36 495,81

Remarque : Cette annexe n'inclut pas les soldes résiduels des fonds de prévoyance pour situations extraordinaires de la province : Fonds d'intervention contre la COVID-19 et le Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Au moment du dépôt du budget de 2021, pour 2022-2023, un solde de 2 milliards de dollars était toujours disponible dans le Fonds d'intervention contre la COVID-19 et de 0,8 milliard de dollars dans le Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Cette annexe contient des renseignements et des montants compilés manuellement par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario selon les présentations ministérielles au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement et les notes d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les présentations ministérielles sont des propositions soumises par les ministères au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement et ne constituent pas des engagements définitifs approuvés. Les notes d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor reflètent également les présentations ministérielles et peuvent différer des engagements définitifs approuvés. Les engagements définitifs approuvés peuvent différer des montants que nous représentons dans la présente annexe.

1. Certains programmes visés par cet audit.
2. Les taxes et impôts provinciaux suivants sont inclus dans la période de grâce : impôt-santé des employeurs; taxe sur le tabac; taxe sur les carburants; taxe sur l'essence; taxe sur la bière, le vin et les spiritueux; impôt sur l'exploitation minière; taxe sur les primes d'assurance; Entente internationale concernant la taxe sur les carburants; taxe de vente au détail sur les contrats d'assurance et les régimes d'avantages sociaux; taxe sur le pari mutuel.
3. Initiatives qui reflètent les revenus provinciaux reportés. L'impact global sur les flux de trésorerie se limite aux frais d'intérêt.
4. Ces montants ont été audités dans le **chapitre 4 du Bureau du vérificateur général, intitulé Rapport spécial sur la gestion des dépenses en santé liées à la COVID-19**, publié en 2020.
5. Le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement a approuvé 129,7 millions de dollars pour cette initiative. Le 24 avril 2020, 87,9 millions de dollars ont été réaffectés à l'initiative de prime liée à la pandémie pour les travailleurs des foyers de soins de longue durée. Le 28 mai 2020, 20 millions de dollars supplémentaires ont été réaffectés à l'initiative reportée d'augmentation de la quote-part pour les soins de longue durée. Cela a donné lieu à un financement net approuvé de 21,8 millions de dollars.
6. Le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) a approuvé un total de 1 763,9 millions de dollars relativement à cette initiative. Le 13 mai 2020, 573,5 millions de dollars ont été annulés, ce qui a donné lieu à un financement net approuvé de 1 190,4 millions de dollars.

Annexe 12 : Programmes de soutien aux entreprises audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Sources des données : Ministère de l'Énergie, ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, ministère des Finances et ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Durée du programme	Description	Montant de l'aide par bénéficiaire	Ministères responsables	Montant approuvé ¹ (en millions de dollars)	Montant dépensé ² (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises ayant reçu du soutien ²
Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises (voir la section 5.0)						
15 janvier au 7 avril 2021	<p>Objectif : L'objectif de la Subvention pour le soutien aux petites entreprises était d'accorder un allègement financier aux petites entreprises dont les revenus avaient diminué de 20 % ou plus en raison des restrictions provinciales de santé publique.</p> <p>Les entreprises admissibles doivent satisfaire aux trois critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> ont dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison du confinement à l'échelle de la province amorcé le 26 décembre 2020. ont connu une baisse de revenus d'au moins 20 % lorsqu'on compare les revenus d'avril 2020 à ceux d'avril 2019. comptaient moins de 100 employés à l'échelle de l'entreprise. 	<p>Deux paiements variant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ chacun, selon le montant de la baisse de revenus déclarée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Finances – conception du programme, y compris les critères d'admissibilité Développement économique, Création d'emplois et Commerce – examen des demandes et approbation des paiements Services gouvernementaux et Services aux consommateurs – gestion du portail de demande en ligne 	3 450	2 960	111 150

Durée du programme	Description	Montant de l'aide par bénéficiaire	Ministères responsables	Montant approuvé ¹ (en millions de dollars)	Montant dépensé ² (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises ayant reçu du soutien ²
Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie (voir la section 6.0)						
16 novembre 2020 – 30 juillet 2021	<p>Objectif : Rembourser aux entreprises leurs factures d'impôts fonciers et de coûts d'énergie pour les périodes où elles devaient fermer temporairement leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique de la province.</p> <p>Les entreprises admissibles comprennent celles qui ont dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province ou parce qu'elles étaient situées dans des régions soumises aux restrictions des étapes 1, 2 ou 2 modifiée du Plan d'action pour le déconfinement, ou qu'elles se trouvaient dans des régions placées au palier Rouge-Contrôler ou Gris-Confinement.</p>	100 % des impôts fonciers et des factures d'énergie déclarées	<ul style="list-style-type: none"> Finances – conception du programme, examen des demandes et approbation du paiement des remises d'impôts fonciers Énergie – examen des demandes et approbation du paiement des remises sur les coûts d'énergie Services gouvernementaux et Services aux consommateurs – gestion du portail de demande en ligne 	905	340	31 000

Durée du programme	Description	Montant de l'aide par bénéficiaire	Ministères responsables	Montant approuvé ¹ (en millions de dollars)	Montant dépensé ² (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises ayant reçu du soutien ²
Fonds L'Ontario, ensemble (voir la section 7.0)						
1 ^{er} avril 2020 – 31 mars 2022	<p>Objectif : Fournir du financement à des entités pour la fabrication d'équipement de protection individuelle et d'autres biens et équipements; fournir des solutions techniques pour aider à renforcer la capacité nationale à soutenir l'intervention d'urgence de la province en réponse à la COVID-19 et à se préparer aux pandémies futures.</p> <p>Les entreprises admissibles doivent répondre aux deux critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Être en activité depuis au moins deux ans ou avoir deux années d'états financiers. 2. Se conformer à toutes les lois applicables et ne devoir à la province aucuns frais, aucune taxe ou aucun droit, y compris aux organismes de la Couronne. <p>Les projets admissibles comprennent des investissements dans l'équipement, le rééquipement et le nettoyage des lieux de travail afin de produire des ventilateurs, des masques et des produits de désinfection; la fourniture de solutions novatrices; la génération d'idées et d'autres produits ou services qui pourraient soutenir l'intervention de l'Ontario en réponse à la COVID-19.</p> <p>Les coûts admissibles du projet sont ceux qui sont directement attribuables au projet et documentés par des factures, des reçus ou les dossiers du bénéficiaire.</p>	Jusqu'à 75 % des coûts admissibles. Maximum de 2,5 millions de dollars pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique, Création d'emplois et Commerce – conception des programmes, dont les critères d'admissibilité, l'examen des demandes et l'approbation des paiements • Services gouvernementaux et Services aux consommateurs – gestion du portail de demande en ligne 	100	40,7	54

Durée du programme	Description	Montant de l'aide par bénéficiaire	Ministères responsables	Montant approuvé ¹ (en millions de dollars)	Montant dépensé ² (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises ayant reçu du soutien ³
Remises pour l'EPI (Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes) (voir la section 8.0)						
16 novembre 2020 – 31 mars 2021	<p>Objectif : Fournir du financement aux petites entreprises pour l'équipement de protection individuelle (EPI) requis en raison de la COVID-19. L'EPI peut comprendre des gants, des masques, du désinfectant, des thermomètres, des séparateurs en plexiglas et des panneaux d'affichage.</p> <p>Les entreprises admissibles doivent répondre aux trois critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> ont dû interrompre ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales; comptaient de deux à neuf employés (nombre porté à 19 employés le 16 février 2021); œuvraient dans l'un des secteurs suivants : vente au détail; hébergement et restauration; services de réparation et d'entretien; services personnels et de blanchissage; gymnases et studios de yoga. 	Jusqu'à 1 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Développement économique, Création d'emplois et Commerce – conception des programmes, dont les critères d'admissibilité, l'examen des demandes et l'approbation des paiements Services gouvernementaux et Services aux consommateurs – gère le portail de demande en ligne 	65	11,6	13 870

Durée du programme	Description	Montant de l'aide par bénéficiaire	Ministères responsables	Montant approuvé ¹ (en millions de dollars)	Montant dépensé ² (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises ayant reçu du soutien ²
Programme Digital Main Street 2020 – Subvention pour la transformation numérique (voir la section 9.0)						
11 juin 2020 au 31 décembre 2020	<p>Objectif : Aider les petites entreprises locales à améliorer leur adoption des technologies pour mieux faire leur promotion et vendre en ligne.</p> <p>Les petites entreprises admissibles doivent satisfaire à tous les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Être une entreprise enregistrée en Ontario. 2. Être la propriété d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent qui est résident de l'Ontario. 3. Avoir un emplacement physique situé dans une rue principale, dans une zone d'amélioration commerciale ou dans un quartier commercial défini du centre-ville. 4. Compter entre 1 et 99 employés. 5. Payer un impôt foncier commercial, soit directement soit par l'intermédiaire d'un loyer commercial. 	2 500 \$ plus 90 jours d'essai d'accès au programme shopHERE ³ de Google	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique, Création d'emplois et Commerce – conception et financement de programmes • Ontario Business Improvement Area Association⁴ – élaboration de critères d'admissibilité, examen des demandes et approbation des versements • Toronto Association of Business Improvement Areas – a élaboré le site Web du programme et les critères de présélection. 	2,74	2,74	1 100

1. Au 30 juin 2021

2. Au 30 juillet 2021

3. Dans le cadre du programme shopHere, les entreprises ont reçu de l'aide pratique pour créer et lancer leur boutique en ligne sur Shopify (plateforme de commerce électronique pour les magasins en ligne et les systèmes de point de vente au détail). Les entreprises devront payer les frais mensuels après la période d'essai de 90 jours.

4. L'Ontario Business Improvement Area Association représente 82 922 membres et soutient les associations des zones d'amélioration commerciale à travers l'Ontario.

Annexe 13 : Mesures de soutien liées à la COVID-19 pour les entreprises de certaines provinces canadiennes

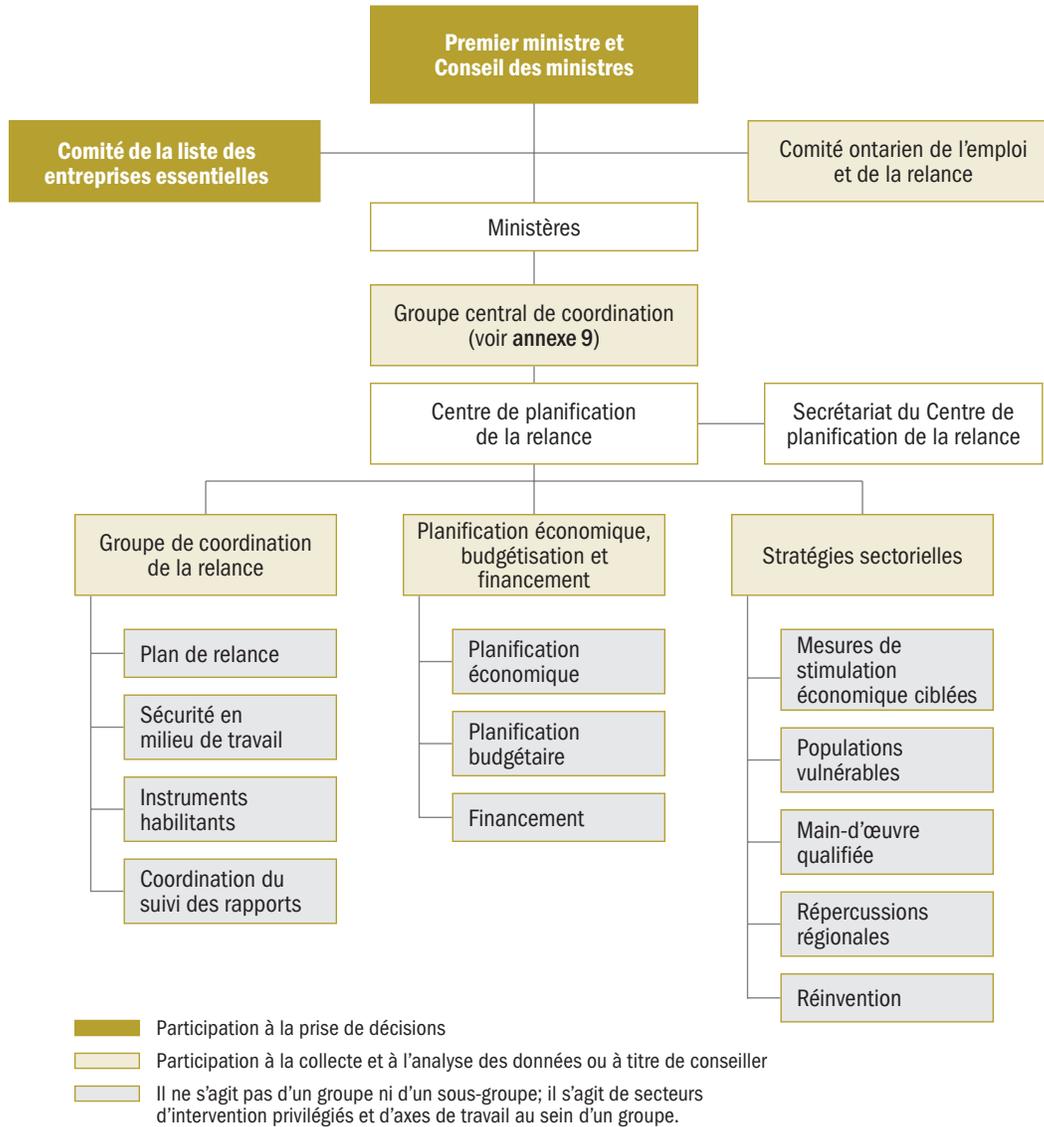
Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Ont.	C.-B.	Alb.	Man.	Qc
Subvention aux entreprises	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts aux entreprises					✓
Subvention de plateforme en ligne	✓	✓			
Remboursement/report/réduction des impôts fonciers	✓	✓	✓		✓
Remboursement/report/réduction des coûts de l'énergie	✓	✓	✓		
Mesure de soutien pour les restaurants où l'on mange sur place				✓	

Remarque : Ce tableau comprend une analyse sommaire de programmes comparables offerts dans certaines provinces et ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les mesures de soutien offertes aux entreprises.

Annexe 14 : Aperçu de la structure de l'intervention économique de l'Ontario, avril 2020 à août 2020

Source des données : Bureau du Conseil des ministres



Remarque : En septembre 2020, le Recovery Planning Centre (Centre de planification de la relance) et tous les groupes qui en relevaient ont été dissous, et leurs axes de travail ont été intégrés aux activités quotidiennes des ministères.

Annexe 15 : Membres des principaux comités prenant part à l'intervention économique de l'Ontario en réponse à la COVID-19

Sources des données : Ministère des Finances et Bureau du Conseil des ministres de l'Ontario

Poste	Nom	Fonction au sein du gouvernement
Comité de la liste des entreprises essentielles, au 31 juillet 2021		
Président	Vic Fedeli	Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
Vice-présidente	Christine Elliott	Ministre de la Santé
4 membres	Doug Downey	Procureur général
	Prabmeet Sarkaria	Ministre associé délégué aux Petites Entreprises et à la Réduction des formalités administratives
	Monte McNaughton	Ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
	Sylvia Jones	Sollicitrice générale
Comité ontarien de l'emploi et de la relance, au 26 août 2021		
Président	Peter Bethlenfalvy	Ministre des Finances
Vice-président	Vic Fedeli	Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
	Steve Clark	Ministre des Affaires municipales et du Logement
	Caroline Mulroney	Ministre des Transports
	Christine Elliott	Vice-première ministre et ministre de la Santé
	Jill Dunlop	Ministre des Collèges et Universités
	Greg Rickford	Ministre du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts, et ministre des Affaires autochtones
	Lisa MacLeod	Ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
	Lisa Thompson	Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
	Monte McNaughton	Ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
Prabmeet Sarkaria	Président du Conseil du Trésor	
Centre de planification de la relance (avant la fermeture), au 30 août 2020		
Président	Greg Orencsak	Sous-ministre des Finances
	Martha Greenberg	Sous-ministre, Politiques et mise en œuvre, Bureau du Conseil des ministres
4 membres	Serge Imbrogno	Sous-ministre, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario
	Helen Angus	Sous-ministre de la Santé
	Lynn Betzner	Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
	Nina Chiarelli	Sous-ministre, Communications, Bureau du Conseil des ministres

Poste	Nom	Fonction au sein du gouvernement
Groupe de coordination de la relance¹ (avant la fermeture), au 30 août 2020		
Présidente	Helen Angus	Sous-ministre de la Santé
	Martha Greenberg	Sous-ministre du Conseil des ministres
Autres membres : Fonctionnaires²		Ministère de la Santé
		Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
		Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
		Ministère des Finances
		Ministère Des Affaires Intergouvernementales
		Ministère de l'Éducation
		Ministère des Affaires municipales et du Logement
		Ministère des Collèges et Universités Communications, Bureau du Conseil des ministres
Groupe de planification économique, de budgétisation et de financement (avant la fermeture progressive), au 30 août 2020		
Président	Greg Orencsak	Sous-ministre des Finances
Membres permanents²		Fonctionnaires du ministère des Finances
		Bureau du Conseil des ministres – Politique
		Ministère des Finances – Budgétisation
Autres membres : Fonctionnaires²		Office ontarien de financement – Financement
		Secrétariat du Conseil du Trésor – Priorisation des dépenses
		Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce – Développement économique
		Ministère de l'Infrastructure – Infrastructure
Groupe des stratégies sectorielles (avant la fermeture progressive), au 30 août 2020		
Président	Serge Imbrogno	Sous-ministre, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario
Membres permanents²		Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
		Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
		Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
		Ministère des Finances
		Ministère de l'Infrastructure Bureau du Conseil des ministres
Autres membres²		Ministère des Collèges et Universités
		Ministère du Développement du Nord et des Mines
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

¹ Ce groupe est un groupe à usage particulier mis sur pied par des fonctionnaires pour soutenir les efforts d'intervention et de relance économiques du gouvernement au cours de la période suivant immédiatement l'écllosion de la pandémie.

² Divers employés des ministères et du Bureau du Conseil des ministres de l'Ontario ont aidé les présidents à s'acquitter des tâches et responsabilités énoncées pour le groupe.

Annexe 16 : Principaux événements de l'intervention économique de l'Ontario en réponse à la COVID-19, du 11 mars 2020 au 25 juin 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Date	Événement
11 mars 2020	L'Organisation mondiale de la santé déclare que la COVID-19 est une pandémie.
13 mars 2020	Le ministère des Finances interrompt ses travaux pour finaliser le budget de 2020, qui budgétisera les mesures de soutien liées à la COVID-19. Premier appel de propositions ministérielles pour les initiatives liées à la COVID-19; travaux liés à la création de deux fonds de prévoyance dédiés : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'intervention contre la COVID-19 pour le secteur de la santé • Fonds de soutien à la population et à l'emploi.
17 mars 2020	La province déclare l'état d'urgence. La province annonce une période de grâce au titre des intérêts et pénalités sur le paiement des taxes et impôts et un report de cinq mois des paiements à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) (du 1 ^{er} avril au 31 août); la période de grâce est par la suite prolongée d'un autre mois jusqu'au 1 ^{er} octobre 2020.
25 mars 2020	La province publie le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 de 2020, un aperçu sur un an qui contenait des initiatives en réponse à la pandémie. Voir la figure 6 . Le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) approuve l'analyse de rentabilisation du Fonds L'Ontario, ensemble du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Des précisions sur le programme sont fournies à l'annexe 12.
1 ^{er} avril 2020	La province annonce le Fonds L'Ontario, ensemble pour la période du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.
8 au 17 avril 2020	Les ministères commencent à soumettre des analyses de rentabilisation dans le cadre du Fonds de soutien à la population et à l'emploi.
9 avril 2020	La province crée le Comité ontarien de l'emploi et de la relance
11 avril 2020	La province crée le Groupe central de coordination (dont il est question à la section 2.3.2).
18 au 24 avril 2020	L'équipe intégrée du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) examine les analyses de rentabilisation ministérielles du Fonds de soutien à la population et à l'emploi et formule des recommandations.
27 avril 2020	Le ministère des Finances et le personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor commencent à informer le sous-ministre des Finances, le ministre des Finances, le secrétaire et le président du CT/CGG au sujet des propositions dans le cadre du Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Les séances d'information se poursuivent jusqu'au 13 mai 2020.
Mai 2020	Le Comité ontarien de l'emploi et de la relance amorce des consultations avec les intervenants sectoriels.
19 mai 2020	Le ministre des Finances approuve les propositions du Fonds de soutien à la population et à l'emploi et rencontre le premier ministre pour faire le point.
4 juin 2020	Le CT/CGG donne l'approbation finale des propositions dans le cadre du Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Le CT/CGG approuve le programme de subventions Digital Main Street de 7,7 millions de dollars qui sera financé par le Fonds de soutien à la population et à l'emploi.
11 juin 2020 :	La province annonce le programme de subventions Digital Main Street . La période de présentation des demandes s'étend du 11 juin au 31 décembre 2020. Le CT/CGG approuve l'allocation de 50 millions de dollars au fonds L'Ontario, ensemble à même le Fonds d'intervention contre la COVID-19 pour le secteur de la santé.
16 juin 2020	Le document Economic Update and Forecast Scenarios, qui contient une série de résultats économiques possibles dans des scénarios de reprise rapide, modérée et lente, est présenté au Groupe des stratégies sectorielles.

Date	Événement
10 juil. 2020	Le document Economic Update and Forecast Scenarios est présenté au Comité ontarien de l'emploi et de la relance.
10 juil. 2020	Le ministère des Finances publie les Comptes économiques de l'Ontario, lesquels rendent compte de façon exhaustive du rendement économique de l'Ontario.
16 juil. 2020	Le gouvernement fédéral annonce un Accord sur la relance sécuritaire (voir la section 2.2.1)
12 août 2020	La province affecte 3 milliards de dollars supplémentaires au Fonds de soutien à la population et à l'emploi.
17 août 2020	Le ministère des Finances présente COVID-19 and Ontario Sectors: Considerations and Responses au Comité des sous-ministres adjoints sur le climat des affaires. Comprend des considérations et des réponses clés aux défis posés par la pandémie de COVID-19 dans plus de 20 secteurs économiques.
29 sept. 2020	Le CT/CGG approuve en principe l'octroi de 65 millions de dollars pour la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes (remises pour l'EPI), qui sera financée par le Fonds d'aide aux personnes et à l'emploi.
2 oct. 2020	La province annonce le début de la période de présentation des demandes pour la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes (remises pour l'EPI). La période de présentation des demandes prend fin le 31 mars 2021.
7 oct. 2020	L'Ontario reconnaît l'Accord sur la relance sécuritaire au moyen d'une lettre officielle du premier ministre de l'Ontario.
9 oct 2020	Le Conseil des ministres approuve la création du programme de Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie .
13 oct. 2020	Le ministère des Finances publie les Comptes économiques de l'Ontario.
5 nov. 2020	La province publie un budget triennal dans le Plan d'action de l'Ontario de 2020 pour la protection, le soutien et la relance. Voir la figure 6 . La province affecte 1 milliard de dollars supplémentaires au Fonds de soutien à la population et à l'emploi pour 2021-2022, plus 800 millions de dollars supplémentaires pour 2022-2023. La province reprend son processus normal d'établissement de budget par « planification pluriannuelle » (normal, antérieur à la COVID-19) pour se préparer à la publication du prochain budget en mars 2021. Le CT/CGG approuve la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes (remises sur l'EPI) de 65 millions de dollars dans le cadre du processus budgétaire de 2020.
16 nov. 2020	La province annonce le début de la période de présentation des demandes pour le programme de Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie .
30 nov. 2020	Le CT/CGG approuve l'octroi de 6 millions de dollars supplémentaires au Fonds L'Ontario, ensemble dans le cadre du processus de planification pluriannuelle.
11 déc. 2020	Les données sur la COVID-19 et les impacts sur le marché du travail de l'Ontario sont présentées au Comité ontarien de l'emploi et de la relance.
21 déc. 2020	Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le ministère des Finances et le ministère des Services gouvernementaux aux consommateurs présentent une analyse de rentabilisation pour la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises . Le CT/CGG approuve un financement de 1,4 milliard de dollars pour le programme. Le ministère de l'Énergie et le ministère des Finances demandent l'autorisation de poursuivre le programme de Remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie. Le CT/CGG approuve en donnant pour instruction de continuer de prélever des fonds dans l'affectation actuelle (600 millions de dollars à ce moment).
15 janv. 2021	Le ministère des Finances publie les Comptes économiques de l'Ontario.
15 janv. 2021	La période de présentation des demandes commence pour la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises .

Date	Événement
12 mars 2021	Le CT/CGG approuve une augmentation de 1,7 milliard de dollars du financement affecté à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises .
24 mars 2021	<p>La province publie le Budget de l'Ontario de 2021 : Protéger la santé de la population et notre économie. Voir la figure 6.</p> <p>Le CT/CGG approuve l'octroi de 44 millions de dollars supplémentaires au Fonds L'Ontario, ensemble pour 2021-2022, somme qui sera financée par le Fonds de soutien à la population et à l'emploi.</p> <p>Le CT/CGG approuve l'octroi de 10 millions de dollars supplémentaire pour la subvention Digital Main Street en 2021-2022, qui sera financée par le Fonds d'aide aux personnes et à l'emploi.</p>
16 avril 2021	Le ministère des Finances publie les Comptes économiques de l'Ontario.

Annexe 17 : Critères d'audit

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

1. Les rôles, les responsabilités et les mécanismes de responsabilisation pour l'élaboration, l'approbation, la prestation et la surveillance des programmes de soutien et de relance économiques en réponse à la COVID-19 sont clairement définis.
2. Les objectifs à court et à long terme de la province en matière de soutien économique pendant et après la pandémie étaient et sont clairement définis pour orienter l'élaboration d'initiatives et de programmes particuliers de soutien économique.
3. L'approbation appropriée du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement est obtenue avant que les fonds soient dépensés. Les rapports sont fournis en temps opportun, au besoin.
4. Les restrictions de santé publique qui ont une incidence sur les entreprises sont fondées sur des renseignements scientifiques crédibles et pertinents au sujet de la transmission de la COVID-19; sont éclairées par des consultations adéquates avec les intervenants pertinents; sont appliquées équitablement et uniformément; sont communiquées clairement aux entreprises touchées en temps opportun.
5. Les programmes de soutien et de relance économiques en réponse à la pandémie de COVID-19 ont été et sont élaborés à partir de renseignements crédibles, pertinents et opportuns. Les intervenants pertinents sont adéquatement consultés pour éclairer la conception du programme. Les programmes sont bien conçus pour répondre aux conséquences économiques des restrictions liées à la COVID-19.
6. Les objectifs du programme et les critères d'admissibilité étaient et sont clairement définis et conformes aux objectifs du plan d'action de la province en matière de soutien et de relance économiques. Des contrôles internes appropriés sont en place pour gérer et surveiller efficacement la prestation des programmes de soutien et de relance économiques en réponse à la COVID-19.
7. Les fonds sont distribués adéquatement aux bénéficiaires admissibles en temps opportun.
8. Les fonds sont utilisés ou distribués par les bénéficiaires aux fins prévues et conformément aux ententes.
9. Les systèmes d'information de gestion sont efficaces pour tenir à jour les renseignements sur la prestation des programmes de soutien et de relance économiques en réponse à la COVID-19 afin de permettre une surveillance fiable et rapide et la production de rapports internes et publics sur les progrès réalisés quant aux objectifs des programmes.
10. Des mesures et des cibles de rendement pertinent sont établies, fréquemment surveillées et comparées aux résultats réels et font l'objet de rapports au public. Des mesures correctives sont prises en temps opportun lorsque des problèmes sont décelés dans le but d'obtenir les résultats escomptés.

Annexe 18 : Types d'entreprises admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Source des données : Ministère des Finances

Secteur	Type d'entreprise admissible
Hébergement et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Restaurants et bars
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Services domestiques comme le ménage, l'entretien ménager, la cuisine, le nettoyage intérieur et extérieur et les services de conciergerie
Arts, spectacles et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Ciné-parcs, concerts, événements et spectacles au volant Industries médiatiques, y compris la production cinématographique et télévisuelle (sauf la radiodiffusion et la télédiffusion) Arts d'interprétation et cinémas Installations sportives et récréatives extérieures Musées, galeries, aquariums, zoos, centres scientifiques, lieux historiques, jardins botaniques et attractions similaires Installations pour sports et loisirs intérieurs (p. ex. centres de conditionnement physique, gymnases, studios de danse, établissements d'entraînement en arts martiaux) Salles de réunion ou d'événements à louer Centres communautaires et installations polyvalentes Centres de conférences et de congrès Stations de ski et services de guides touristiques et de guides itinérants Hippodromes, casinos, salles de bingo et établissements de jeu Services personnels (par exemple : planificateurs de fêtes et de mariages, services d'organisateur personnel et entraîneurs personnels de conditionnement physique et de sport) Terrains de camping
Services d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement en personne Cours de conduite automobile Programmes de garde parascolaire et camps de jour pour enfants
Services médicaux et personnels	<ul style="list-style-type: none"> Services de soins personnels liés aux cheveux ou au corps (sauf les bars à oxygène) Vente au détail de dispositifs de sécurité, d'appareils médicaux et d'appareils fonctionnels (sauf les pharmacies)
Commerce de détail	<ul style="list-style-type: none"> Détaillants de cannabis Quincailleries (y compris les magasins à grande surface) devant fermer pour les achats en personne Marchés en plein air (sauf les épicerie) Centres de jardinage Centres commerciaux Magasins de détail devant fermer pour les achats en personne
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs et réparateurs de téléphones cellulaires et d'ordinateurs Aliments et services pour animaux, services vétérinaires Services de photographie Services de location et de location à bail (y compris la location d'automobiles, de machines et d'équipements commerciaux et industriels légers); services de réparation de véhicules et d'équipement

Annexe 19 : Entreprises admissibles aux remises sur les impôts fonciers et sur les coûts d'énergie

Source des données : Ministère des Finances

Nom du secteur*	Fermeture à l'échelle de la province		
	Rouge-Contrôler	Gris-Confinement	En plus des entreprises admissibles des régions Rouge-Contrôler et Gris-Confinement, les entreprises suivantes sont également admissibles à chaque période de fermeture respective :
Arts, spectacles et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Installations pour sports et loisirs intérieurs (p. ex. centres de conditionnement physique, gymnases, studios de danse, établissements d'entraînement en arts martiaux) Centres de conférences et de congrès Centres communautaires et installations polyvalentes Musées, galeries, aquariums, zoos, centres scientifiques, lieux historiques, jardins botaniques et attractions similaires Arts d'interprétation et cinémas Hippodromes, casinos, salles de bingo et établissements de jeu Salle de réunion ou d'événements à louer 	<ul style="list-style-type: none"> Services personnels (par exemple : planificateurs de fêtes et de mariages, services d'organisateur personnel et entraîneurs personnels de conditionnement physique et de sport) Services de guides touristiques et de guides itinérants Terrains de camping 	<ul style="list-style-type: none"> Ciné-parcs, concerts, événements et spectacles au volant Installations sportives et récréatives extérieures Stations de ski Industries médiatiques, y compris la production cinématographique et télévisuelle (sauf la radiodiffusion et la télédiffusion)
Hébergement et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Restaurants et bars 	Aucun	Aucun
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Aucun	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Services domestiques (comme le ménage, l'entretien ménager, la cuisine, le nettoyage intérieur et extérieur et les services de conciergerie)
Soin des animaux	Aucun	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Nourriture et services pour animaux Services vétérinaires
Services d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement en personne 	<ul style="list-style-type: none"> Cours de conduite automobile 	<ul style="list-style-type: none"> Camps de jour pour enfants Programmes avant et après les heures d'école

Services médicaux et personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Services de soins personnels liés aux cheveux et au corps (sauf bars à oxygène) 	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Vente au détail de dispositifs de sécurité, d'appareils médicaux et d'appareils fonctionnels (sauf les pharmacies)
Commerce de détail	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Magasins de détail devant fermer pour les achats en personne • Centres commerciaux • Détaillants de cannabis • Marchés en plein air (sauf les épicerie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quincailleries (y compris les magasins à grande surface) devant fermer pour les achats en personne • Centres de jardinage
Autre	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Services de photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de location et de location à bail (y compris l'équipement automobile, commercial et industriel léger) • Services de réparation de véhicules et d'équipement • Fournisseurs et réparateurs de téléphones cellulaires et d'ordinateurs

* Certains types d'entreprises n'étaient pas tenus de fermer leurs portes ou de restreindre considérablement leurs services pendant toute la durée des périodes de contrôle, de confinement ou de fermeture à l'échelle de la province dans leur région. Les montants des remises reflétaient les périodes réelles pendant lesquelles une entreprise avait dû fermer ses portes ou restreindre considérablement ses services.



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
www.auditor.on.ca

ISSN 1911-7078 (En ligne)
ISBN 978-1-4868-5668-8
(PDF, 2021 ed.)

Photos en couverture :
Rachel Tilner